

PROCES-VERBAL D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND

Page 1

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 10 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AH	233	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	00	36		ZE	116	LE PALUSSIÉ.....	0	10	80	
AH	235	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	00	31		ZH	113	LES PRES GALETS.....	2	08	01	
AH	238	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	03	47		ZK	131	LA CHABRERIE.....	0	02	92	
AH	240	LA VACHERIE.....	0	01	64		ZM	119	LA JAROUSSE.....	0	01	48	
AI	297	FAYE DE PORT.....	0	01	29		ZS	162	LE COULON.....	0	87	13	
AM	261	LES PRES GALETS.....	1	22	60								
AM	262	LES PRES GALETS.....	0	14	25								
AM	396	LA CROZE.....	0	01	60								
AM	398	LA CROZE.....	0	00	07								
AM	401	LA CROZE.....	0	10	60								
AM	403	LA CROZE.....	0	01	02								
AN	40	LATA.....	0	77	00								
AX	156	LA FORCE.....	0	03	43								
AX	159	LA FORCE.....	0	00	43								
AX	161	LA FORCE.....	0	01	92								
AX	163	LA FORCE.....	0	00	36								
AX	165	LA FORCE.....	0	00	11								
AX	169	LA FORCE.....	0	03	42								
BE	320	LES PERRINCHES.....	0	05	94								
BE	393	LES PERRINCHES.....	0	00	32								
BE	396	LES PERRINCHES.....	0	01	42								
BE	397	LES PERRINCHES.....	0	01	54								
BE	400	LES PERRINCHES.....	0	00	53								
BE	401	LES PERRINCHES.....	0	00	21								
BE	411	LE BAC OUEST.....	0	00	57								
BH	167	LES VALADES.....	0	00	65								
BH	170	LES VALADES.....	0	00	36								
BI	293	LA JAROUSSE.....	0	01	15								
BI	294	LA JAROUSSE.....	0	00	15								
BL	192	L AUGÉ BRUNE.....	0	05	44								
BL	195	GRANDE HAUGE.....	0	03	81								
BL	197	GRANDE HAUGE.....	0	00	28								
BL	199	L AUGÉ BRUNE.....	0	01	21								
BL	201	L AUGÉ BRUNE.....	0	03	78								
BL	202	L AUGÉ BRUNE.....	0	03	07								
BL	204	L AUGÉ BRUNE.....	0	07	68								
BL	207	GRANDE HAUGE.....	0	00	73								
TOTAUX			2	82	72		TOTAUX			3	10	34	

L'original INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 15 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AY	90	LA BETUSSA.....	0 00 74			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZK	118	LA BETUSSA.....	0 00 72		
TOTAUX			0 00 74			TOTAUX			0 00 72		

L'original INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 20 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	130	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	00	04		ZC	103	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	00	04	
AM	170	LA CROZE.....	0	00	08		ZH	129	LES FAYES.....	0	00	22	
BH	104	BASSE VERGNE.....	0	00	04		ZL	109	LA JAROUSSE.....	0	00	06	
BI	1	LA JAROUSSE.....	0	00	08		ZP	117	BASSE VERGNE.....	0	00	04	

Loisiel INTÉGRÉM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 30 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	327	LE BAC OUEST.....	0 19 90				ZR	155	LE BAC OUEST.....	0 57 77			
BE	328	LE BAC OUEST.....	0 39 27										

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 50 Feuillet A				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	9	LES ROCHERS DE FAYE.....	0	09	74		ZC	117	LE BOUCHOU.....	5	45	49	
AE	10	LE BOUCHOU.....	0	20	90		ZE	102	LA GANNE.....	26	88	40	
AE	11	LE BOUCHOU.....	1	42	90								
AE	12	LE BOUCHOU.....	0	03	06								
AE	217	LE BOUCHOU.....	0	76	38								
AE	218	LE BOUCHOU.....	0	50	79								
AE	220	LE BOUCHOU.....	0	88	34								
AI	92	PORT.....	0	90	40								
AI	93	PORT.....	0	11	30								
AI	117	LA GANNE.....	1	00	40								
AI	119	LA GANNE.....	3	07	80								
AI	120	LA GANNE.....	0	29	97								
AI	121	LA GANNE.....	2	52	60								
AI	122	LA GANNE.....	0	47	40								
AI	123	LES PRES BARIEROS.....	0	33	00								
AI	124	LES PRES BARIEROS.....	1	08	80								
AI	125	LES PRES BARIEROS.....	0	51	93								
AI	128	LES PRES BARIEROS.....	0	49	20								
AI	129	LES PRES BARIEROS.....	0	55	50								
AI	130	LES PRES BARIEROS.....	0	10	60								
AI	131	LA SERVE.....	0	53	83								
AI	146	LA SERVE.....	0	06	53								
AI	147	LA SERVE.....	0	12	06								
AI	200	LES PRES FOURIQUETS.....	1	02	60								
AI	201	LES PRES FOURIQUETS.....	0	68	90								
AI	202	LES PRES FOURIQUETS.....	1	08	90								
AI	204	LES PRES FOURIQUETS.....	0	57	50								
AI	205	LES PRES FOURIQUETS.....	1	13	40								
AI	261	LA SERVE.....	5	86	24								
AI	262	LA SERVE.....	0	02	95								
AI	265	LA SERVE.....	0	01	83								
AI	266	LES PRES FOURIQUETS.....	0	07	25								
AI	268	LES PRES FOURIQUETS.....	0	04	00								
AI	269	LES PRES FOURIQUETS.....	0	03	80								
AI	272	LA GANNE.....	1	07	80								
AI	273	LES PRES FOURIQUETS.....	0	00	37								
AI	274	LES PRES FOURIQUETS.....	0	00	23								
A REPORTER			27 79 20			A REPORTER			32 33 89				

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)

Compte 50 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
50

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.				
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Observations
		REPORT	27 79 20				REPORT	32 33 89	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AI 277		PORT.....	4 99 65						
TOTAUX			32 78 85		TOTAUX			32 33 89	

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 70 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BI	26	LA JAROUSSE.....	0 05 50				ZM	114	LA JAROUSSE.....	0 14 85			
BI	27	LA JAROUSSE.....	0 10 20										

L'original INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 80 Feuillet Unique						
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND												
AW	141	LES POULERIES.....	0 06 25										
AW	142	LES POULERIES.....	0 10 29										

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 90 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	97	LES VALADES.....	0	95	90		ZP	122	LES VALADES.....	1	66	78	
BH	172	LES VALADES.....	0	15	70								
BH	173	LES VALADES.....	0	61	23								
						</							

Feuille Unique

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 95 Feuillet A				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
Lorsqu'il s'agit d'un terrain appartenant à la Commune de Jumilhac-le-Grand, le terrain est désigné par le nom de la commune et le numéro du plan.	COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
	BE	145	LE BOST.....	0	52	60	ZO	106	LA LANDE DU BOST.....	10	92	14	
	BE	146	LE BOST.....	1	54	10	ZP	142	LA GRAFOUILLERE.....	1	59	72	
	BE	154	LE BOST.....	0	47	20	ZP	146	LA GRAFOUILLERE.....	12	43	83	
	BE	158	LE BOST.....	1	71	80	ZR	159	LE BOST.....	3	33	53	
	BE	163	LE BOST.....	0	41	80	ZR	170	LE BOST.....	2	34	60	
	BE	164	LE BOST.....	0	38	14							
	BE	165	LE BOST.....	0	39	00							
	BE	166	LE BOST.....	0	23	07							
	BE	191	LE BOST.....	0	41	25							
	BE	222	LE BOST.....	1	17	40							
	BE	261	LE BOST.....	0	01	14							
	BH	115	LES MORLUS.....	0	37	10							
	BL	6	LA GRAFOUILLERE.....	0	25	17							
	BL	7	LA GRAFOUILLERE.....	0	79	98							
	BL	8	LA GRAFOUILLERE.....	0	37	88							
	BL	10	LA GRAFOUILLERE.....	0	21	09							
	BL	11	LA GRAFOUILLERE.....	1	64	40							
	BL	12	LA GRAFOUILLERE.....	0	11	97							
	BL	15	LA GRAFOUILLERE.....	0	02	72							
	BL	26	LA GRAFOUILLERE.....	0	41	28							
	BL	27	LA GRAFOUILLERE.....	0	23	80							
	BL	30	LA GRAFOUILLERE.....	0	58	00							
	BL	158	LA GRAFOUILLERE.....	1	10	60							
	BL	165	LA GRAFOUILLERE.....	0	66	50							
	BL	168	LA GRAFOUILLERE.....	0	27	31							
	BL	174	LA GRAFOUILLERE.....	0	06	60							
	BL	175	LA GRAFOUILLERE.....	0	78	00							
	BL	178	LA GRAFOUILLERE.....	0	52	00							
	BL	180	LA GRAFOUILLERE.....	1	22	69							
	BL	182	LA GRAFOUILLERE.....	0	49	96							
	BL	184	LA GRAFOUILLERE.....	0	07	80							
	BL	185	LA GRAFOUILLERE.....	0	12	25							
	BL	186	LA GRAFOUILLERE.....	0	05	00							
	BL	187	LA GRAFOUILLERE.....	0	44	10							
	BL	188	LA GRAFOUILLERE.....	0	11	10							
	BL	190	LA GRAFOUILLERE.....	0	07	45							
	BL	210	LA GRAFOUILLERE.....	0	54	48							
A REPORTER			18	86	73	A REPORTER			30	63	82		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 95 Feuillet B				
Compte 95 (suite)													
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	18	86	73				REPORT	30	63	82	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
BL	211	LA GRAFOUILLERE.....	0	24	85								
BL	212	LA GRAFOUILLERE.....	0	18	45								
BL	213	LA GRAFOUILLERE.....	0	22	30								
BL	214	LA GRAFOUILLERE.....	1	58	35								
BL	215	LA GRAFOUILLERE.....	0	34	60								
BM	40	LA LANDE DU BOST.....	0	65	10								
BM	41	LA LANDE DU BOST.....	0	12	15								
BM	44	LA LANDE DU BOST.....	0	22	30								
BM	45	LA LANDE DU BOST.....	0	46	06								
BM	46	LA LANDE DU BOST.....	1	20	40								
BM	47	LA LANDE DU BOST.....	0	10	15								
BM	49	LA LANDE DU BOST.....	0	74	70								
BM	55	LA LANDE DU BOST.....	0	49	00								
BM	57	LA LANDE DU BOST.....	0	88	50								
BM	76	LA LANDE DU BOST.....	1	38	90								
BM	77	LA LANDE DU BOST.....	0	83	38								
BM	79	LA LANDE DU BOST.....	1	06	48								
BM	80	LA LANDE DU BOST.....	0	91	71								
BM	144	LA LANDE DU BOST.....	0	03	85								
BM	147	LA LANDE DU BOST.....	0	05	95								
BM	148	LA LANDE DU BOST.....	0	09	20								
TOTAUX			30	73	11		TOTAUX			30	63	82	

Loisiel INTÉGRIEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 105 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
BE	167	LE BOST.....	1 57 80				ZP	148	LA GRAFOUILLERE.....	1 64 16			
BE	363	LE BOST.....	0 11 67				ZR	182	LE BOST.....	1 86 91			
BE	366	LE BOST.....	0 12 77										
BL	13	LA GRAFOUILLERE.....	1 68 30										
TOTAUX					3 50 54		TOTAUX					3 51 07	

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 110 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AI	50	LA GUERRY.....	0	73	80		ZD	113	L INCLOUSE.....	1	77	76	
AI	51	LA GUERRY.....	0	57	60		ZD	114	L INCLOUSE.....	14	58	57	
AI	60	LA GUERRY.....	0	07	44								
AI	61	LA GUERRY.....	0	32	18								
AI	64	LA GUERRY.....	0	00	12								
AI	65	L INCLOUSE.....	1	45	20								
AI	291	L INCLOUSE.....	13	37	66								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 160 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AM	232	PUYGERS.....	3	28	40		ZE	110	PUYGERS.....	6	81	79	
AM	233	PUYGERS.....	0	22	63		ZE	112	PUYGERS.....	5	58	88	
AM	234	PUYGERS.....	0	35	25		ZE	113	LE PALUSSIÉ.....	0	52	48	
AM	235	PUYGERS.....	0	01	80		ZH	117	LES PRES GALETS.....	0	19	24	
AM	236	PUYGERS.....	0	74	40		ZH	122	PUYGERS.....	0	42	42	
AM	237	PUYGERS.....	0	16	63								
AM	238	PUYGERS.....	0	18	04								
AM	241	PUYGERS.....	0	27	20								
AM	253	PUYGERS.....	0	05	20								
AM	254	PUYGERS.....	0	39	20								
AM	274	LES PRES GALETS.....	0	17	48								
AM	277	LES TERRES GRAVES.....	0	92	60								
AM	278	LES TERRES GRAVES.....	0	76	00								
AM	279	LES TERRES GRAVES.....	1	33	20								
AM	291	LES TERRES GRAVES.....	0	62	40								
AM	292	LES TERRES GRAVES.....	0	97	60								
AM	293	LES FONTANELLES.....	0	81	80								
AM	294	LES FONTANELLES.....	1	04	00								
AM	295	LES FONTANELLES.....	0	36	51								
AM	303	LES FONTANELLES.....	0	83	80								
TOTAUX			13 54 14				TOTAUX			13 54 81			

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 180 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	23	MOULIN DU BOST.....	0	07	52		ZR	111	MOULIN DU BOST.....	0	84	10	
BE	24	MOULIN DU BOST.....	0	03	70		ZR	112	MOULIN DU BOST.....	0	51	39	
BE	61	MOULIN DU BOST.....	0	46	30								
BE	62	MOULIN DU BOST.....	0	56	30								
BE	351	MOULIN DU BOST.....	0	28	18								
TOTAUX			1 42 00				TOTAUX			1 35 49			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 200 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	202	LA PAPONIE.....	0	66	90		ZM	101	LA PAPONIE.....	0	85	87	
BI	203	LA PAPONIE.....	0	05	25								
BI	204	LA PAPONIE.....	0	10	30								
BI	205	LA PAPONIE.....	0	02	87								
BI	263	LA PAPONIE.....	0	00	45								
BI	264	LA PAPONIE.....	0	00	50								
TOTAUX			0 86 27				TOTAUX			0 85 87			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 210 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	419	LE BOST.....	0 00 09			ZM	108	LA PAPONIE.....	0 00 18		
BI	274	LA JAROUSSE.....	0 00 15								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 220 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AM 436		LA CROIX.....	0 01 41			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZH 147		LES FAYES.....	0 01 40		
TOTAUX			0 01 41			TOTAUX			0 01 40		

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 230 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BL	169	LA GRAFOUILLERE.....	0 03 16				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZP	147	LA GRAFOUILLERE.....	0 03 08			

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 240 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AW	2	LES POULERIES.....	0	66	00		ZL	115	LES POULERIES.....	1	81	89	
AW	4	LES POULERIES.....	0	60	00		ZL	118	LES POULERIES.....	2	47	23	
AW	5	LES POULERIES.....	0	00	35								
AW	6	LES POULERIES.....	0	16	75								
AW	7	LES POULERIES.....	0	89	40								
AW	45	LES POULERIES.....	0	12	90								
AW	46	LES POULERIES.....	0	46	90								
AW	47	LES POULERIES.....	0	20	30								
AW	49	LES POULERIES.....	0	13	34								
AW	50	LES POULERIES.....	0	43	80								
AW	51	LES POULERIES.....	0	29	63								
AW	52	LES POULERIES.....	0	25	44								
AW	53	LES POULERIES.....	0	02	40								
AW	54	LES POULERIES.....	0	04	12								
AW	55	LES POULERIES.....	0	00	21								
TOTAUX			4 31 54				TOTAUX			4 29 12			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 250 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	211	LE BOST.....	0 07 20			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZO	101	LE BOST.....	0 07 20		

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 260 Feuillet Unique						
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BL	44	LA GRAFOUILLERE.....	1	37	35		ZO	112	TUQUET DES FOURCHES.....	2	20	88	
BM	83	TUQUET DES FOURCHES.....	0	88	33								

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
270

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
BE	149	LE BOST.....	0	84	40		ZO	116	TUQUET DES FOURCHES.....	0	94	33	
BE	151	LE BOST.....	0	13	57		ZR	166	LE BOST.....	0	07	41	
BE	183	LE BOST.....	0	27	10		ZR	173	LE BOST.....	8	85	24	
BE	185	LE BOST.....	0	43	00								
BE	188	LE BOST.....	0	12	13								
BE	203	LE BOST.....	0	07	44								
BE	204	LE BOST.....	0	03	60								
BE	207	LE BOST.....	0	07	20								
BE	275	MOULIN DU BOST.....	0	18	79								
BE	277	LE BOST.....	0	01	59								
BE	280	LE BOST.....	0	23	50								
BE	441	LE BOST.....	3	33	73								
BE	442	LE BOST.....	0	05	79								
BE	445	LE BOST.....	0	04	68								
BE	446	LE BOST.....	0	00	04								
BM	20	LA LANDE DU BOST.....	0	43	80								
BM	34	LA LANDE DU BOST.....	1	26	90								
BM	35	LA LANDE DU BOST.....	0	59	80								
BM	50	LA LANDE DU BOST.....	0	20	17								
BM	51	LA LANDE DU BOST.....	0	04	16								
BM	52	LA LANDE DU BOST.....	0	92	40								
BM	58	LA LANDE DU BOST.....	0	57	80								
TOTAUX			9	91	59		TOTAUX			9	86	98	

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 290 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	410	LE BAC OUEST.....	0 00 27				ZS	137	LES PLANCHAUDS.....	0 00 22			
BE	430	LE BAC OUEST.....	0 00 12										

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 300 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AM	323	LA CROZE.....	0	25	38		ZH	130	LES FAYES.....	0	97	42	
AM	389	LA CROZE.....	0	22	16								
AM	437	LA CROIX.....	0	51	05								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 310 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BI	35	LA JAROUSSE.....	0	30	12		ZM	109	LA JAROUSSE.....	0	47	96	
BI	36	LA JAROUSSE.....	0	15	30								

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
320

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BD	126	LE COULON.....	1	03	00		ZA	114	LE CHEYROU.....	2	41	33	
BH	105	BASSE VERGNE.....	3	45	30		ZA	142	LE GRAVIER.....	6	55	46	
CX	28	LE GRAVIER.....	2	05	10		ZO	107	LA LANDE DU BOST.....	4	35	08	
CX	36	LE GRAVIER.....	0	52	15		ZS	165	LE COULON.....	0	50	21	
CX	41	LE GRAVIER.....	0	24	30								
CX	42	LE GRAVIER.....	0	59	60								
CX	43	LE GRAVIER.....	1	84	60								
CX	52	LE CHEYROU.....	0	08	25								
CX	53	LE CHEYROU.....	0	59	65								
CX	181	LE GRAVIER.....	0	86	50								
CX	191	LE CHEYROU.....	0	74	00								
CX	201	LE GRAVIER.....	0	22	30								
CX	206	LE CHEYROU.....	0	88	90								
CX	208	LE CHEYROU.....	0	80	68								
TOTAUX			13	94	33		TOTAUX			13	82	08	

Logiciel INTEGRHEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
330

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	53	LA ROCHE L OISEAU.....	0	17	13		ZA	137	LE GRAVIER.....	0	99	62	
AE	78	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	27	10		ZA	143	LE GRAVIER.....	3	28	04	
AE	80	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	4	51	20		ZB	113	LE CLOS NEUF.....	0	98	37	
AE	114	LE CLOS NEUF.....	0	03	50		ZB	118	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	9	09	01	
AE	115	LE CLOS NEUF.....	0	34	50								
AE	116	LE CLOS NEUF.....	0	38	60								
AE	117	LE CLOS NEUF.....	0	01	47								
AE	118	LE CLOS NEUF.....	0	02	67								
AE	126	LE CLOS NEUF.....	2	71	50								
AE	143	LE CLOS NEUF.....	0	05	04								
AE	144	LE CLOS NEUF.....	0	76	40								
AE	145	LE CLOS NEUF.....	0	03	57								
AE	152	LE CLOS NEUF.....	0	13	50								
AE	153	LE CLOS NEUF.....	0	12	14								
AE	160	LE CLOS NEUF.....	0	73	00								
BC	80	LES BLANCHERIES.....	1	02	00								
CX	10	LE GRAVIER.....	1	06	20								
CX	189	LE GRAVIER.....	0	03	85								
CX	200	LE GRAVIER.....	2	00	96								
TOTAUX			14	44	33		TOTAUX			14	35	04	

Lotus Intégrum

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale				N° de Compte 340 Feuillet Unique		
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AH	32	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	51	60		ZE	119	LE PALUSSIÉ.....	3	31	50	
AH	33	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	30	60		ZE	122	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	5	51	73	
AH	34	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	48	80		ZR	126	LE BAC OUEST.....	0	34	56	
AH	35	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	60	15								
AH	39	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	1	64	80								
AH	45	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	52	14								
AH	46	LE BOS DE LIGNON.....	0	14	29								
AI	109	LE PALUSSIÉ.....	0	10	10								
AI	110	LE PALUSSIÉ.....	0	63	40								
AI	111	LE PALUSSIÉ.....	2	60	40								
AI	112	LE PALUSSIÉ.....	1	36	70								
BE	466	LES PERRINCHES.....	0	34	83								
TOTAUX			9	27	81		TOTAUX			9	17	79	

L'original INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 350 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AN	88	LA CROIX.....	1	05	10		ZH	143	LA CROIX.....	2	01	87	
AN	89	LA CROIX.....	0	97	60								
</													

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 360 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	463	LES PERRINCHES.....	0 00 29				ZR	127	LE BAC OUEST.....	0 34 99			
BE	464	LES PERRINCHES.....	0 17 98										
BE	465	LES PERRINCHES.....	0 16 80										
TOTAUX					0 35 07		TOTAUX					0 34 99	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 370 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AY	35	LAUBARESSE.....	1	05	60		ZS	130	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	76	03	
AZ	147	LES PLANCHAUDS.....	0	15	61		ZS	134	LES PLANCHAUDS.....	1	16	19	
AZ	203	LES PLANCHAUDS.....	0	25	42								
AZ	222	LES PLANCHAUDS.....	0	15	47								
AZ	223	LES PLANCHAUDS.....	0	30	88								
AZ	224	LES PLANCHAUDS.....	0	02	24								
TOTAUX			1 95 22				TOTAUX			1 92 22			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 380 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BH	9	LE BAC EST.....	0 17 80			ZP	102	LE BAC EST.....	0 28 30		
BH	128	LE BAC EST.....	0 09 30								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 390 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	94	FEYTE.....	0	07	90		ZE	123	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	2	96	72	
AH	95	FEYTE.....	0	15	20		ZI	109	LE CLOS CHOUX.....	0	83	36	
AN	1	LATA.....	1	77	40								
AX	2	LA FOUILLARGE.....	0	83	50								
BC	43	LES BLANCHERIES.....	0	91	20								
TOTAUX			3 75 20				TOTAUX			3 80 08			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 400 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BM	97	TUQUET DES FOURCHES.....	0 16 28			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZO	119	TUQUET DES FOURCHES.....	0 17 08		
			TOTAUX						TOTAUX		
			0 16 28						0 17 08		

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 420 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance		Observations
			HA	A	CA				HA	A	CA
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					
AZ	12	L ETANG DU MOULIN.....	1	01	30	ZB	125	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	4	91	77
AZ	13	L ETANG DU MOULIN.....	0	24	70	ZS	109	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	74	93
AZ	15	L ETANG DU MOULIN.....	1	07	50						
AZ	86	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	32	70						
AZ	87	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	11	99						
AZ	88	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	60	44						
AZ	93	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	53	44						
AZ	94	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	59	80						
TOTAUX			6 51 87			TOTAUX			6 66 70		

Lorsqu'il n'est pas

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 430 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AY	6	LAUBARESSE.....	0	21		10	ZB	128	LES BLANCHERIES.....	8		42	05
AY	7	LAUBARESSE.....	5	11		40	ZS	115	LES BLANCHERIES.....	8		32	98
AY	12	LAUBARESSE.....	0	80		96							
AY	37	LAUBARESSE.....	0	89		60							
AY	51	LAUBARESSE.....	0	65		40							
AZ	180	LES PRES VIDEAUX.....	0	33		40							
AZ	181	LES PRES VIDEAUX.....	0	01		21							
BC	40	LES BLANCHERIES.....	1	08		60							
BC	41	LES BLANCHERIES.....	1	27		00							
BC	44	LES BLANCHERIES.....	0	57		20							
BC	45	LES BLANCHERIES.....	0	53		50							
BC	48	LES BLANCHERIES.....	0	11		20							
BC	49	LES BLANCHERIES.....	0	48		80							
BC	77	LES BLANCHERIES.....	2	14		60							
BC	79	LES BLANCHERIES.....	0	41		48							
BC	84	LES BLANCHERIES.....	0	39		40							
BC	85	LES BLANCHERIES.....	0	86		50							
BC	98	LES BLANCHERIES.....	0	35		50							
BC	99	LES BLANCHERIES.....	0	63		40							
TOTAUX			16 90 25			TOTAUX			16 75 03				

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 440 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BC	67	LES BLANCHERIES.....	3	38	30		ZB	129	LES BLANCHERIES.....	1	29	33	
BC	90	LES BLANCHERIES.....	0	54	48		ZS	111	LES BLANCHERIES.....	3	36	28	
BD	92	LES VIGNES DU BAC.....	0	28	40		ZS	144	LES VIGNES DU BAC.....	0	24	28	
BD	93	LES VIGNES DU BAC.....	0	47	09								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 460 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AW	12	LES POULERIES.....	0	45	20		ZL	110	LA JAROUSSE.....	1	00	20	
AW	13	LES POULERIES.....	0	27	20								
AW	123	LES POULERIES.....	0	23	20								
AW	124	LES POULERIES.....	0	07	60								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 470 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AN	84	LA CROIX.....	0	09	72		ZH	141	LA CROIX.....	2	30	00	
AN	85	LA CROIX.....	1	32	70		ZI	107	LE CLOS CHOUX.....	0	85	72	
AN	120	LA CROIX.....	0	38	29								
AN	122	LA CROIX.....	0	48	48								
AX	1	LA FOUILLARGE.....	0	91	30								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 480 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	212	LE BOST.....	0 12 50			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZO	102	LE BOST.....	0 11 92		

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
485

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AY	93	LA CHABRERIE.....	0	15	02		ZK	121	LA CHABRERIE.....	0	87	85	
AY	94	LA CHABRERIE.....	0	18	70								
AY	95	LA CHABRERIE.....	0	08	58								
AY	96	LA CHABRERIE.....	0	07	20								
AY	97	LA CHABRERIE.....	0	08	12								
AY	98	LA CHABRERIE.....	0	09	30								
AY	99	LA CHABRERIE.....	0	10	08								
AY	100	LA CHABRERIE.....	0	05	80								
AY	101	LA CHABRERIE.....	0	05	50								
TOTAUX			0	88	30		TOTAUX			0	87	85	

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 490 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	196	LA PAPONIE.....	0	00	07		ZM	103	LA PAPONIE.....	3	28	36	
BI	197	LA PAPONIE.....	0	04	30								
BI	198	LA PAPONIE.....	0	04	12								
BI	199	LA PAPONIE.....	0	23	73								
BI	260	LA PAPONIE.....	2	98	10								
TOTAUX			3 30 32				TOTAUX			3 28 36			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 500 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	185	PRES DU CHEYROU.....	0 76 86			ZA	133	PRES DU CHEYROU.....	0 83 03		
CX	186	PRES DU CHEYROU.....	0 06 22								
TOTAUX					0 83 08	TOTAUX					0 83 03

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 510 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BI	32	LA JAROUSSE.....	0	06	13		ZM	107	LA PAPONIE.....	0	21	00	
BI	33	LA JAROUSSE.....	0	05	44								
BI	34	LA JAROUSSE.....	0	10	35								
TOTAUX			0 21 92				TOTAUX			0 21 00			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 530 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	17	MOULIN DU BOST.....	0	19	76		ZR	103	MOULIN DU BOST.....	0	69	46	
BE	338	MOULIN DU BOST.....	0	14	12								
BE	340	MOULIN DU BOST.....	0	37	26								
													</

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 540 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BH	66	LES VALADES.....	0 41 63			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZP	126	LES VALADES.....	0 43 82		

L'original INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 550 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AW	100	LANDE DE BELIGOU.....	0	89	60		ZL	126	LANDE DE BELIGOU.....	1	29	91	
AW	101	LANDE DE BELIGOU.....	0	41	00								

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 560 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AW	80	LANDE DE BELIGOU.....	1	15	30		ZL	123	LANDE DE BELIGOU.....	10	31	52	
AW	86	LANDE DE BELIGOU.....	0	58	00								
AW	87	LANDE DE BELIGOU.....	0	60	00								
AW	88	LANDE DE BELIGOU.....	0	33	12								
AW	89	LANDE DE BELIGOU.....	0	15	00								
AW	90	LANDE DE BELIGOU.....	0	81	60								
AW	91	LANDE DE BELIGOU.....	0	77	60								
AW	94	LANDE DE BELIGOU.....	1	07	50								
AW	95	LANDE DE BELIGOU.....	0	56	60								
AW	96	LANDE DE BELIGOU.....	0	41	40								
AW	97	LANDE DE BELIGOU.....	1	36	30								
AW	98	LANDE DE BELIGOU.....	0	44	80								
AW	99	LANDE DE BELIGOU.....	0	08	13								
AW	127	LANDE DE BELIGOU.....	1	50	33								
AW	130	LANDE DE BELIGOU.....	0	44	77								
AW	131	LANDE DE BELIGOU.....	0	03	30								
AW	134	LANDE DE BELIGOU.....	0	09	97								
TOTAUX			10	43	72	TOTAUX			10	31	52		

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 580 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BD	135	LE COULON.....	1	73	40		ZS	159	LE COULON.....	2	08	76	
BD	244	LE COULON.....	0	05	58								
BD	249	LE COULON.....	0	35	26								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 590 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AW	31	LES POULERIES.....	0	07	31		ZL	116	LES POULERIES.....	1	32	49	
AW	36	LES POULERIES.....	0	19	82								
AW	37	LES POULERIES.....	0	24	74								
AW	38	LES POULERIES.....	0	62	40								
AW	39	LES POULERIES.....	0	21	73								
TOTAUX			1 36 00				TOTAUX			1 32 49			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 600 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance		
			HA	A	CA				HA	A	CA
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	103	LE BAC OUEST.....	0	27	35	ZR	134	LE BAC OUEST.....	0	74	83
BE	420	LE BAC OUEST.....	0	29	18						
BE	422	LE BAC OUEST.....	0	20	46						
BE	423	LE BAC OUEST.....	0	02	22						

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 620 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					
BH	111	BASSE VERGNE.....	1 17 40			ZP	120	LES VALADES.....	3 93 12		
BH	112	BASSE VERGNE.....	0 57 70								
BH	161	LES VALADES.....	2 09 64								
BH	195	LES VALADES.....	0 07 14								
TOTAUX						TOTAUX					
3 91 88						3 93 12					

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 630 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	21	MOULIN DU BOST.....	0 33 78				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	108	MOULIN DU BOST.....	0 34 21			

L'original INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 650 Feuillet A				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AX	32	LA FOUILLARGE.....	0	64	30		ZK	113	LA BETUSSA.....	33	51	83	
AX	33	LA FOUILLARGE.....	1	22	00		ZK	115	LA BETUSSA.....	1	81	53	
AX	35	LA FOUILLARGE.....	0	63	60		ZK	125	LA FOUILLARGE.....	22	36	30	
AX	37	LA ROUBERTIE.....	0	72	40		ZK	126	LA ROUBERTIE.....	14	69	57	
AX	38	LA ROUBERTIE.....	0	99	90		ZN	110	LA PAPONIE.....	1	64	92	
AX	39	LA ROUBERTIE.....	0	55	10								
AX	40	LA ROUBERTIE.....	6	26	80								
AX	41	LA ROUBERTIE.....	0	20	40								
AX	71	LA ROUBERTIE.....	0	06	30								
AX	79	LA ROUBERTIE.....	0	00	04								
AX	80	LA ROUBERTIE.....	0	62	40								
AX	81	LA ROUBERTIE.....	2	86	30								
AX	83	LA GABISSE.....	0	94	40								
AX	84	LA GABISSE.....	1	10	70								
AX	144	LA FOUILLARGE.....	1	82	05								
AX	145	LA FOUILLARGE.....	2	51	95								
AX	146	LA FOUILLARGE.....	7	88	34								
AX	147	LA FOUILLARGE.....	0	80	33								
AX	148	LA FOUILLARGE.....	0	29	13								
AX	150	LA FOUILLARGE.....	4	71	20								
AX	174	LA ROUBERTIE.....	0	14	87								
AX	176	LA ROUBERTIE.....	1	04	99								
AX	178	LA ROUBERTIE.....	0	52	29								
AY	3	LAUBARESSE.....	1	58	60								
AY	4	LAUBARESSE.....	0	06	00								
AY	5	LAUBARESSE.....	0	22	50								
AY	52	LAUBARESSE.....	0	00	68								
AY	53	LAUBARESSE.....	0	02	79								
AY	54	LAUBARESSE.....	1	44	00								
AY	55	LAUBARESSE.....	0	76	00								
AY	56	LAUBARESSE.....	1	13	60								
AY	57	LAUBARESSE.....	1	18	10								
AY	58	LAUBARESSE.....	0	05	17								
AY	59	LA BETUSSA.....	2	67	40								
AY	60	LA BETUSSA.....	0	69	00								
AY	61	LA BETUSSA.....	0	70	20								
AY	62	LA BETUSSA.....	1	31	20								
A REPORTER			48 45 03			A REPORTER			74 04 15				

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 650 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
650

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	48	45	03				REPORT	74	04	15	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AY	63	LA BETUSSA.....	0	71	40								
AY	64	LA BETUSSA.....	0	97	00								
AY	65	LA BETUSSA.....	1	39	80								
AY	66	LA BETUSSA.....	2	60	76								
AY	74	LA BETUSSA.....	0	69	60								
AY	77	LA BETUSSA.....	1	32	40								
AY	78	LA BETUSSA.....	0	04	92								
AY	79	LA BETUSSA.....	3	28	00								
AY	80	LA BETUSSA.....	0	69	80								
AY	81	LA BETUSSA.....	0	19	20								
AY	82	LA BETUSSA.....	0	21	40								
AY	83	LA BETUSSA.....	0	10	27								
AY	84	LA BETUSSA.....	0	59	10								
AY	85	LA BETUSSA.....	0	24	00								
AY	91	LA BETUSSA.....	3	55	68								
AY	121	LA CHABRERIE.....	0	93	20								
AY	122	LA CHABRERIE.....	2	29	80								
AY	130	LA BETUSSA.....	1	43	87								
AY	132	LA BETUSSA.....	0	35	85								
BC	155	AUZELIAS.....	0	48	80								
BH	39	HAUTE VERGNE.....	0	32	81								
BH	46	LES MEYNIAS.....	1	36	50								
BL	114	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	78	80								
BL	115	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	11	89								
BL	116	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	1	34	60								
BL	134	GRANDE HAUGE.....	0	31	23								
TOTAUX			74	85	71		TOTAUX			74	04	15	

Ligne 12 INTÉGRÉE

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

Feuillet Unique

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

LOGICIEL INTEGRÉM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 670 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AN	33	LATA.....	0	07	77		ZH	106	LATA.....	1	39	86	
AN	34	LATA.....	0	43	10		ZH	109	LATA.....	1	06	03	
AN	37	LATA.....	0	12	00								
AN	38	LATA.....	0	64	40								
AN	39	LATA.....	0	33	30								
AN	43	LATA.....	0	86	90								
AN	91	LA CROIX.....	0	02	88								
TOTAUX			2 50 35			TOTAUX			2 45 89				

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES

(Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

680

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AM	186	LA CROZE.....	0	07	40		ZH	102	LATA.....	3	63	51	
AN	12	LATA.....	0	33	50		ZH	135	LES FAYES.....	2	72	26	
AN	13	LATA.....	1	12	40		ZI	105	LE CLOS CHOUX.....	2	36	13	
AN	14	LATA.....	1	45	60								
AN	62	LA CROIX.....	0	43	20								
AN	63	LA CROIX.....	2	61	00								
AN	98	LATA.....	0	09	52								
AN	100	LATA.....	0	23	65								
BL	40	LA GRAFOUILLERE.....	2	38	80								
TOTAUX			8 75 07				TOTAUX			8 71 90			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 690 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	398	LES PERRINCHES.....	0 60 46				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	125	MOULIN DU BOST.....	0 60 27			

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 700 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AM	239	PUYGERS.....	0	46	30		ZE	111	PUYGERS.....	0	65	81	
AM	240	PUYGERS.....	0	18	40		ZH	118	PUYGERS.....	0	63	63	
AM	242	PUYGERS.....	0	01	07								
AM	243	PUYGERS.....	0	04	66								
AM	244	PUYGERS.....	0	34	80								
AM	246	PUYGERS.....	0	24	80								
TOTAUX			1 30 03				TOTAUX			1 29 44			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 720 Feuillet Unique						
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	7	LA JAROUSSE.....	0	42	20		ZL	106	LA JAROUSSE.....	2	23	86	
BI	103	LA JAROUSSE.....	0	09	23								
BI	104	LA JAROUSSE.....	0	58	60								
BI	105	LA JAROUSSE.....	0	14	10								
BI	106	LA JAROUSSE.....	0	03	16								
BI	107	LA JAROUSSE.....	0	03	19								
BI	108	LA JAROUSSE.....	0	02	86								
BI	275	LA JAROUSSE.....	0	09	98								
BI	277	LA JAROUSSE.....	0	12	83								
BI	279	LA JAROUSSE.....	0	33	02								
BI	281	LA JAROUSSE.....	0	34	04								
TOTAUX			2 23 21			TOTAUX			2 23 86				

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 730 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	2	LA JAROUSSE.....	0	56	50		ZL	108	LA JAROUSSE.....	1	22	04	
BI	3	LA JAROUSSE.....	0	00	05								
BI	4	LA JAROUSSE.....	0	04	66								
BI	120	LA JAROUSSE.....	0	36	47								
BI	121	LA JAROUSSE.....	0	21	12								
TOTAUX			1 18 80				TOTAUX			1 22 04			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 740 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	399	LES PERRINCHES.....	0 44 65			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	124	MOULIN DU BOST.....	0 43 97		

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale				N° de Compte 770 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	
			HA	A	CA					HA	A	CA		
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND								
AI	23	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	49	20		ZD	111	L INCLOUSE.....	1	72	21		
AI	29	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	85	10		ZE	103	LES PRES FOURIQUETS.....	5	53	95		
AI	32	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	33	96		ZE	105	LES PRES FOURIQUETS.....	8	37	86		
AI	37	LA GUERRY.....	0	39	30									
AI	38	LA GUERRY.....	0	06	55									
AI	39	LA GUERRY.....	1	08	94									
AI	40	LA GUERRY.....	0	14	03									
AI	45	LA GUERRY.....	0	10	15									
AI	46	LA GUERRY.....	0	01	05									
AI	49	LA GUERRY.....	0	20	53									
AI	52	LA GUERRY.....	0	03	48									
AI	53	LA GUERRY.....	0	57	02									
AI	54	LA GUERRY.....	0	02	20									
AI	55	LA GUERRY.....	0	02	14									
AI	59	LA GUERRY.....	0	27	60									
AI	138	LA SERVE.....	0	06	17									
AI	141	LA SERVE.....	1	50	80									
AI	142	LA SERVE.....	0	38	05									
AI	143	LA SERVE.....	0	25	45									
AI	144	LA SERVE.....	0	36	50									
AI	145	LA SERVE.....	1	22	60									
AI	152	LA SERVE.....	0	15	76									
AI	154	LA SERVE.....	0	26	83									
AI	155	LA SERVE.....	0	58	40									
AI	156	LA SERVE.....	0	06	30									
AI	196	TERRES DE FAYE.....	0	21	80									
AI	197	LES PRES FOURIQUETS.....	0	44	00									
AI	198	LES PRES FOURIQUETS.....	0	38	10									
AI	260	LA SERVE.....	0	36	47									
AI	270	LES PRES FOURIQUETS.....	4	83	50									
TOTAUX			15	71	98		TOTAUX			15	64	02		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 790 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	268	MOULIN DU BOST.....	0 46 50			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	105	MOULIN DU BOST.....	0 44 37		

L'original INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale				N° de Compte 800 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	
			HA	A	CA					HA	A	CA		
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND								
AI	75	PORT.....	0	07	82		ZE	108	PORT.....	26	22	44		
AI	76	PORT.....	0	06	21									
AI	77	PORT.....	1	25	20									
AI	78	PORT.....	1	96	10									
AI	79	PORT.....	2	58	22									
AI	80	PORT.....	0	51	70									
AI	81	PORT.....	0	60	10									
AI	82	PORT.....	0	12	00									
AI	83	PORT.....	0	13	70									
AI	84	PORT.....	0	14	50									
AI	85	PORT.....	0	50	20									
AI	86	PORT.....	1	74	80									
AI	87	PORT.....	0	96	29									
AI	243	PORT.....	2	77	23									
AI	245	PORT.....	0	12	40									
AI	278	PORT.....	4	43	00									
AI	280	PORT.....	0	34	00									
AI	282	PORT.....	0	16	03									
AM	298	LES FONTANELLES.....	0	16	90									
AM	299	LES FONTANELLES.....	0	14	00									
AM	301	LES FONTANELLES.....	1	36	40									
AM	302	LES FONTANELLES.....	0	28	00									
AM	304	LES FONTANELLES.....	0	30	00									
AM	305	LES FONTANELLES.....	0	16	38									
AM	306	LES FONTANELLES.....	0	40	00									
AM	307	LES FONTANELLES.....	0	68	20									
AM	356	LES FONTANELLES.....	4	26	20									
TOTAUX			26	25	58		TOTAUX			26	22	44		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
810

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations		
			HA	A	CA					HA	A	CA			
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND								
AZ	97	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	21	36		ZR	121	MOULIN DU BOST.....	1	28	27			
AZ	182	LES PRES VIDEAUX.....	0	17	50		ZR	158	LE BOST.....	1	05	46			
AZ	183	LES PRES VIDEAUX.....	0	23	30		ZS	164	VIALETTE.....	1	92	46			
BC	89	LES BLANCHERIES.....	0	50	32										
BE	75	LES PERRINCHES.....	1	28	70										
BE	161	LE BOST.....	0	84	20										
BL	1	LA GRAFOUILLERE.....	0	03	83										
TOTAUX					4	29	21	TOTAUX					4	26	19

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale				N° de Compte 820 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations		
			HA	A	CA					HA	A	CA			
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND									
AE	51	LA ROCHE L OISEAU.....	0	02	70		ZS	118	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	3	89	44			
AE	56	LA ROCHE L OISEAU.....	0	65	00		ZS	128	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	1	03	26			
AE	73	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	56	30		ZS	161	LE COULON.....	6	48	38			
AY	29	LAUBARESSE.....	1	10	00										
AZ	95	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	09	37										
AZ	131	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	47	80										
AZ	142	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	88	07										
BD	115	LES VIGNES DU BAC.....	0	72	80										
BD	121	LES VIGNES DU BAC.....	0	68	80										
BD	122	LES VIGNES DU BAC.....	0	51	52										
BD	123	LES VIGNES DU BAC.....	0	14	00										
BD	124	LES VIGNES DU BAC.....	1	16	35										
BD	125	LES VIGNES DU BAC.....	0	19	76										
BD	127	LE COULON.....	0	16	00										
BD	128	LE COULON.....	0	22	00										
BD	129	LE COULON.....	0	13	50										
BD	136	LE COULON.....	2	72	00										
TOTAUX			11	45	97		TOTAUX			11	41	08			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 830 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BD	248	LE COULON.....	0 01 54			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	160	LE COULON.....	0 01 72		

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 850 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	190	LE BOST.....	0	24	20		ZR	163	LE BOST.....	0	12	08	
BE	370	LE BOST.....	0	12	19		ZR	179	LE BOST.....	0	23	61	

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
860

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.											
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations				
			HA	A	CA					HA	A	CA					
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND											
BH	62	LES VALADES.....	0	48	00		ZN	113	LA PAPONIE.....	1	69	39					
BH	65	LES VALADES.....	0	41	00		ZN	125	LES CHEMINS BLANCS EST.....	4	87	95					
BH	77	LES VALADES.....	0	17	90		ZP	127	LES VALADES.....	0	59	96					
BH	82	LES VALADES.....	0	11	88		ZP	133	LES VALADES.....	3	33	27					
BH	83	LES VALADES.....	0	10	00		ZP	134	L AUGÉ BRUNE.....	11	08	24					
BH	84	LES VALADES.....	0	21	50		ZP	149	LES VALADES.....	0	02	59					
BH	85	LES VALADES.....	0	44	10												
BH	86	LES VALADES.....	2	49	70												
BH	196	LES VALADES.....	0	02	74												
BK	86	LANDE DE LA FORET.....	0	09	10												
BK	94	LANDE DE LA FORET.....	0	33	28												
BK	95	LANDE DE LA FORET.....	0	26	90												
BK	96	LANDE DE LA FORET.....	4	39	30												
BL	76	L AUGÉ BRUNE.....	1	21	60												
BL	77	L AUGÉ BRUNE.....	1	15	00												
BL	81	L AUGÉ BRUNE.....	0	50	00												
BL	82	L AUGÉ BRUNE.....	0	23	80												
BL	83	L AUGÉ BRUNE.....	1	35	80												
BL	87	L AUGÉ BRUNE.....	4	21	40												
BL	88	L AUGÉ BRUNE.....	0	11	74												
BL	89	L AUGÉ BRUNE.....	0	07	79												
BL	95	L AUGÉ BRUNE.....	0	46	50												
BL	98	L AUGÉ BRUNE.....	1	58	80												
BL	99	L AUGÉ BRUNE.....	0	38	40												
BL	102	L AUGÉ BRUNE.....	0	76	20												
TOTAUX						21	62	43	TOTAUX						21	61	40

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 880 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	52	LA ROCHE L OISEAU.....	0	03	90		ZA	116	LE CHEYROU.....	1	69	84	
AE	55	LA ROCHE L OISEAU.....	2	59	70		ZB	123	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	6	27	81	
AE	71	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	89	80								
AE	72	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	47	70								
AE	81	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	15	78								
AE	84	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	18	53								
BC	23	LES BLANCHERIES.....	1	22	00								
BC	26	LES BLANCHERIES.....	0	83	40								
CX	109	LE CHEYROU.....	0	33	30								
CX	110	LE CHEYROU.....	0	30	90								
CX	111	LE CHEYROU.....	0	08	88								
CX	112	LE CHEYROU.....	0	10	46								
CX	113	LE CHEYROU.....	0	85	30								
TOTAUX			8	09	65		TOTAUX			7	97	65	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 890 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AZ	83	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	18	80		ZS	108	LE CLOS DE VIALETTE.....	2	52	30	
AZ	84	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	31	20								
AZ	193	L ETANG DU MOULIN.....	0	06	30								
AZ	195	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	71	30								
AZ	197	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	10	80								
AZ	198	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	06	19								
AZ	200	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	06	60								
TOTAUX			2 51 19				TOTAUX			2 52 30			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 900 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	256	PUYGERS.....	0	16	00		ZH	112	LES PRES GALETS.....	2	18	72	
AM	257	PUYGERS.....	0	60	80								
AM	258	LES PRES GALETS.....	1	57	00								

Feuillet Intégré

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 910 Feuillet Unique						
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	266	LES PRES GALETS.....	0	08	59		ZI	108	LE CLOS CHOUX.....	1	42	53	
AN	35	LATA.....	0	36	20								
AX	3	LA FOUILLARGE.....	1	02	20								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 920 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AZ	145	LES PLANCHAUDS.....	0 49 20				ZS	138	LES PLANCHAUDS.....	0 75 18			
AZ	146	LES PLANCHAUDS.....	0 14 82										
AZ	225	LES PLANCHAUDS.....	0 12 09										

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 930 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AZ	164	LES PLANCHAUDS.....	0 01 63			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	139	LES PLANCHAUDS.....	0 01 88		
TOTAUX			0 01 63			TOTAUX			0 01 88		

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 940 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BI	37	LA JAROUSSE.....	0 29 00				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZM	110	LA JAROUSSE.....	0 29 53			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
950

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND
BI 136 LA JAROUSSE..... 6 28 60
BI 142 LA LANDE DU PERTOIR..... 1 71 96
BI 144 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 12 90
BI 145 LA LANDE DU PERTOIR..... 1 54 30
BI 146 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 03 40
BI 147 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 77 20
BI 155 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 64 10
BI 156 LA LANDE DU PERTOIR..... 2 89 30
BI 157 LA LANDE DU PERTOIR..... 5 18 00
BI 163 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 40 28
BI 165 LA LANDE DU PERTOIR..... 3 04 10
BI 241 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 04 75
BI 244 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 10 53
BI 245 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 17 90
BI 246 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 64 70
BI 299 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 34 19

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND
ZL 102 LA LANDE DU PERTOIR..... 19 09 40
ZM 125 LA LANDE DU PERTOIR..... 4 50 22

TOTAUX23 96 21

TOTAUX23 59 62

Logiciel INTÉGRHEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 960 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	174	LE BOST.....	0 39 60			ZP	145	LA GRAFOUILLERE.....	0 72 43		
BM	89	TUQUET DES FOURCHES.....	0 78 44			ZR	172	LE BOST.....	0 38 73		
TOTAUX						TOTAUX					
1 18 04						1 11 16					

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
970

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	171	LE BOST.....	0	45	60		ZR	162	LE BOST.....	0	13	99	
BE	172	LE BOST.....	0	25	20		ZR	167	LE BOST.....	2	86	18	
BE	206	LE BOST.....	0	43	90								
BE	213	LE BOST.....	0	08	20								
BE	214	LE BOST.....	0	06	40								
BE	284	LE BOST.....	0	12	50								
BE	285	LE BOST.....	1	22	90								
BE	286	LE BOST.....	0	04	85								
BE	287	LE BOST.....	0	09	45								
BE	288	LE BOST.....	0	01	40								
BE	289	LE BOST.....	0	02	90								
BE	290	LE BOST.....	0	06	20								
BE	330	LE BOST.....	0	00	60								
TOTAUX			2	90	10		TOTAUX			3	00	17	

Logiciel INTEGRHEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 980 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	155	LE BOST.....	0	61	80		ZR	168	LE BOST.....	0	76	70	
BE	156	LE BOST.....	0	06	86								
BE	341	LE BOST.....	0	09	98								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1000 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					
AN	71	LA CROIX.....	2 04 90			ZH	146	LA CROIX.....	4 13 41		
AN	129	LA CROIX.....	0 54 01								
AX	139	LA FORCE.....	0 52 60								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1010 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AN	128	LA CROIX.....	3 73 39			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZH	145	LA CROIX.....	3 47 16		

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1040 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	97	LES PERRINCHES.....	0	37	10		ZR	148	LE BAC OUEST.....	0	50	69	
BE	300	LES PERRINCHES.....	0	01	30								
BE	302	LES PERRINCHES.....	0	03	60								
BE	354	LES PERRINCHES.....	0	02	06								
BE	355	LES PERRINCHES.....	0	00	60								
BE	358	LES PERRINCHES.....	0	07	39								
TOTAUX			0 52 05				TOTAUX			0 50 69			

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1050 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	63	MOULIN DU BOST.....	0 68 60				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	113	MOULIN DU BOST.....	0 69 51			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
1060

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	18	MOULIN DU BOST.....	0	06	63		ZR	104	MOULIN DU BOST.....	0	21	59	
BE	20	MOULIN DU BOST.....	1	04	10		ZR	106	MOULIN DU BOST.....	1	04	52	
BE	71	LES PERRINCHES.....	0	18	60		ZR	107	MOULIN DU BOST.....	2	74	44	
BE	72	LES PERRINCHES.....	0	10	20								
BE	73	LES PERRINCHES.....	0	13	52								
BE	74	LES PERRINCHES.....	0	63	10								
BE	269	MOULIN DU BOST.....	0	15	00								
BE	292	MOULIN DU BOST.....	0	06	35								
BE	294	MOULIN DU BOST.....	1	35	00								
BE	296	MOULIN DU BOST.....	0	38	50								
TOTAUX			4	11	00		TOTAUX			4	00	55	

Logiciel INTÉGRÉM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1110 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AW	56	LES POULERIES.....	0 94 56				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZL	114	LES POULERIES.....	0 95 20			

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1120 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AW	11	LES POULERIES.....	0	25	00		ZK	123	LA CHABRERIE.....	0	78	88	
AX	91	LA GABISSE.....	0	07	20								
AX	92	LA GABISSE.....	0	19	69								
AX	93	LA GABISSE.....	0	00	36								
AX	94	LA GABISSE.....	0	25	60								
TOTAUX			0 77 85				TOTAUX			0 78 88			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1130 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AZ	151	LES PLANCHAUDS.....	0	33	63		ZS	121	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	49	79	
AZ	159	LES PLANCHAUDS.....	0	33	60		ZS	140	LES PLANCHAUDS.....	1	88	44	
AZ	166	LES PLANCHAUDS.....	0	73	20								
AZ	168	LES PRES LAURIERES.....	0	28	92								
AZ	240	LES PRES LAURIERES.....	0	69	20								
TOTAUX			2 38 55				TOTAUX			2 38 23			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale				N° de Compte 1140 Feuillet Unique		
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AY	123	LAUBARESSE.....	0	06	02		ZS	120	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	3	45	54	
AZ	99	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	25	10								
AZ	100	LES LOUBARESSES.....	0	14	08								
AZ	101	LES LOUBARESSES.....	0	16	19								
AZ	102	LES LOUBARESSES.....	0	17	64								
AZ	103	LES LOUBARESSES.....	0	16	81								
AZ	104	LES LOUBARESSES.....	0	16	94								
AZ	105	LES LOUBARESSES.....	0	10	93								
AZ	106	LES LOUBARESSES.....	0	12	87								
AZ	107	LES LOUBARESSES.....	0	09	56								
AZ	109	LES LOUBARESSES.....	0	63	10								
AZ	110	LES LOUBARESSES.....	0	38	50								
AZ	111	LES LOUBARESSES.....	0	04	00								
TOTAUX			3	51	74		TOTAUX			3	45	54	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1150 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BI	232	LA PAPONIE.....	0 13 72				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZM	106	LA PAPONIE.....	0 13 03			
													</

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1190 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BC	143	AUZELIAS.....	0	10	40		ZB	102	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	48	90	
BC	150	AUZELIAS.....	0	38	40								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1210 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BK	102	LES CHEMINS BLANCS EST.....	1 07 00			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZN	127	LES CHEMINS BLANCS EST.....	1 20 24		
TOTAUX						TOTAUX					
1 07 00						1 20 24					

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1220 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	98	LE CHEYROU.....	0	99	70		ZA	117	LE CHEYROU.....	0	27	41	
CX	104	LE CHEYROU.....	0	44	81		ZB	106	LES TERRES DU CHEYROU.....	1	58	13	
CX	105	LE CHEYROU.....	0	15	10								
CX	106	LE CHEYROU.....	0	29	60								
TOTAUX			1 89 21				TOTAUX			1 85 54			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1230 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BD	117	LES VIGNES DU BAC.....	0	00	60		ZS	150	LES VIGNES DU BAC.....	0	18	09	
BD	118	LES VIGNES DU BAC.....	0	05	35								
BD	235	LES VIGNES DU BAC.....	0	10	40								
BD	237	LES VIGNES DU BAC.....	0	00	55								

L'original INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1240 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BD	291	LES VIGNES DU BAC.....	0 05 49			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	149	LES VIGNES DU BAC.....	0 06 20		
TOTAUX			0 05 49			TOTAUX			0 06 20		

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1250 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	175	LE BOST.....	0	13	40		ZR	171	LE BOST.....	1	18	18	
BE	176	LE BOST.....	0	04	10								
BE	177	LE BOST.....	0	00	16								
BE	179	LE BOST.....	0	04	83								
BE	387	LE BOST.....	0	74	40								
BE	389	LE BOST.....	0	07	51								
BE	391	LE BOST.....	0	13	82								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1260 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AI	100	LE PALUSSIÉ.....	0	82	20		ZE	115	LE PALUSSIÉ.....	2	83	23	
AI	279	PORT.....	0	03	80								
AI	281	PORT.....	0	21	20								
AI	283	PORT.....	1	31	87								
AI	284	LE PALUSSIÉ.....	0	17	60								
AM	355	LES FONTANELLES.....	0	31	40								
TOTAUX			2 88 07				TOTAUX			2 83 23			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1290 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
BE	66	MOULIN DU BOST.....	0	94	90		ZO	115	TUQUET DES FOURCHES.....	16	47	06	
BE	223	LE BOST.....	0	32	40		ZO	121	LA LANDE DU BOST.....	0	43	86	
BE	274	MOULIN DU BOST.....	1	36	61		ZO	122	LA LANDE DU BOST.....	3	23	73	
BE	276	LE BOST.....	0	05	73		ZP	140	LA GRAFOUILLERE.....	2	83	37	
BL	17	LA GRAFOUILLERE.....	0	76	70		ZR	114	MOULIN DU BOST.....	4	63	66	
BL	42	LA GRAFOUILLERE.....	1	86	60								
BL	45	LA GRAFOUILLERE.....	0	29	51								
BL	46	LA GRAFOUILLERE.....	2	82	60								
BL	52	LA GRAFOUILLERE.....	0	61	67								
BM	42	LA LANDE DU BOST.....	0	05	31								
BM	43	LA LANDE DU BOST.....	0	11	19								
BM	53	LA LANDE DU BOST.....	0	40	70								
BM	54	LA LANDE DU BOST.....	0	40	23								
BM	56	LA LANDE DU BOST.....	2	53	70								
BM	71	LA LANDE DU BOST.....	1	19	60								
BM	72	LA LANDE DU BOST.....	0	50	42								
BM	74	LA LANDE DU BOST.....	0	94	60								
BM	75	LA LANDE DU BOST.....	0	42	85								
BM	82	TUQUET DES FOURCHES.....	0	34	04								
BM	84	TUQUET DES FOURCHES.....	0	56	45								
BM	88	TUQUET DES FOURCHES.....	7	97	60								
BM	90	TUQUET DES FOURCHES.....	1	04	90								
BM	91	TUQUET DES FOURCHES.....	1	04	00								
BM	93	TUQUET DES FOURCHES.....	0	59	10								
BM	101	TUQUET DES FOURCHES.....	0	76	30								
BM	103	TUQUET DES FOURCHES.....	0	14	14								
TOTAUX			28	11	85		TOTAUX			27	61	68	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1310 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BD	201	LES VIGNES DU BAC.....	0 01 00			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	152	LES VIGNES DU BAC.....	0 00 99		

Logiciel INTEGREM

Désignation des Propriétaires (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1330 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	75	LES VALADES.....	0	04	50		ZP	131	LES VALADES.....	0	15	69	
BH	91	LES VALADES.....	0	09	67								
BH	162	LES VALADES.....	0	00	05								
BH	164	LES VALADES.....	0	00	11								
BH	168	LES VALADES.....	0	00	27								
BH	169	LES VALADES.....	0	01	01								
TOTAUX			0 15 61				TOTAUX			0 15 69			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1340 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	75	LE CHEYROU.....	0	35	40		ZA	111	LE CHEYROU.....	1	12	00	
CX	77	LE CHEYROU.....	0	25	10								
CX	78	LE CHEYROU.....	0	23	43								
CX	81	LE CHEYROU.....	0	18	45								
CX	82	LE CHEYROU.....	0	07	75								
TOTAUX			1 10 13				TOTAUX			1 12 00			

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
1370

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND

AW21LES POULERIES.....16410

AW107LA LANDE DE SAINT HILAIRE...22900

AW108LA LANDE DE SAINT HILAIRE...02340

AW109LA LANDE DE SAINT HILAIRE...20680

AW110LA LANDE DE SAINT HILAIRE...01450

AW112LA LANDE DE SAINT HILAIRE...00504

AW113LA LANDE DE SAINT HILAIRE...00499

AW114LA LANDE DE SAINT HILAIRE...04240

AW115LA LANDE DE SAINT HILAIRE...01660

AW116LA LANDE DE SAINT HILAIRE...00880

AW117LA LANDE DE SAINT HILAIRE...00870

AW118LA LANDE DE SAINT HILAIRE...01219

AW119LA LANDE DE SAINT HILAIRE...19830

AW120LA LANDE DE SAINT HILAIRE...20940

AW121LA LANDE DE SAINT HILAIRE...06170

AW122LA LANDE DE SAINT HILAIRE...12090

BI137LA JAROUSSE.....03850

BI138LA JAROUSSE.....14060

BI139LA JAROUSSE.....08370

BI140LA JAROUSSE.....08730

BI141LA JAROUSSE.....00950

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND

ZL129LA LANDE DE SAINT HILAIRE...165926

TOTAUX168642

TOTAUX165926

Lotus Intégrés

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1380 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	174	LA CROZE.....	0	05	42		ZH	132	LES FAYES.....	3	76	54	
AM	175	LA CROZE.....	0	70	60								
AM	176	LA CROZE.....	0	48	82								
AM	177	LA CROZE.....	0	09	12								
AM	178	LA CROZE.....	0	29	85								
AM	179	LA CROZE.....	0	24	20								
AM	390	LA CROZE.....	0	62	59								
AM	400	LA CROZE.....	0	02	60								
AM	404	LA CROZE.....	1	25	18								
TOTAUX			3 78 38				TOTAUX			3 76 54			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1430 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BK	196	FAYEMENDY.....	0	04	40		ZM	128	FAYEMENDY.....	0	08	97	
BK	198	FAYEMENDY.....	0	04	24								
BK	201	FAYEMENDY.....	0	00	16								

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
1440

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND
AY 42 LAUBARESSE..... 1 25 40
BI 166 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 03 80
BI 167 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 20 10
BI 168 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 44 80
BI 169 LA LANDE DU PERTOIR..... 3 49 90
BI 171 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 18 33
BI 172 LA LANDE DU PERTOIR..... 2 31 70
BI 173 LA LANDE DU PERTOIR..... 1 56 80
BI 177 LA LANDE DU PERTOIR..... 0 18 90
BI 233 LA PAPONIE..... 0 42 10
BK 5 FAYEMENDY..... 3 37 80
BK 8 FAYEMENDY..... 0 05 69
BK 11 FAYEMENDY..... 0 61 30
BK 12 FAYEMENDY..... 0 16 99
BK 13 FAYEMENDY..... 0 40 10
BK 14 FAYEMENDY..... 1 65 00
BK 15 FAYEMENDY..... 1 39 70
BK 17 FAYEMENDY..... 0 29 24
BK 18 FAYEMENDY..... 0 38 70
BK 19 FAYEMENDY..... 0 09 86
BK 25 FAYEMENDY..... 2 70 50
BK 26 FAYEMENDY..... 0 58 90
BK 30 FAYEMENDY..... 0 13 02
BK 31 FAYEMENDY..... 0 22 80
BK 35 FAYEMENDY..... 1 49 70
BK 37 FAYEMENDY..... 0 20 50
BK 40 FAYEMENDY..... 0 14 38
BK 41 FAYEMENDY..... 1 61 60
BK 42 FAYEMENDY..... 0 27 40
BK 43 FAYEMENDY..... 2 47 60
BK 45 FAYEMENDY..... 0 15 40
BK 47 FAYEMENDY..... 0 64 50
BK 49 FAYEMENDY..... 2 16 50
BK 50 FAYEMENDY..... 1 05 00
BK 51 FAYEMENDY..... 0 72 50
BK 52 FAYEMENDY..... 0 10 05
BK 64 FAYEMENDY..... 1 71 40

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND
ZL 104 LA JAROUSSE..... 15 95 88
ZM 111 LA JAROUSSE..... 10 15 57
ZM 127 FAYEMENDY..... 24 65 69

A REPORTER34 97 96

A REPORTER50 77 14

Lorsqu'il n'est pas intégral

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

1440

Feuillet B

Compte 1440 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	34	97	96				REPORT	50	77	14	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
BK	118	FAYEMENDY.....	2	34	20								
BK	119	FAYEMENDY.....	0	22	55								
BK	120	FAYEMENDY.....	1	68	50								
BK	121	FAYEMENDY.....	0	32	30								
BK	122	FAYEMENDY.....	0	29	35								
BK	123	FAYEMENDY.....	0	00	43								
BK	126	FAYEMENDY.....	0	88	90								
BK	130	FAYEMENDY.....	2	29	50								
BK	132	FAYEMENDY.....	2	19	75								
BK	134	FAYEMENDY.....	1	47	65								
BK	136	LANDE DE LA FORET.....	0	46	85								
BK	140	FAYEMENDY.....	0	09	70								
BK	154	FAYEMENDY.....	0	27	74								
BK	181	FAYEMENDY.....	0	11	56								
BK	184	FAYEMENDY.....	0	57	39								
BK	186	FAYEMENDY.....	0	01	16								
BK	187	FAYEMENDY.....	0	00	18								
BL	106	L AUGÉ BRUNE.....	2	84	20								
BL	155	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	01	00								
TOTAUX			51	10	87		TOTAUX			50	77	14	

Logiciel INTÉGRÉM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
1450

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AW	14	LES POULERIES.....	0	49	40		ZM	123	LA JAROUSSE.....	30	72	12	
AW	15	LES POULERIES.....	0	36	70		ZM	131	FAYEMENDY.....	0	44	17	
AW	16	LES POULERIES.....	0	16	78		ZN	119	FAYEMENDY.....	27	67	07	
AW	17	LES POULERIES.....	0	43	67								
AW	26	LES POULERIES.....	0	52	30								
AW	27	LES POULERIES.....	0	36	70								
AW	28	LES POULERIES.....	0	11	00								
AW	29	LES POULERIES.....	0	92	20								
AW	30	LES POULERIES.....	0	68	85								
AW	72	LES POULERIES.....	0	34	94								
BI	22	LA JAROUSSE.....	0	21	20								
BI	38	LA JAROUSSE.....	0	39	96								
BI	41	LA JAROUSSE.....	0	16	97								
BI	42	LA JAROUSSE.....	0	19	70								
BI	45	LA JAROUSSE.....	0	24	97								
BI	46	LA JAROUSSE.....	1	54	00								
BI	48	LA JAROUSSE.....	0	45	80								
BI	49	LA JAROUSSE.....	0	05	70								
BI	50	LA JAROUSSE.....	0	77	90								
BI	51	LA JAROUSSE.....	0	19	60								
BI	52	LA JAROUSSE.....	0	14	10								
BI	53	LA JAROUSSE.....	1	37	80								
BI	54	LA JAROUSSE.....	0	39	50								
BI	57	LA JAROUSSE.....	2	48	90								
BI	58	LA JAROUSSE.....	0	47	40								
BI	59	LA JAROUSSE.....	0	06	60								
BI	60	LA JAROUSSE.....	2	62	20								
BI	61	LA JAROUSSE.....	0	41	78								
BI	62	LA JAROUSSE.....	0	07	20								
BI	63	LA JAROUSSE.....	0	69	00								
BI	64	LA JAROUSSE.....	0	14	76								
BI	65	LA JAROUSSE.....	0	58	80								
BI	66	LA JAROUSSE.....	1	58	20								
BI	67	LA JAROUSSE.....	0	18	42								
BI	68	LA JAROUSSE.....	0	89	80								
BI	72	LA JAROUSSE.....	1	12	00								
BI	73	LA JAROUSSE.....	0	66	70								
A REPORTER			22	61	50		A REPORTER			58	83	36	

Intégral Intégrém

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 1450 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
1450

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	22	61	50				REPORT	58	83	36	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
BI	74	LA JAROUSSE.....	1	74	20								
BI	75	LA JAROUSSE.....	1	37	80								
BI	76	LA JAROUSSE.....	0	26	20								
BI	77	LA JAROUSSE.....	0	92	60								
BI	78	LA JAROUSSE.....	0	33	70								
BI	79	LA JAROUSSE.....	1	63	92								
BI	81	LA JAROUSSE.....	0	07	70								
BI	82	LA JAROUSSE.....	0	10	40								
BI	83	LA JAROUSSE.....	2	03	70								
BI	84	LA JAROUSSE.....	0	21	00								
BI	88	LA JAROUSSE.....	0	61	92								
BI	92	LA JAROUSSE.....	0	15	45								
BI	94	LA JAROUSSE.....	0	01	80								
BI	95	LA JAROUSSE.....	0	07	60								
BI	164	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	39	74								
BI	170	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	38	41								
BI	174	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	95	30								
BI	175	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	23	90								
BI	176	LA LANDE DU PERTOIR.....	5	23	00								
BI	178	LA LANDE DU PERTOIR.....	1	89	80								
BI	179	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	09	10								
BI	181	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	11	96								
BI	182	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	28	93								
BI	183	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	23	50								
BI	184	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	10	42								
BI	189	LA PAPONIE.....	0	09	80								
BI	237	LA JAROUSSE.....	0	08	71								
BI	238	LA JAROUSSE.....	1	21	60								
BI	284	LA JAROUSSE.....	0	27	28								
BI	286	LA JAROUSSE.....	0	15	38								
BI	288	LA JAROUSSE.....	0	06	26								
BI	290	LA JAROUSSE.....	0	11	98								
BI	292	LA JAROUSSE.....	0	01	93								
BI	297	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	77	06								
BI	298	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	31	14								
A REPORTER			45	24	69		A REPORTER			58	83	36	

Lotus Intégrum

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale				N° de Compte 1450 Feuillet C			
Compte 1450 (suite)														
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.							LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	
			HA	A	CA					HA	A	CA		
		REPORT	45	24	69				REPORT	58	83	36		
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND														
BK	9	FAYEMENDY.....	0	17	66									
BK	10	FAYEMENDY.....	0	42	80									
BK	44	FAYEMENDY.....	0	73	10									
BK	65	FAYEMENDY.....	0	24	54									
BK	66	FAYEMENDY.....	0	30	10									
BK	67	FAYEMENDY.....	2	41	70									
BK	76	FAYEMENDY.....	0	16	00									
BK	77	FAYEMENDY.....	0	91	70									
BK	78	FAYEMENDY.....	0	54	20									
BK	128	FAYEMENDY.....	0	00	62									
BK	168	FAYEMENDY.....	1	51	20									
BK	169	FAYEMENDY.....	0	20	60									
BK	174	FAYEMENDY.....	2	79	00									
BK	176	FAYEMENDY.....	0	12	93									
BK	177	FAYEMENDY.....	0	00	30									
BK	180	FAYEMENDY.....	2	69	60									
BK	197	FAYEMENDY.....	0	16	42									
BK	199	FAYEMENDY.....	0	04	09									
BK	200	FAYEMENDY.....	0	31	13									
TOTAUX			59	02	38		TOTAUX			58	83	36		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1460 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					
AZ	90	LE CLOS DE VIALETTE.....	0 07 10			ZI	104	LE CLOS CHOUX.....	1 23 45		
BC	83	LES BLANCHERIES.....	1 18 00								

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
1470

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenanceObservations

HA

A

CA

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND

AW18LES POULERIES.....10380

AW19LES POULERIES.....00900

AW20LES POULERIES.....08200

AW25LES POULERIES.....02087

BI85LA JAROUSSE.....22590

BI86LA JAROUSSE.....00930

BI87LA JAROUSSE.....04060

BI89LA JAROUSSE.....05630

BI90LA JAROUSSE.....05914

BI110LA JAROUSSE.....00960

BI111LA JAROUSSE.....01570

BI112LA JAROUSSE.....04870

BI113LA JAROUSSE.....02750

BI114LA JAROUSSE.....24000

BI115LA JAROUSSE.....00500

BI116LA JAROUSSE.....09060

BI122LA JAROUSSE.....01546

BI123LA JAROUSSE.....01520

BI124LA JAROUSSE.....03030

BI125LA JAROUSSE.....10050

BI128LA JAROUSSE.....02682

BI129LA JAROUSSE.....07010

BI130LA JAROUSSE.....03297

BI131LA JAROUSSE.....01485

BI132LA JAROUSSE.....10170

BI133LA JAROUSSE.....03108

BI276LA JAROUSSE.....00232

BI278LA JAROUSSE.....05927

BI280LA JAROUSSE.....02365

BI282LA JAROUSSE.....02966

BK6FAYEMENDY.....03460

BK36FAYEMENDY.....00535

TOTAUX163784

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenanceObservations

HA

A

CA

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND

ZL111LA JAROUSSE.....159100

ZN131FAYEMENDY.....03993

TOTAUX163093

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1480 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AZ	239	LES PRES LAURIERES.....	0 25 00			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	119	MOULIN DU BOST.....	0 28 65		
			TOTAUX						TOTAUX		
			0 25 00						0 28 65		

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1490 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BK	146	FAYEMENDY.....	0	00	17		ZN	120	FAYEMENDY.....	0	15	46	
BK	148	FAYEMENDY.....	0	01	56								
BK	151	FAYEMENDY.....	0	09	89								
BK	155	FAYEMENDY.....	0	00	11								
BK	182	FAYEMENDY.....	0	01	89								
BK	183	FAYEMENDY.....	0	01	10								
BK	185	FAYEMENDY.....	0	00	42								
BK	188	FAYEMENDY.....	0	00	33								
TOTAUX			0 15 47				TOTAUX			0 15 46			

Feuillet Intégré

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1495 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AI	162	FAYE DE PORT.....	0	12	60		ZD	109	FAYE DE PORT.....	1	03	20	
AI	163	FAYE DE PORT.....	0	80	90								
AI	169	FAYE DE PORT.....	0	00	74								
AI	170	FAYE DE PORT.....	0	05	30								
AI	171	FAYE DE PORT.....	0	01	90								
AI	305	FAYE DE PORT.....	0	03	17								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1500 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BL	18	LA GRAFOUILLERE.....	0	50	70		ZP	144	LA GRAFOUILLERE.....	2	98	84	
BL	19	LA GRAFOUILLERE.....	0	22	90								
BL	22	LA GRAFOUILLERE.....	0	29	32								
BL	23	LA GRAFOUILLERE.....	0	49	50								
BL	24	LA GRAFOUILLERE.....	0	10	23								
BL	162	LA GRAFOUILLERE.....	0	40	80								
BL	170	LA GRAFOUILLERE.....	0	99	65								
BL	181	LA GRAFOUILLERE.....	0	01	84								
TOTAUX			3 04 94				TOTAUX			2 98 84			

Loiret et Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1510 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AZ	75	LE CLOS DE VIALETTE.....	0 88 90				ZC	111	LE GRECHOU.....	1 06 61			
AZ	76	LE CLOS DE VIALETTE.....	0 21 18										

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1520 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AW	32	LES POULERIES.....	1	16	00		ZL	122	LANDE DE BELIGOU.....	4	16	20	
AW	48	LES POULERIES.....	0	27	39								
AW	78	LES POULERIES.....	2	72	00								
TOTAUX			4 15 39				TOTAUX			4 16 20			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1530 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	199	LE BOST.....	0	05	46		ZR	174	LE BOST.....	0	07	82	
BE	201	LE BOST.....	0	01	45								
BE	331	LE BOST.....	0	00	96								

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

1540

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AZ	140	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	27	20		ZP	103	LE BAC EST.....	2	56	43	
AZ	160	LES PLANCHAUDS.....	0	44	18		ZP	141	LA GRAFOUILLERE.....	5	95	45	
BE	104	LE BAC OUEST.....	1	78	80		ZR	137	LE BAC OUEST.....	1	75	59	
BE	118	LE BAC OUEST.....	0	44	70								
BE	120	LE BAC OUEST.....	0	67	80								
BE	136	LE BOST.....	0	15	05								
BE	159	LE BOST.....	0	06	45								
BH	1	LE BAC EST.....	0	54	63								
BH	5	LE BAC EST.....	0	65	80								
BH	6	LE BAC EST.....	0	10	40								
BH	7	LE BAC EST.....	0	12	80								
BH	8	LE BAC EST.....	0	09	30								
BH	119	LES MORLUS.....	0	24	00								
BH	131	LES MORLUS.....	0	26	20								
BH	134	LES MORLUS.....	1	43	24								
BL	3	LA GRAFOUILLERE.....	0	09	90								
BL	4	LA GRAFOUILLERE.....	0	04	28								
BL	53	LA GRAFOUILLERE.....	0	23	08								
BL	54	LA GRAFOUILLERE.....	1	60	00								
BL	58	LA GRAFOUILLERE.....	1	06	80								
TOTAUX			10	34	61		TOTAUX			10	27	47	

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1560 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	84	LES PERRINCHES.....	0	05	37		ZR	151	LE BAC OUEST.....	1	12	25	
BE	85	LES PERRINCHES.....	0	08	23								
BE	86	LES PERRINCHES.....	0	19	30								
BE	373	LES PERRINCHES.....	0	20	18								
BE	376	LES PERRINCHES.....	0	58	44								
TOTAUX			1 11 52				TOTAUX			1 12 25			

Loisiel INTGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1590 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BM	73	LA LANDE DU BOST.....	0 55 79				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZO	110	LA LANDE DU BOST.....	0 55 36			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1620 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	424	LE BAC OUEST.....	0	07	75		ZR	133	LE BAC OUEST.....	1	24	90	
BE	458	LE BAC OUEST.....	0	18	27								
BE	459	LE BAC OUEST.....	0	19	43								
BE	460	LE BAC OUEST.....	0	19	41								
BE	461	LE BAC OUEST.....	0	20	44								
BE	462	LE BAC OUEST.....	0	38	64								
TOTAUX			1 23 94				TOTAUX			1 24 90			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1630 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	54	LA ROCHE L OISEAU.....	0	51	80		ZK	109	LAUBARESSE.....	4	52	62	
AZ	204	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	65	75								
BC	13	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	59	81								
BC	22	LES BLANCHERIES.....	0	38	33								
BC	25	LES BLANCHERIES.....	0	29	00								
BC	27	LES BLANCHERIES.....	0	15	46								
BC	29	LES BLANCHERIES.....	0	58	52								
BC	30	LES BLANCHERIES.....	0	10	83								
BC	52	LES BLANCHERIES.....	0	77	19								
BC	70	LES BLANCHERIES.....	0	17	09								
BC	76	LES BLANCHERIES.....	0	16	40								
CX	179	TERRES DU CROS.....	0	15	60								
TOTAUX			4 55 78			TOTAUX			4 52 62				

Loisiel INTÉGRIEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1640 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AH	214	LE CLOS CHOUX.....	0 25 00				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZH	107	LATA.....	0 30 47			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1650 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
	COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	351	PUYGERS.....	0	12	97		ZH	121	PUYGERS.....	0	45	04	
AM	352	PUYGERS.....	0	17	28								
AM	406	PUYGERS.....	0	13	20								
AM	407	PUYGERS.....	0	01	22								
AM	408	PUYGERS.....	0	00	76								
TOTAUX			0 45 43				TOTAUX			0 45 04			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1660 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	33	LE GRAVIER.....	0	20	40		ZA	138	LE GRAVIER.....	1	86	73	
CX	34	LE GRAVIER.....	1	11	60								
CX	35	LE GRAVIER.....	0	58	70								
TOTAUX			1 90 70				TOTAUX			1 86 73			

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1670 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AZ	123	LES LOUBARESSES.....	0	05	27		ZS	124	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	1	47	83	
AZ	124	LES LOUBARESSES.....	0	85	00		ZS	125	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	97	78	
AZ	127	LES LOUBARESSES.....	0	10	10		ZS	126	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	44	59	
AZ	129	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	35	20								
AZ	209	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	01	10								
AZ	210	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	19	52								
AZ	211	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	07	75								
AZ	217	LES LOUBARESSES.....	0	01	80								
AZ	220	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	09	42								
AZ	232	LES LOUBARESSES.....	0	00	49								
AZ	233	LES LOUBARESSES.....	0	08	71								
AZ	235	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	40	43								
AZ	236	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	05	17								
AZ	237	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	06	41								
AZ	238	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	11	65								
AZ	241	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	06	09								
AZ	242	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	23	28								
AZ	243	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	01	19								
AZ	244	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	12	12								
TOTAUX			2 90 70				TOTAUX			2 90 20			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1680 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BC	31	LES BLANCHERIES.....	0	08	33		ZB	130	LES BLANCHERIES.....	7	37	60	
BC	32	LES BLANCHERIES.....	0	32	42								
BC	33	LES BLANCHERIES.....	2	13	10								
BC	54	LES BLANCHERIES.....	0	55	00								
BC	55	LES BLANCHERIES.....	0	55	37								
BC	56	LES BLANCHERIES.....	0	44	60								
BC	58	LES BLANCHERIES.....	0	54	00								
BC	59	LES BLANCHERIES.....	1	16	90								
BC	62	LES BLANCHERIES.....	0	92	80								
BC	63	LES BLANCHERIES.....	0	19	81								
BC	65	LES BLANCHERIES.....	0	51	60								
TOTAUX			7 43 93				TOTAUX			7 37 60			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

1700

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AE	127	LE CLOS NEUF.....	1	25	60		ZB	111	LE CLOS NEUF.....	5	60	85	
AE	128	LE CLOS NEUF.....	0	09	50		ZB	115	LE CLOS NEUF.....	0	85	20	
AE	129	LE CLOS NEUF.....	0	44	00		ZB	116	LE CLOS NEUF.....	7	13	09	
AE	130	LE CLOS NEUF.....	0	70	30		ZC	110	LE GRECHOU.....	0	35	45	
AE	131	LE CLOS NEUF.....	0	14	80		ZD	101	TERRES DE FAYE.....	0	14	90	
AE	132	LE CLOS NEUF.....	1	02	00								
AE	133	LE CLOS NEUF.....	0	14	28								
AE	134	LE CLOS NEUF.....	1	16	60								
AE	135	LE CLOS NEUF.....	0	61	60								
AE	136	LE CLOS NEUF.....	0	25	20								
AE	137	LE CLOS NEUF.....	0	12	40								
AE	138	LE CLOS NEUF.....	0	08	50								
AE	139	LE CLOS NEUF.....	0	21	42								
AE	140	LE CLOS NEUF.....	0	46	18								
AE	141	LE CLOS NEUF.....	0	97	90								
AE	146	LE CLOS NEUF.....	1	88	20								
AE	151	LE CLOS NEUF.....	1	55	80								
AE	158	LE CLOS NEUF.....	2	23	50								
AE	210	LES PRES CHAPELET.....	0	86	40								
TOTAUX			14	24	18		TOTAUX			14	09	49	

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1720 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BK	70	FAYEMENDY.....	0	24	26		ZN	121	FAYEMENDY.....	0	50	45	
BK	71	FAYEMENDY.....	0	11	65								
BK	72	FAYEMENDY.....	0	16	44								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1730 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	8	LA JAROUSSE.....	0	11	92		ZL	105	LA JAROUSSE.....	1	10	78	
BI	99	LA JAROUSSE.....	0	00	10								
BI	100	LA JAROUSSE.....	0	00	10								
BI	101	LA JAROUSSE.....	0	05	30								
BI	236	LA JAROUSSE.....	0	40	00								
BI	249	LA JAROUSSE.....	0	10	05								
BI	250	LA JAROUSSE.....	0	03	65								
BI	283	LA JAROUSSE.....	0	35	62								
BI	285	LA JAROUSSE.....	0	06	12								
TOTAUX			1 12 86				TOTAUX			1 10 78			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1740 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	28	LE GRECHOU.....	1	00	80		ZH	138	LA CROIX.....	4	58	13	
AE	212	LES PRES CHAPELET.....	0	08	80		ZK	111	LAUBARESSE.....	3	37	13	
AE	214	LES PRES CHAPELET.....	0	08	80		ZS	106	LE CLOS DE VIALETTE.....	18	83	65	
AH	215	LE CLOS CHOUX.....	3	67	20								
AI	213	LES PRES FOURIQUETS.....	0	00	09								
AI	215	LES PRES FOURIQUETS.....	0	08	70								
AN	69	LA CROIX.....	4	28	00								
AX	171	LA FOUILLARGE.....	0	57	21								
AY	124	LAUBARESSE.....	4	45	18								
AZ	14	L ETANG DU MOULIN.....	0	26	40								
AZ	16	VIALETTE.....	0	18	60								
AZ	17	VIALETTE.....	0	27	30								
AZ	63	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	00	45								
AZ	65	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	01	26								
AZ	66	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	47	00								
AZ	71	LE CLOS DE VIALETTE.....	3	25	80								
AZ	74	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	57	70								
AZ	96	LE CLOS DE VIALETTE.....	2	67	24								
AZ	192	L ETANG DU MOULIN.....	0	02	35								
AZ	194	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	43	70								
AZ	196	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	01	70								
AZ	199	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	10	42								
AZ	201	LE CLOS DE VIALETTE.....	3	61	40								
AZ	228	VIALETTE.....	0	19	85								
AZ	230	VIALETTE.....	0	87	53								
TOTAUX			27	23	48		TOTAUX			26	78	91	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1750 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AM	405	PUYGERS.....	0 01 90				ZH	120	PUYGERS.....	0 17 08			
AM	409	PUYGERS.....	0 16 02										

Loisier INTGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1760 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	218	LA PAPONIE.....	0	03	60		ZM	102	LA PAPONIE.....	0	52	77	
BI	262	LA PAPONIE.....	0	10	65								
BI	269	LA PAPONIE.....	0	02	99								
BI	270	LA PAPONIE.....	0	03	72								
BI	273	LA PAPONIE.....	0	32	99								
TOTAUX			0 53 95				TOTAUX			0 52 77			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1790 Feuillet Unique							
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations		
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND								
BE	139	LE BOST.....	0 41 50				ZS	163	VIALETTE.....	1 08 15					
BE	140	LE BOST.....	0 41 00												
BE	141	LE BOST.....	0 25 80												
TOTAUX					1 08 30			TOTAUX					1 08 15		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1815 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AY	88	LA BETUSSA.....	0	12	63		ZK	116	LA BETUSSA.....	1	66	91	
AY	126	LA BETUSSA.....	0	13	92								
AY	127	LA BETUSSA.....	0	08	28								
AY	131	LA BETUSSA.....	0	29	13								
AY	133	LA BETUSSA.....	1	02	75								
TOTAUX			1 66 71				TOTAUX			1 66 91			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1830 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BM	164	TUQUET DES FOURCHES.....	0	01	38		ZO	118	TUQUET DES FOURCHES.....	1	60	71	
BM	165	TUQUET DES FOURCHES.....	0	00	40								
BM	169	TUQUET DES FOURCHES.....	1	71	32								

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1860 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
Lorsqu'il est intégral	COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
	AY	13	LAUBARESSE.....	1	96	00	ZK	106	LAUBARESSE.....	1	36	86	
	AY	14	LAUBARESSE.....	0	12	30	ZK	108	LAUBARESSE.....	6	89	88	
	AY	16	LAUBARESSE.....	0	65	03	ZP	106	HAUTE VERGNE.....	15	33	35	
	AY	17	LAUBARESSE.....	3	32	60	ZS	131	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	6	32	50	
	AY	18	LAUBARESSE.....	0	96	00							
	AY	21	LAUBARESSE.....	0	77	20							
	AY	22	LAUBARESSE.....	0	30	75							
	AY	25	LAUBARESSE.....	0	24	10							
	AY	26	LAUBARESSE.....	0	42	60							
	AY	28	LAUBARESSE.....	0	01	04							
	AY	30	LAUBARESSE.....	0	23	40							
	AY	31	LAUBARESSE.....	0	31	42							
	AY	32	LAUBARESSE.....	4	37	40							
	AY	33	LAUBARESSE.....	0	00	48							
	AY	36	LAUBARESSE.....	0	28	93							
	AY	40	LAUBARESSE.....	0	13	58							
	AY	47	LAUBARESSE.....	1	82	60							
	AZ	121	LES LOUBARESSES.....	0	01	62							
	BH	3	LE BAC EST.....	0	35	37							
	BH	20	LE BAC EST.....	0	44	85							
	BH	35	HAUTE VERGNE.....	0	71	58							
	BH	138	LE BAC EST.....	2	06	80							
	BH	175	HAUTE VERGNE.....	0	00	15							
	BH	176	HAUTE VERGNE.....	4	82	45							
	BH	177	HAUTE VERGNE.....	0	71	67							
	BH	179	HAUTE VERGNE.....	0	00	13							
	BH	182	HAUTE VERGNE.....	0	34	12							
	BH	184	HAUTE VERGNE.....	0	11	94							
	BH	185	HAUTE VERGNE.....	3	61	77							
	BH	188	HAUTE VERGNE.....	0	48	68							
	BH	189	HAUTE VERGNE.....	0	01	59							
	BH	192	HAUTE VERGNE.....	0	52	44							
	BH	194	HAUTE VERGNE.....	0	00	07							
TOTAUX			30	20	66		TOTAUX			29	92	59	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1870 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AM	397	LA CROZE.....	0 64 73			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZH	131	LES FAYES.....	0 61 87		

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1890 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BI	14	LA JAROUSSE.....	0	08	40		ZM	116	LA JAROUSSE.....	0	21	00	
BI	15	LA JAROUSSE.....	0	06	50								
BI	16	LA JAROUSSE.....	0	03	48								
BI	20	LA JAROUSSE.....	0	03	30								
TOTAUX			0 21 68				TOTAUX			0 21 00			

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1900 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	47	LA JAROUSSE.....	1	86	00		ZL	103	LA JAROUSSE.....	6	31	46	
BI	70	LA JAROUSSE.....	0	40	18		ZM	122	LA JAROUSSE.....	1	79	57	
BI	80	LA JAROUSSE.....	0	35	31								
BI	126	LA JAROUSSE.....	0	49	87								
BI	134	LA JAROUSSE.....	4	52	20								
BI	159	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	25	06								
BI	160	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	30	40								
TOTAUX			8 19 02				TOTAUX			8 11 03			

Loiret et Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1910 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BI	96	LA JAROUSSE.....	0 02 70			ZM	120	LA JAROUSSE.....	0 04 96		
BI	97	LA JAROUSSE.....	0 02 04								
TOTAUX					0 04 74	TOTAUX					0 04 96

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
1930

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AE	24	LE GRECHOU.....	0	15	68		ZC	107	LES TERRES DE LA VACHERIE...	2	92	12	
AE	25	LE GRECHOU.....	0	17	22		ZC	122	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	5	50	56	
AE	26	LE GRECHOU.....	0	45	38								
AE	48	LE GRECHOU.....	0	26	08								
AE	59	LE MOULIN CHATEAU.....	1	24	60								
AH	1	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	20	00								
AH	3	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	15	52								
AH	4	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	56	90								
AH	6	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	49	00								
AH	7	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	25	20								
AH	8	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	08	69								
AH	9	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	78	60								
AH	11	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	21	06								
AH	12	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	00	55								
AH	66	LE BOS DE LIGNON.....	0	58	80								
AH	67	TERRES DE FEYTE.....	0	30	02								
AH	158	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	73	10								
AH	159	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	55	45								
AH	160	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	45	60								
AH	179	TERRES DE LA VIGNE.....	0	44	20								
AH	250	LA VACHERIE.....	0	06	04								
TOTAUX			8	17	69		TOTAUX			8	42	68	

Logiciel INTÉGRHEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1940 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	385	LES PERRINCHES.....	0 38 89			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	146	LE BAC OUEST.....	0 37 71		
									</		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 1950 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	279	LES PERRINCHES.....	0	50	87	ZR	147	LE BAC OUEST.....	0	86	83
BE	384	LES PERRINCHES.....	0	38	89						

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 1960 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	37	HAUTE VERGNE.....	0	19	15		ZN	104	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	4	88	44	
BH	38	HAUTE VERGNE.....	0	42	02		ZP	111	HAUTE VERGNE.....	1	64	98	
BH	152	HAUTE VERGNE.....	0	04	60								
BH	153	HAUTE VERGNE.....	0	07	20								
BH	154	HAUTE VERGNE.....	0	04	60								
BH	156	HAUTE VERGNE.....	0	99	60								
BL	130	GRANDE HAUGE.....	0	21	90								
BL	131	GRANDE HAUGE.....	0	36	90								
BL	132	GRANDE HAUGE.....	0	19	81								
BL	133	GRANDE HAUGE.....	0	40	20								
BL	135	GRANDE HAUGE.....	1	45	60								
BL	136	GRANDE HAUGE.....	0	59	80								
BL	137	GRANDE HAUGE.....	0	22	83								
BL	138	GRANDE HAUGE.....	0	08	24								
BL	139	GRANDE HAUGE.....	0	60	26								
BL	142	GRANDE HAUGE.....	0	76	60								
TOTAUX			6 69 31				TOTAUX			6 53 42			

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2000 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	55	LA JAROUSSE.....	0	08	88		ZN	109	LA PAPONIE.....	0	99	65	
BI	56	LA JAROUSSE.....	0	35	10								
BI	71	LA JAROUSSE.....	0	45	37								
TOTAUX			0 89 35				TOTAUX			0 99 65			

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2010

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	479	LE BOST.....	0	19	86		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZO	104	LE BOST.....	0	20	18	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2020

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	216	LE BOST.....	0	16	20		ZO	103	LE BOST.....	0	31	74	
BE	217	LE BOST.....	0	08	92		ZO	105	LE BOST.....	1	04	28	
BE	218	LE BOST.....	0	77	90		ZR	161	LE BOST.....	0	77	15	
BE	219	LE BOST.....	0	05	00								
BE	220	LE BOST.....	0	09	80								
BE	342	LE BOST.....	0	81	92								
BE	478	LE BOST.....	0	26	44								
TOTAUX			2	26	18		TOTAUX			2	13	17	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2030 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	93	LES VALADES.....	0	18	50		ZP	121	LES VALADES.....	1	10	98	
BH	94	LES VALADES.....	0	13	50								
BH	95	LES VALADES.....	0	26	10								
BH	96	LES VALADES.....	0	50	10								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2040 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND CW	80	LE CROS HAUT.....	0 01 32				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZA	105	LE CROS HAUT.....	0 01 35			
										</			

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2070 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	9	LA JAROUSSE.....	0	11	69		ZM	118	LA JAROUSSE.....	0	25	15	
BI	10	LA JAROUSSE.....	0	05	50								
BI	240	LA JAROUSSE.....	0	00	60								
BI	295	LA JAROUSSE.....	0	05	86								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2090 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BK	99	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	63	70	ZN	129	GRANDE HAUGE.....	0	85	32
BK	100	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	21	80						

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2110 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AZ	5	L ETANG DU MOULIN.....	0	02	40		ZS	104	VIALETTE.....	1	28	16	
AZ	7	L ETANG DU MOULIN.....	0	88	00								
AZ	191	L ETANG DU MOULIN.....	0	40	65								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2120 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AM	9	LE TINDEIX.....	0	44	00		ZE	109	PORT.....	1	97	78	
AM	10	LE TINDEIX.....	0	29	67								
AM	11	LE TINDEIX.....	1	27	00								
TOTAUX			2 00 67				TOTAUX			1 97 78			

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2130

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AY	34	LAUBARESSE.....	1	08	20		ZP	116	BASSE VERGNE.....	17	38	83	
AY	44	LAUBARESSE.....	0	38	52		ZP	143	LA GRAFOUILLERE.....	18	62	94	
BC	69	LES BLANCHERIES.....	0	21	02		ZR	131	LE BAC OUEST.....	0	56	08	
BC	71	LES BLANCHERIES.....	1	26	00		ZR	149	LE BAC OUEST.....	3	73	35	
BC	73	LES BLANCHERIES.....	0	26	20								
BC	75	LES BLANCHERIES.....	0	05	70								
BE	95	LES PERRINCHES.....	0	54	50								
BE	117	LE BAC OUEST.....	0	26	50								
BE	119	LE BAC OUEST.....	0	56	70								
BE	121	LE BAC OUEST.....	0	30	18								
BE	129	LE BOST.....	0	95	40								
BE	130	LE BOST.....	0	46	70								
BE	131	LE BOST.....	0	59	40								
BE	301	LES PERRINCHES.....	0	26	60								
BE	319	LES PERRINCHES.....	0	06	00								
BE	321	LES PERRINCHES.....	0	00	40								
BE	322	LES PERRINCHES.....	0	00	18								
BE	325	LES PERRINCHES.....	3	58	53								
BE	326	LE BAC OUEST.....	0	96	40								
BE	329	LE BAC OUEST.....	1	11	23								
BH	41	HAUTE VERGNE.....	0	27	65								
BH	42	HAUTE VERGNE.....	1	64	00								
BH	100	BASSE VERGNE.....	0	09	30								
BH	101	BASSE VERGNE.....	3	09	70								
BH	102	BASSE VERGNE.....	0	10	18								
BH	103	BASSE VERGNE.....	0	23	70								
BH	106	BASSE VERGNE.....	1	32	20								
BH	108	BASSE VERGNE.....	0	08	65								
BH	110	BASSE VERGNE.....	1	89	30								
BH	113	BASSE VERGNE.....	1	14	60								
BH	114	BASSE VERGNE.....	1	03	50								
BH	116	LES MORLUS.....	0	25	60								
BH	117	LES MORLUS.....	0	25	50								
BH	132	LES MORLUS.....	1	33	16								
BH	133	LES MORLUS.....	0	00	60								
BH	136	LES MORLUS.....	0	38	70								
BK	105	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	49	43								
A REPORTER			26	60	13		A REPORTER			40	31	20	

Lorsqu'il n'intègre ni

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 2130 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2130

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	26	60	13				REPORT	40	31	20	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
BL	25	LA GRAFOUILLERE.....	3	29	60								
BL	33	LA GRAFOUILLERE.....	1	02	20								
BL	34	LA GRAFOUILLERE.....	0	44	30								
BL	36	LA GRAFOUILLERE.....	1	09	60								
BL	37	LA GRAFOUILLERE.....	0	32	30								
BL	38	LA GRAFOUILLERE.....	0	04	28								
BL	39	LA GRAFOUILLERE.....	0	36	58								
BL	41	LA GRAFOUILLERE.....	1	19	20								
BL	47	LA GRAFOUILLERE.....	0	20	47								
BL	48	LA GRAFOUILLERE.....	0	95	30								
BL	49	LA GRAFOUILLERE.....	1	95	60								
BL	50	LA GRAFOUILLERE.....	0	13	55								
BL	51	LA GRAFOUILLERE.....	0	26	68								
BL	55	LA GRAFOUILLERE.....	0	10	20								
BL	56	LA GRAFOUILLERE.....	0	19	22								
BL	57	LA GRAFOUILLERE.....	0	34	60								
BL	59	LA GRAFOUILLERE.....	0	87	40								
BL	172	LA GRAFOUILLERE.....	1	03	40								
TOTAUX			40	44	61		TOTAUX			40	31	20	

Lotus INTEGRAL

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

2140

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
BE	90	LES PERRINCHES.....	0	47	70		ZN	115	LA PAPONIE.....	13	77	76	
BE	372	LES PERRINCHES.....	0	07	31		ZN	124	LES CHEMINS BLANCS EST.....	10	48	88	
BH	58	LES VALADES.....	1	74	30		ZR	128	LE BAC OUEST.....	0	58	99	
BH	59	LES VALADES.....	4	60	80								
BH	60	LES VALADES.....	0	12	75								
BH	61	LES VALADES.....	6	84	10								
BI	209	LA PAPONIE.....	0	00	09								
BI	210	LA PAPONIE.....	0	08	30								
BI	211	LA PAPONIE.....	0	07	40								
BI	212	LA PAPONIE.....	0	29	80								
BI	213	LA PAPONIE.....	0	21	82								
BI	214	LA PAPONIE.....	0	05	50								
BI	215	LA PAPONIE.....	0	11	30								
BI	216	LA PAPONIE.....	0	03	36								
BK	22	FAYEMENDY.....	1	01	50								
BK	90	LANDE DE LA FORET.....	1	87	60								
BK	91	LANDE DE LA FORET.....	0	57	90								
BK	92	LANDE DE LA FORET.....	1	52	70								
BK	93	LANDE DE LA FORET.....	0	68	00								
BK	131	FAYEMENDY.....	0	50	10								
BK	133	FAYEMENDY.....	1	94	45								
BK	135	FAYEMENDY.....	0	28	45								
BK	137	LANDE DE LA FORET.....	1	37	85								
BK	138	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	57	95								
TOTAUX			25	11	03		TOTAUX			24	85	63	

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2190 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	5	PRES DU CHEYROU.....	1	34	60		ZA	130	LE CHEYROU.....	1	35	07	
CX	6	PRES DU CHEYROU.....	0	63	70		ZA	132	PRES DU CHEYROU.....	0	53	18	

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2200 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	170	TERRES DU CROS.....	0	52	00		ZA	108	LE CHEYROU.....	0	48	60	
CX	174	TERRES DU CROS.....	0	51	90		ZA	109	LE CHEYROU.....	0	53	65	

Loisier INTREGEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2210 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BD	100	LES VIGNES DU BAC.....	0	11	20		ZS	146	LES VIGNES DU BAC.....	0	42	94	
BD	101	LES VIGNES DU BAC.....	0	02	59								
BD	102	LES VIGNES DU BAC.....	0	07	23								
BD	106	LES VIGNES DU BAC.....	0	04	80								
BD	272	LES VIGNES DU BAC.....	0	01	40								
BD	289	LES VIGNES DU BAC.....	0	13	24								
BD	290	LES VIGNES DU BAC.....	0	02	93								
TOTAUX			0 43 39			TOTAUX			0 42 94				

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2220 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AM	412	L ECOLE DE PUYGERS.....	0 06 69				ZH	127	LES FAYES.....	0 09 85			
AM	415	LA CROZE.....	0 02 21										
AM	416	LA CROZE.....	0 00 77										
							</						

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2222 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AY	104	LA CHABRERIE.....	0	21	17		ZK	122	LA CHABRERIE.....	0	36	06	
AY	105	LA CHABRERIE.....	0	13	80								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2225 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AY	92	LA BETUSSA.....	0 09 90				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZK ZN	119 134	LA BETUSSA..... LA PAPONIE.....	0 09 73 0 10 36			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2228 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AY	128	LA BETUSSA.....	0 09 90			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZK ZN	120 135	LA BETUSSA..... LA PAPONIE.....	0 09 53 0 09 69		
TOTAUX						TOTAUX					
0 09 90						0 19 22					

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2230 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AN	73	LA CROIX.....	0	23	10		ZH	140	LA CROIX.....	7	87	76	
AN	74	LA CROIX.....	0	62	80								
AN	77	LA CROIX.....	4	03	60								
AN	78	LA CROIX.....	3	11	80								
													</

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2240 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BL	143	GRANDE HAUGE.....	0	78	30		ZN	103	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	1	03	89	
BL	144	GRANDE HAUGE.....	0	21	90								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

2290

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AZ	8	L ETANG DU MOULIN.....	0	47	40		ZB	103	LES TERRES DU CHEYROU.....	3	82	64	
AZ	9	L ETANG DU MOULIN.....	0	26	40		ZS	110	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	05	69	
AZ	10	L ETANG DU MOULIN.....	0	35	50								
AZ	11	L ETANG DU MOULIN.....	0	17	83								
AZ	79	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	06	48								
AZ	80	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	04	00								
AZ	89	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	01	70								
BC	81	LES BLANCHERIES.....	0	13	76								
BC	82	LES BLANCHERIES.....	0	20	72								
BC	149	AUZELIAS.....	0	30	99								
BC	151	AUZELIAS.....	0	21	73								
BC	152	AUZELIAS.....	0	53	80								
BC	153	AUZELIAS.....	0	19	72								
BC	154	AUZELIAS.....	0	62	80								
BC	157	AUZELIAS.....	0	18	29								
TOTAUX					4 81 12	TOTAUX					4 88 33		

Logiciel INTÉGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2300 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	304	LE BAC OUEST.....	0 25 00			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	136	LE BAC OUEST.....	0 27 26		
</											

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2310 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	311	LE BAC OUEST.....	0 01 60				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	135	LE BAC OUEST.....	0 01 41			
										</			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2320 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AH	183	LA VACHERIE.....	0 07 80				ZC	125	LA VACHERIE.....	0 21 94			
AH	248	LA VACHERIE.....	0 13 53										

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2340

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	2	LES ROCHERS DE FAYE.....	1	71	00		ZC	114	LES ROCHERS DE FAYE.....	7	43	89	
AE	7	LES ROCHERS DE FAYE.....	0	17	90		ZD	104	TERRES DE FAYE.....	23	43	54	
AE	8	LES ROCHERS DE FAYE.....	1	03	00		ZD	110	FAYE DE PORT.....	1	19	54	
AE	21	LE GRECHOU.....	0	12	35		ZD	117	TERRES DE FAYE.....	0	38	38	
AE	22	LE GRECHOU.....	0	42	10		ZE	104	LES PRES FOURIQUETS.....	0	71	70	
AE	23	LE GRECHOU.....	1	42	00								
AE	41	LE GRECHOU.....	0	46	05								
AE	215	LES PRES CHAPELET.....	0	09	40								
AI	24	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	17	93								
AI	25	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	17	00								
AI	26	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	53	40								
AI	27	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	22	08								
AI	28	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	43	60								
AI	30	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	33	13								
AI	31	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	62	75								
AI	33	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	61	64								
AI	41	LA GUERRY.....	0	16	45								
AI	42	LA GUERRY.....	0	18	10								
AI	43	LA GUERRY.....	0	01	56								
AI	44	LA GUERRY.....	0	00	32								
AI	47	LA GUERRY.....	0	01	56								
AI	48	LA GUERRY.....	0	01	16								
AI	56	LA GUERRY.....	0	21	78								
AI	57	LA GUERRY.....	0	02	56								
AI	58	LA GUERRY.....	0	08	14								
AI	126	LES PRES BARIEROS.....	0	67	70								
AI	127	LES PRES BARIEROS.....	0	06	30								
AI	137	LA SERVE.....	2	57	40								
AI	139	LA SERVE.....	0	06	23								
AI	140	LA SERVE.....	0	06	75								
AI	148	LA SERVE.....	0	10	10								
AI	149	LA SERVE.....	0	02	80								
AI	150	LA SERVE.....	0	00	41								
AI	151	LA SERVE.....	0	10	60								
AI	153	LA SERVE.....	0	16	42								
AI	157	FAYE DE PORT.....	0	17	30								
AI	158	FAYE DE PORT.....	0	33	50								
A REPORTER			13	62	47		A REPORTER			33	17	05	

Lorsqu'il n'est pas
intégré

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 2340 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2340

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	13	62	47				REPORT	33	17	05	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AI	159	FAYE DE PORT.....	0	24	98								
AI	160	FAYE DE PORT.....	0	00	37								
AI	161	FAYE DE PORT.....	0	39	40								
AI	175	FAYE DE PORT.....	0	04	06								
AI	176	FAYE DE PORT.....	0	03	34								
AI	177	FAYE DE PORT.....	0	04	20								
AI	178	FAYE DE PORT.....	0	25	40								
AI	179	FAYE DE PORT.....	0	16	10								
AI	181	FAYE DE PORT.....	0	04	90								
AI	182	FAYE DE PORT.....	0	13	90								
AI	185	TERRES DE FAYE.....	0	71	25								
AI	186	TERRES DE FAYE.....	0	57	42								
AI	187	TERRES DE FAYE.....	0	73	47								
AI	188	TERRES DE FAYE.....	0	35	10								
AI	190	TERRES DE FAYE.....	0	26	10								
AI	192	TERRES DE FAYE.....	0	28	00								
AI	195	TERRES DE FAYE.....	0	25	80								
AI	206	LES PRES FOURIQUETS.....	0	66	90								
AI	207	LES PRES FOURIQUETS.....	0	71	30								
AI	208	LES PRES FOURIQUETS.....	0	02	50								
AI	209	LES PRES FOURIQUETS.....	0	00	11								
AI	212	LES PRES FOURIQUETS.....	0	02	90								
AI	214	LES PRES FOURIQUETS.....	0	86	90								
AI	217	LES PRES FOURIQUETS.....	0	89	80								
AI	218	BOIJES DE LA FORGE.....	0	43	10								
AI	219	BOIJES DE LA FORGE.....	0	24	60								
AI	220	BOIJES DE LA FORGE.....	0	13	86								
AI	221	BOIJES DE LA FORGE.....	0	13	64								
AI	222	BOIJES DE LA FORGE.....	0	61	30								
AI	223	BOIJES DE LA FORGE.....	0	17	96								
AI	224	BOIJES DE LA FORGE.....	0	20	60								
AI	225	BOIJES DE LA FORGE.....	0	12	66								
AI	226	BOIJES DE LA FORGE.....	0	69	40								
AI	227	BOIJES DE LA FORGE.....	0	00	60								
AI	229	BOIJES DE LA FORGE.....	0	44	20								
A REPORTER			24	58	59		A REPORTER			33	17	05	

Logiciel INTÉGRÉM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 2340 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2340

Feuillet C

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	24	58	59				REPORT	33	17	05	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AI	230	BOIJES DE LA FORGE.....	1	11	50								
AI	231	BOIJES DE LA FORGE.....	0	33	91								
AI	232	BOIJES DE LA FORGE.....	0	51	06								
AI	233	BOIJES DE LA FORGE.....	0	54	00								
AI	234	BOIJES DE LA FORGE.....	0	28	73								
AI	235	BOIJES DE LA FORGE.....	0	19	08								
AI	236	BOIJES DE LA FORGE.....	0	14	12								
AI	237	BOIJES DE LA FORGE.....	0	18	42								
AI	238	BOIJES DE LA FORGE.....	0	45	21								
AI	239	BOIJES DE LA FORGE.....	0	06	63								
AI	240	BOIJES DE LA FORGE.....	0	76	50								
AI	241	BOIJES DE LA FORGE.....	0	05	23								
AI	242	BOIJES DE LA FORGE.....	0	12	68								
AI	267	LES PRES FOURIQUETS.....	0	87	95								
AI	292	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	74	23								
AI	294	PLATEAU DE LA FORGE.....	0	54	43								
AI	300	FAYE DE PORT.....	0	01	28								
AI	302	FAYE DE PORT.....	0	00	53								
AI	304	FAYE DE PORT.....	0	04	59								
AI	307	FAYE DE PORT.....	0	07	72								
AI	308	TERRES DE FAYE.....	0	63	13								
AI	311	TERRES DE FAYE.....	0	33	45								
AI	312	TERRES DE FAYE.....	0	25	35								
TOTAUX			32	88	32		TOTAUX			33	17	05	

Logiciel INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2350 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AE	4	LES ROCHERS DE FAYE.....	0 52 40				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZC	115	LES ROCHERS DE FAYE.....	0 49 83			
						</							

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2360 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AN	60	LA CROIX.....	1	69	50		ZH	136	LES FAYES.....	2	74	31	
AX	64	LA ROUBERTIE.....	0	03	76		ZI	112	LA FORCE.....	0	36	91	
AX	65	LA ROUBERTIE.....	0	28	93		ZK	128	LA ROUBERTIE.....	1	21	01	
AX	66	LA ROUBERTIE.....	0	15	17								
AX	67	LA ROUBERTIE.....	0	20	70								
AX	68	LA ROUBERTIE.....	0	05	59								
AX	69	LA ROUBERTIE.....	0	80	00								
AX	157	LA FORCE.....	0	30	52								
AX	158	LA FORCE.....	0	10	93								
AX	166	LA FORCE.....	0	64	49								
TOTAUX			4 29 59				TOTAUX			4 32 23			

Feuillet Intégré

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2370 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	25	MOULIN DU BOST.....	0 00 84				ZR	109	MOULIN DU BOST.....	0 16 52			
BE	448	MOULIN DU BOST.....	0 16 84										
</													

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2380 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AI	94	LE PALUSSIÉ.....	0	15	75		ZE	114	LE PALUSSIÉ.....	3	14	16	
AI	97	LE PALUSSIÉ.....	0	71	10		ZE	117	LE PALUSSIÉ.....	0	19	19	
AI	98	LE PALUSSIÉ.....	0	13	23		ZE	118	LE PALUSSIÉ.....	13	64	26	
AI	101	LE PALUSSIÉ.....	0	86	20		ZE	134	LE PALUSSIÉ.....	0	25	60	
AI	102	LE PALUSSIÉ.....	1	82	40								
AI	103	LE PALUSSIÉ.....	0	86	60								
AI	104	LE PALUSSIÉ.....	0	05	90								
AI	105	LE PALUSSIÉ.....	0	73	90								
AI	106	LE PALUSSIÉ.....	0	97	80								
AI	107	LE PALUSSIÉ.....	1	24	70								
AI	108	LE PALUSSIÉ.....	0	14	40								
AI	247	LE PALUSSIÉ.....	0	02	42								
AI	248	LE PALUSSIÉ.....	0	10	55								
AI	249	LE PALUSSIÉ.....	0	02	72								
AI	250	LE PALUSSIÉ.....	0	16	19								
AI	285	LE PALUSSIÉ.....	2	62	80								
AM	280	LES TERRES GRAVES.....	0	60	83								
AM	283	LES TERRES GRAVES.....	0	65	80								
AM	284	LES TERRES GRAVES.....	0	33	20								
AM	285	LES TERRES GRAVES.....	0	81	20								
AM	286	LES TERRES GRAVES.....	0	42	80								
AM	288	LES TERRES GRAVES.....	0	66	44								
AM	289	LES TERRES GRAVES.....	0	47	00								
AM	290	LES TERRES GRAVES.....	0	07	42								
AM	296	LES FONTANELLES.....	1	05	70								
AM	297	LES FONTANELLES.....	0	34	67								
AN	10	LATA.....	0	47	60								
AN	11	LATA.....	0	17	70								
AN	46	LATA.....	0	01	21								
AN	47	LATA.....	0	00	66								
AN	48	LATA.....	0	55	90								
TOTAUX			17	34	79		TOTAUX			17	23	21	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2400 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
CW	70	LE CROS HAUT.....	0	06	72		ZA	102	LE CROS HAUT.....	0	11	73	
CW	71	LE CROS HAUT.....	0	05	30								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2410 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AI	62	LA GUERRY.....	0	48	00		ZD	112	L INCLOUSE.....	0	73	72	
AI	63	LA GUERRY.....	0	25	23								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2420 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AI	254	FORGE DE VIALETTE.....	0 11 55								
TOTAUX			0 11 55		TOTAUX						

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2430

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND

AI14FORGE DE VIALETTE.....23190

AI17FORGE DE VIALETTE.....00590

AI18PLATEAU DE LA FORGE.....05310

AI19PLATEAU DE LA FORGE.....02162

AI20PLATEAU DE LA FORGE.....03074

AI34PLATEAU DE LA FORGE.....01017

AI35PLATEAU DE LA FORGE.....02710

AI36PLATEAU DE LA FORGE.....16350

AI228BOIJES DE LA FORGE.....00007

AI251FORGE DE VIALETTE.....38200

AI255FORGE DE VIALETTE.....13415

AI287FORGE DE VIALETTE.....03855

AI293PLATEAU DE LA FORGE.....06317

AI295PLATEAU DE LA FORGE.....13517

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND

ZD115FORGE DE VIALETTE.....23252

ZD116FORGE DE VIALETTE.....105982

TOTAUX129714

TOTAUX129234

Logiciel INTÉGRÉAM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2440 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AI	1	FORGE DE VIALETTE.....	0	08	30		ZD	118	FORGE DE VIALETTE.....	0	18	79	
AI	2	FORGE DE VIALETTE.....	0	92	90		ZD	119	FORGE DE VIALETTE.....	9	46	41	
AI	3	FORGE DE VIALETTE.....	0	08	30								
AI	4	FORGE DE VIALETTE.....	0	19	70								
AI	6	FORGE DE VIALETTE.....	0	71	10								
AI	7	FORGE DE VIALETTE.....	0	24	30								
AI	8	FORGE DE VIALETTE.....	1	05	20								
AI	9	FORGE DE VIALETTE.....	0	35	52								
AI	10	FORGE DE VIALETTE.....	0	41	80								
AI	11	FORGE DE VIALETTE.....	0	27	40								
AI	12	FORGE DE VIALETTE.....	2	51	30								
AI	13	FORGE DE VIALETTE.....	0	09	40								
AI	252	FORGE DE VIALETTE.....	0	18	80								
AI	257	FORGE DE VIALETTE.....	0	08	30								
AI	258	FORGE DE VIALETTE.....	0	03	50								
AI	286	FORGE DE VIALETTE.....	2	18	85								
TOTAUX			9	44	67		TOTAUX			9	65	20	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2450 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BD	261	LES VIGNES DU BAC.....	0	02	65		ZS	157	LES VIGNES DU BAC.....	0	65	52	
BD	262	LES VIGNES DU BAC.....	0	07	75								
BD	263	LES VIGNES DU BAC.....	0	04	27								
BD	265	LES VIGNES DU BAC.....	0	22	35								
BD	270	LES VIGNES DU BAC.....	0	02	48								
BD	271	LES VIGNES DU BAC.....	0	02	10								
BD	287	LE COULON.....	0	24	54								
TOTAUX			0 66 14				TOTAUX			0 65 52			

Feuillet Intégré

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2480 Feuillet A				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
Lorsqu'il n'intègre ni	COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
	AE	101	LES JOYOSSES.....	1	27	60	ZA	124	LE CHEYROU.....	0	16	12	
	AE	102	LES JOYOSSES.....	1	62	80	ZA	125	LE CHEYROU.....	8	96	45	
	AE	103	LES JOYOSSES.....	0	54	80	ZB	108	LES JOYOSSES.....	3	35	12	
	AE	104	LES JOYOSSES.....	0	09	13	ZK	102	LAUBARESSE.....	14	59	22	
	AE	105	LES JOYOSSES.....	0	45	13	ZN	117	LES MEYNIAS.....	12	87	64	
	AE	119	LE CLOS NEUF.....	0	02	44	ZN	128	GRANDE HAUGE.....	7	79	75	
	AE	120	LE CLOS NEUF.....	0	24	10	ZN	130	GRANDE HAUGE.....	5	26	04	
	AY	67	LA BETUSSA.....	1	75	20	ZP	104	LE BAC EST.....	3	34	49	
	AY	68	LA BETUSSA.....	1	46	80	ZP	113	LES MEYNIAS.....	10	07	49	
	AY	69	LA BETUSSA.....	0	04	72	ZP	114	BASSE VERGNE.....	2	07	30	
	AY	70	LA BETUSSA.....	4	88	00	ZP	119	LES MORLUS.....	2	28	78	
	AY	71	LA BETUSSA.....	2	45	80	ZP	150	HAUTE VERGNE.....	0	30	49	
	AY	72	LA BETUSSA.....	0	11	87	ZR	157	LE BAC OUEST.....	7	49	56	
	AY	73	LA BETUSSA.....	0	36	80	ZS	135	LES PLANCHAUDS.....	0	83	65	
	AY	75	LA BETUSSA.....	0	81	20							
	AY	76	LA BETUSSA.....	2	28	40							
	AZ	138	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	57	70							
	AZ	155	LES PLANCHAUDS.....	0	92	70							
	AZ	226	LES LOUBARESSES.....	0	49	50							
	BC	161	AUZELIAS.....	0	55	20							
	BE	125	LE BOST.....	1	57	00							
	BE	126	LE BOST.....	0	92	50							
	BE	160	LE BOST.....	0	02	49							
	BE	256	LE BAC OUEST.....	0	04	85							
	BE	259	LE BAC OUEST.....	0	20	35							
	BH	2	LE BAC EST.....	0	04	10							
	BH	4	LE BAC EST.....	1	03	10							
	BH	12	LE BAC EST.....	0	01	92							
	BH	14	LE BAC EST.....	0	14	41							
	BH	15	LE BAC EST.....	0	14	10							
	BH	16	LE BAC EST.....	0	24	60							
	BH	18	LE BAC EST.....	0	40	96							
	BH	40	HAUTE VERGNE.....	1	21	70							
	BH	45	LES MEYNIAS.....	0	77	18							
	BH	47	LES MEYNIAS.....	0	49	32							
	BH	48	LES MEYNIAS.....	4	89	20							
	BH	49	LES MEYNIAS.....	2	57	90							
A REPORTER			35	75	57	A REPORTER			79	42	10		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 2480 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
2480

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	35	75	57				REPORT	79	42	10	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
BH	50	LES MEYNIAS.....	0	98	50								
BH	51	LES MEYNIAS.....	6	04	80								
BH	52	LES MEYNIAS.....	0	11	04								
BH	53	LES MEYNIAS.....	0	33	10								
BH	54	LES MEYNIAS.....	0	44	90								
BH	55	LES MEYNIAS.....	0	08	00								
BH	56	LES MEYNIAS.....	2	13	10								
BH	57	LES MEYNIAS.....	0	71	30								
BH	120	LES MORLUS.....	1	46	90								
BH	123	LES MORLUS.....	1	48	30								
BH	124	LES MORLUS.....	0	41	51								
BH	125	LES MORLUS.....	1	91	40								
BH	127	LE BAC EST.....	1	85	34								
BH	140	LE BAC EST.....	0	54	94								
BH	142	LE BAC EST.....	0	00	12								
BH	144	LE BAC EST.....	0	00	24								
BI	222	LA PAPONIE.....	0	44	90								
BI	223	LA PAPONIE.....	0	65	30								
BK	101	LES CHEMINS BLANCS EST.....	1	27	50								
BL	2	LA GRAFOUILLERE.....	0	27	30								
BL	141	GRANDE HAUGE.....	1	70	00								
BL	149	GRANDE HAUGE.....	2	80	60								
BL	150	GRANDE HAUGE.....	4	22	80								
BL	151	GRANDE HAUGE.....	1	54	50								
BL	152	GRANDE HAUGE.....	1	73	80								
BL	153	GRANDE HAUGE.....	0	04	45								
BL	161	LA GRAFOUILLERE.....	0	04	30								
CX	29	LE GRAVIER.....	0	38	32								
CX	30	LE GRAVIER.....	0	46	10								
CX	38	LE GRAVIER.....	0	07	39								
CX	39	LE GRAVIER.....	0	14	84								
CX	40	LE GRAVIER.....	0	66	40								
CX	50	LE GRAVIER.....	0	67	40								
CX	51	LE CHEYROU.....	0	76	40								
CX	54	LE CHEYROU.....	1	92	10								
A REPORTER			74	13	46	A REPORTER			79	42	10		

Lotus Intégrum

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2480 Feuillet C					
Compte 2480 (suite)														
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	
			HA	A	CA					HA	A	CA		
		REPORT	74	13	46				REPORT	79	42	10		
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND														
CX	56	LE CHEYROU.....	0	21	70									
CX	57	LE CHEYROU.....	2	63	90									
CX	60	LE CHEYROU.....	0	36	68									
CX	61	LE CHEYROU.....	0	20	09									
CX	93	LE CHEYROU.....	0	41	40									
CX	94	LE CHEYROU.....	0	59	32									
CX	97	LE CHEYROU.....	0	01	37									
CX	116	LE CHEYROU.....	0	29	70									
CX	117	LE CHEYROU.....	0	11	40									
CX	118	LE CHEYROU.....	0	05	70									
CX	119	LE CHEYROU.....	0	04	68									
CX	124	LE CHEYROU.....	0	09	81									
CX	125	LE CHEYROU.....	0	07	75									
CX	188	LE GRAVIER.....	0	57	94									
TOTAUX			79	84	90				TOTAUX	79	42	10		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2500 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
AH	198	LA VACHERIE.....	0	02	60	ZE	130	PRES LAFONT.....	0	04	16
AH	199	LA VACHERIE.....	0	01	58						

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2520 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	66	LE CHEYROU.....	0	25	60		ZA	129	LE CHEYROU.....	3	24	95	
CX	67	LE CHEYROU.....	0	51	40								
CX	68	LE CHEYROU.....	0	25	40								
CX	69	LE CHEYROU.....	0	15	20								
CX	70	LE CHEYROU.....	1	82	20								
CX	155	LE CHADEAU.....	0	14	15								
TOTAUX			3 13 95				TOTAUX			3 24 95			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2530 Feuillet A			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	69	LE MOULIN CHATEAU.....	0	93	80		ZB	104	LES TERRES DU CHEYROU.....	18	85	20	
AE	76	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	57	00		ZB	109	LES JOYOSSES.....	6	50	37	
AE	77	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	1	27	30								
AE	79	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	85	60								
AE	82	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	65	10								
AE	83	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	16	53								
AE	85	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	1	16	00								
AE	87	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	52	17								
AE	100	LES JOYOSSES.....	0	18	10								
AE	106	LES JOYOSSES.....	0	51	93								
AE	107	LES JOYOSSES.....	0	63	10								
AE	108	LES JOYOSSES.....	1	54	50								
AE	110	LES JOYOSSES.....	0	98	50								
BC	6	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	73	57								
BC	7	LES TERRES DU CHEYROU.....	1	45	60								
BC	8	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	09	39								
BC	9	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	49	20								
BC	10	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	86	91								
BC	11	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	22	74								
BC	12	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	99	65								
BC	14	LES TERRES DU CHEYROU.....	1	82	60								
BC	15	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	89	77								
BC	16	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	61	00								
BC	17	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	05	84								
BC	18	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	68	20								
BC	19	LES BLANCHERIES.....	2	04	80								
BC	20	LES BLANCHERIES.....	0	52	00								
BC	24	LES BLANCHERIES.....	0	33	10								
BC	57	LES BLANCHERIES.....	0	41	50								
BC	60	LES BLANCHERIES.....	0	07	43								
BC	61	LES BLANCHERIES.....	0	23	78								
BC	66	LES BLANCHERIES.....	0	28	05								
BC	68	LES BLANCHERIES.....	0	59	08								
BC	72	LES BLANCHERIES.....	0	29	92								
BC	156	AUZELIAS.....	0	22	90								
BC	158	AUZELIAS.....	0	75	10								
BC	159	AUZELIAS.....	0	22	74								
A REPORTER			24	94	50	A REPORTER			25	35	57		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2530 Feuillet B				
Compte 2530 (suite)													
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	24	94	50				REPORT	25	35	57	
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND												
BC	160	AUZELIAS.....	0	11	68								
BC	163	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	10	71								
CX	95	LE CHEYROU.....	0	27	12								

Lorsqu'il n'est pas

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

2540

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AE	86	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	92	60		ZB	105	LES TERRES DU CHEYROU.....	6	34	48	
AE	89	LES JOYOSSES.....	0	00	19		ZB	107	LES JOYOSSES.....	8	13	91	
AE	90	LES JOYOSSES.....	3	74	20								
AE	93	LES JOYOSSES.....	0	11	78								
AE	94	LES JOYOSSES.....	0	16	68								
AE	95	LES JOYOSSES.....	0	88	00								
AE	96	LES JOYOSSES.....	0	34	90								
AE	109	LES JOYOSSES.....	2	59	10								
AE	112	LES JOYOSSES.....	0	08	19								
AE	113	LES JOYOSSES.....	0	48	90								
AE	147	LE CLOS NEUF.....	0	05	30								
AE	148	LE CLOS NEUF.....	0	11	80								
AE	149	LE CLOS NEUF.....	0	21	17								
BC	1	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	27	74								
BC	2	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	96	60								
BC	3	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	14	61								
BC	4	LES TERRES DU CHEYROU.....	2	36	40								
CX	99	LE CHEYROU.....	0	35	26								
CX	100	LE CHEYROU.....	0	35	30								
CX	101	LE CHEYROU.....	0	06	24								
CX	102	LE CHEYROU.....	0	31	00								
CX	103	LE CHEYROU.....	0	04	09								
TOTAUX			14	60	05		TOTAUX			14	48	39	

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2550 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AE	121	LE CLOS NEUF.....	0	70	30		ZB	119	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	1	45	51	
AE	122	LE CLOS NEUF.....	0	39	40								
AE	123	LE CLOS NEUF.....	0	09	23								
AE	124	LE CLOS NEUF.....	0	12	04								
AE	125	LE CLOS NEUF.....	0	24	58								
TOTAUX			1 55 55				TOTAUX			1 45 51			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2560 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	14	MOULIN DU BOST.....	0	05	83	ZR	102	MOULIN DU BOST.....	0	20	11
BE	337	MOULIN DU BOST.....	0	07	68						
BE	339	MOULIN DU BOST.....	0	07	60						
TOTAUX			0 21 11			TOTAUX			0 20 11		

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2590 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BI	11	LA JAROUSSE.....	0	04	10		ZM	117	LA JAROUSSE.....	0	16	42	
BI	12	LA JAROUSSE.....	0	11	34								
BI	13	LA JAROUSSE.....	0	00	17								
TOTAUX			0 15 61				TOTAUX			0 16 42			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2595 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	168	LE BOST.....	0	68	20		ZR	160	LE BOST.....	0	32	91	
BE	364	LE BOST.....	0	12	23		ZR	181	LE BOST.....	0	72	19	
BE	365	LE BOST.....	0	21	12								

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2610 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AE	88	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	96	00		ZB	114	LE CLOS NEUF.....	1	82	38	
AE	142	LE CLOS NEUF.....	0	72	20		ZB	117	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	1	92	25	
AE	154	LE CLOS NEUF.....	0	16	60								
AE	159	LE CLOS NEUF.....	0	67	80								
AE	208	LES PRES CHAPELET.....	0	00	12								
AE	209	LES PRES CHAPELET.....	1	21	20								
AE	211	LES PRES CHAPELET.....	0	06	00								
TOTAUX			3	79	92		TOTAUX			3	74	63	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2620 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	93	LES PERRINCHES.....	0 00 90				ZR	130	LE BAC OUEST.....	0 02 82			
BE	371	LES PERRINCHES.....	0 02 08										

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2630 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
	COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					
AM	247	PUYGERS.....	0	10	00		ZH	119	PUYGERS.....	0	30	42	
AM	427	PUYGERS.....	0	08	61								
AM	428	PUYGERS.....	0	10	18								
AM	431	PUYGERS.....	0	00	73								
TOTAUX			0 29 52				TOTAUX			0 30 42			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2640 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	188	LES FAYES.....	0	08	55		ZH	125	LES FAYES.....	5	30	76	
AM	189	LES FAYES.....	0	54	20								
AM	190	LES FAYES.....	0	90	95								
AM	191	LES FAYES.....	0	08	65								
AM	192	LES FAYES.....	0	49	40								
AM	193	LES FAYES.....	1	38	20								
AM	194	LES FAYES.....	1	63	90								
AM	314	L ECOLE DE PUYGERS.....	0	15	76								
TOTAUX			5 29 61				TOTAUX			5 30 76			

Feuillet Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2650 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BC	36	LES BLANCHERIES.....	0	64	74		ZS	107	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	34	03	
BC	42	LES BLANCHERIES.....	0	68	50								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2660 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	73	LE CHEYROU.....	2	75	30	ZA	110	LE CHEYROU.....	3	82	06
CX	176	TERRES DU CROS.....	1	03	30						
					</						

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2670 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AM	161	L ECOLE DE PUYGERS.....	0	00	20		ZH	126	LES FAYES.....	4	53	89	
AM	162	L ECOLE DE PUYGERS.....	0	40	06		ZH	137	LES FAYES.....	4	45	19	
AM	173	LA CROZE.....	0	58	50								
AM	187	LA CROZE.....	0	26	97								
AM	319	L ECOLE DE PUYGERS.....	0	45	84								
AM	322	LA CROZE.....	1	80	30								
AM	326	LA CROZE.....	1	16	23								
AM	327	LA CROZE.....	0	14	05								
AN	61	LA CROIX.....	0	49	20								
AN	65	LA CROIX.....	1	56	90								
AN	66	LA CROIX.....	0	51	15								
AN	68	LA CROIX.....	1	58	70								
AO	45	POCHEVIALE SUD.....	0	05	87								
TOTAUX			9 03 97			TOTAUX			8 99 08				

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2680 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AH	38	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	45	20		ZH	108	LATA.....	1	70	25	
AN	25	LATA.....	0	73	10		ZR	156	LE BAC OUEST.....	0	34	45	
AN	127	LATA.....	0	33	45								
BE	258	LE BAC OUEST.....	0	30	50								
TOTAUX					1 82 25		TOTAUX					2 04 70	

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2690 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AM	195	LES FAYES.....	3	84	00		ZH	124	LES FAYES.....	6	91	55	
AN	52	LA CROIX.....	0	00	37								
AN	53	LA CROIX.....	0	34	20								
AN	54	LA CROIX.....	1	74	60								
AN	55	LA CROIX.....	0	39	60								
AN	58	LA CROIX.....	0	60	40								
TOTAUX			6 93 17				TOTAUX			6 91 55			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2700 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AY	2	LAUBARESSE.....	0	10	00		ZK	110	LAUBARESSE.....	2	33	63	
AY	8	LAUBARESSE.....	1	68	00								
AY	15	LAUBARESSE.....	0	60	00								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2710 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	112	LE BAC OUEST.....	0	33	00		ZR	140	LE BAC OUEST.....	0	28	88	
BE	412	LE BAC OUEST.....	0	07	34		ZR	141	LE BAC OUEST.....	0	09	52	

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2720 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AY	46	LAUBARESSE.....	0	66	76		ZK	114	LA BETUSSA.....	2	16	08	
AY	48	LAUBARESSE.....	0	55	40		ZM	105	LA PAPONIE.....	3	58	74	
BC	86	LES BLANCHERIES.....	0	39	89								
BC	87	LES BLANCHERIES.....	0	36	45								
BC	88	LES BLANCHERIES.....	0	11	81								
BI	226	LA PAPONIE.....	0	25	80								
BI	230	LA PAPONIE.....	0	47	68								
BI	231	LA PAPONIE.....	2	92	60								
TOTAUX			5 76 39				TOTAUX			5 74 82			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

2730

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AH	37	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	64	40		ZH	104	LATA.....	4	32	05	
AM	158	L ECOLE DE PUYGERS.....	0	07	55		ZH	123	LES FAYES.....	1	08	16	
AM	159	L ECOLE DE PUYGERS.....	0	21	92								
AM	196	LES FAYES.....	0	69	33								
AM	197	LES FAYES.....	0	06	15								
AN	6	LATA.....	0	15	04								
AN	7	LATA.....	0	41	10								
AN	8	LATA.....	0	23	43								
AN	93	LATA.....	0	86	84								
AN	95	LATA.....	2	11	30								
TOTAUX			5	47	06		TOTAUX			5	40	21	

Logiciel INTEGRAM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2740 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AZ	139	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0 36 36								
			TOTAUX						TOTAUX		
			0 36 36								

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2750 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND CX	84	LE CHEYROU.....	1 71 20				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZA	128	PRES DU CHEYROU.....	1 66 02			
</													

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2760 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	278	LES PERRINCHES.....	0	51	03		ZO	117	TUQUET DES FOURCHES.....	1	26	65	
BE	383	LES PERRINCHES.....	0	32	30		ZP	137	L AUGÉ BRUNE.....	3	54	17	
BL	72	L AUGÉ BRUNE.....	0	65	06		ZR	132	LE BAC OUEST.....	0	79	25	
BL	75	L AUGÉ BRUNE.....	1	71	40								
BL	145	GRANDE HAUGE.....	0	43	42								
BL	156	L AUGÉ BRUNE.....	0	77	60								
BM	70	LA LANDE DU BOST.....	0	29	41								
BM	94	TUQUET DES FOURCHES.....	0	78	90								
BM	95	TUQUET DES FOURCHES.....	0	17	80								
TOTAUX			5 66 92				TOTAUX			5 60 07			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2770 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	78	LES VALADES.....	0	15	43		ZP	128	LES VALADES.....	1	09	61	
BH	79	LES VALADES.....	0	06	43								
BH	80	LES VALADES.....	0	18	60								
BH	81	LES VALADES.....	0	70	00								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2775 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BH	43	HAUTE VERGNE.....	0	61	04		ZP	112	HAUTE VERGNE.....	4	96	00	
BH	44	HAUTE VERGNE.....	1	33	90								
BH	63	LES VALADES.....	0	57	46								
BH	64	LES VALADES.....	2	45	70								

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2810 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AI	135	LA SERVE.....	0	05	74		ZE	106	PORT.....	1	67	68	
AI	136	LA SERVE.....	0	29	45								
AI	259	LA SERVE.....	0	04	40								
AI	263	LA SERVE.....	0	60	57								
AI	264	LA SERVE.....	0	46	63								
TOTAUX			1 46 79				TOTAUX			1 67 68			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2820 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AI	68	PORT.....	0	93	30					5	11	04	
AI	69	PORT.....	3	54	60								
AI	70	PORT.....	0	14	20								
AI	71	PORT.....	0	11	80								
AI	72	PORT.....	0	10	30								
AI	244	PORT.....	0	05	37								
AI	246	PORT.....	0	14	20								
AI	275	PORT.....	0	12	00								
AI	276	PORT.....	0	04	15								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2830 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AW	22	LES POULERIES.....	0	42	60		ZL	113	LES POULERIES.....	11	25	01	
AW	23	LES POULERIES.....	0	44	90								
AW	33	LES POULERIES.....	0	76	20								
AW	34	LES POULERIES.....	0	07	52								
AW	35	LES POULERIES.....	0	72	00								
AW	40	LES POULERIES.....	1	46	20								
AW	41	LES POULERIES.....	0	51	10								
AW	42	LES POULERIES.....	0	06	80								
AW	43	LES POULERIES.....	0	21	90								
AW	44	LES POULERIES.....	0	13	20								
AW	57	LES POULERIES.....	0	50	78								
AW	58	LES POULERIES.....	0	98	20								
AW	59	LES POULERIES.....	0	12	92								
AW	60	LES POULERIES.....	0	05	26								
AW	61	LES POULERIES.....	0	13	50								
AW	62	LES POULERIES.....	0	41	00								
AW	63	LES POULERIES.....	0	14	57								
AW	64	LES POULERIES.....	0	18	40								
AW	65	LES POULERIES.....	0	11	47								
AW	66	LES POULERIES.....	0	81	00								
AW	67	LES POULERIES.....	0	68	00								
AW	68	LES POULERIES.....	0	81	60								
AW	70	LES POULERIES.....	0	15	00								
AW	71	LES POULERIES.....	1	27	40								
TOTAUX			11	21	52		TOTAUX			11	25	01	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2850 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
AE	155	LE CLOS NEUF.....	0 13 93			ZA	136	LE GRAVIER.....	0 19 88		
AE	156	LE CLOS NEUF.....	0 05 78								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2860 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AW	82	LANDE DE BELIGOU.....	2	72	30		ZL	124	LANDE DE BELIGOU.....	1	63	27	
AW	83	LANDE DE BELIGOU.....	1	71	00		ZL	125	LANDE DE BELIGOU.....	4	38	94	
AW	84	LANDE DE BELIGOU.....	0	08	00								
AW	128	LANDE DE BELIGOU.....	0	73	87								
AW	129	LANDE DE BELIGOU.....	0	19	45								
AW	132	LANDE DE BELIGOU.....	0	12	60								
AW	133	LANDE DE BELIGOU.....	0	46	63								
TOTAUX			6 03 85				TOTAUX			6 02 21			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2880 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BC	50	LES BLANCHERIES.....	0	15 12		ZB	127	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	0	50 41	
BC	51	LES BLANCHERIES.....	0	01 70							
BC	74	LES BLANCHERIES.....	0	37 54							
TOTAUX			0 54 36			TOTAUX			0 50 41		

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2900 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	88	LES PERRINCHES.....	0	96	30		ZO	111	LA LANDE DU BOST.....	1	22	28	
BE	147	LE BOST.....	0	39	20		ZR	154	LE BAC OUEST.....	6	91	48	
BE	150	LE BOST.....	0	08	03								
BE	152	LE BOST.....	0	21	72								
BE	153	LE BOST.....	0	24	70								
BE	189	LE BOST.....	0	36	59								
BE	281	LE BOST.....	0	88	30								
BE	316	LES PERRINCHES.....	0	02	25								
BE	353	LES PERRINCHES.....	0	00	19								
BE	356	LES PERRINCHES.....	0	54	95								
BE	357	LES PERRINCHES.....	0	00	68								
BE	386	LE BOST.....	0	00	72								
BE	388	LE BOST.....	0	01	60								
BE	390	LE BOST.....	0	04	13								
BM	36	LA LANDE DU BOST.....	0	11	04								
BM	38	LA LANDE DU BOST.....	0	10	55								
BM	69	LA LANDE DU BOST.....	0	61	70								
BM	78	LA LANDE DU BOST.....	1	40	00								
BM	92	TUQUET DES FOURCHES.....	0	55	40								
BM	143	LA LANDE DU BOST.....	0	09	65								
BM	145	LA LANDE DU BOST.....	0	03	53								
BM	146	LA LANDE DU BOST.....	0	37	00								
BM	149	LA LANDE DU BOST.....	0	01	83								
BM	166	TUQUET DES FOURCHES.....	0	96	62								
BM	167	TUQUET DES FOURCHES.....	0	00	85								
BM	168	TUQUET DES FOURCHES.....	0	00	93								
TOTAUX			8	08	46		TOTAUX			8	13	76	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2910 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	374	LES PERRINCHES.....	0	29	72		ZR	150	LE BAC OUEST.....	1	27	37	
BE	375	LES PERRINCHES.....	0	71	66								
BE	382	LES PERRINCHES.....	0	23	67								
TOTAUX			1 25 05				TOTAUX			1 27 37			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2920 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AY	19	LAUBARESSE.....	1	57	80		ZK	104	LAUBARESSE.....	4	33	07	
AY	20	LAUBARESSE.....	2	79	40		ZK	107	LAUBARESSE.....	4	61	35	
AY	41	LAUBARESSE.....	3	87	60		ZS	122	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	2	44	89	
AZ	98	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	11	54								
AZ	108	LES LOUBARESSES.....	0	61	50								
AZ	117	LES LOUBARESSES.....	0	13	24								
AZ	118	LES LOUBARESSES.....	0	13	55								
AZ	119	LES LOUBARESSES.....	1	19	20								
AZ	120	LES LOUBARESSES.....	0	02	57								
TOTAUX			11 46 40				TOTAUX			11 39 31			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2930 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BI	5	LA JAROUSSE.....	0	54	40		ZL	107	LA JAROUSSE.....	0	58	20	
BI	6	LA JAROUSSE.....	0	04	00								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2940 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
BI	149	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	86	10		ZM	126	LA LANDE DU PERTOIR.....	1	89	39	
BI	150	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	11	90								
BI	151	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	11	80								
BI	152	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	00	22								
BI	242	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	05	13								
BI	243	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	77	65								
TOTAUX			1 92 80			TOTAUX			1 89 39				

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2950 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	69	TERRES DE FEYTE.....	0	59	40		ZC	127	TERRES DE FEYTE.....	3	21	24	
AH	71	TERRES DE FEYTE.....	0	82	80								
AH	72	TERRES DE FEYTE.....	0	30	71								
AH	73	TERRES DE FEYTE.....	0	96	40								
AH	74	TERRES DE FEYTE.....	0	08	05								
AH	75	TERRES DE FEYTE.....	0	31	77								
AH	222	TERRES DE FEYTE.....	0	14	06								
TOTAUX			3 23 19				TOTAUX			3 21 24			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2980 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BM	19	LA LANDE DU BOST.....	0	15	89		ZO	108	LA LANDE DU BOST.....	7	91	29	
BM	59	LA LANDE DU BOST.....	0	83	50								
BM	60	LA LANDE DU BOST.....	0	29	05								
BM	61	LA LANDE DU BOST.....	1	45	60								
BM	62	LA LANDE DU BOST.....	0	41	41								
BM	63	LA LANDE DU BOST.....	0	68	50								
BM	64	LA LANDE DU BOST.....	2	02	90								
BM	65	LA LANDE DU BOST.....	0	14	40								
BM	66	LA LANDE DU BOST.....	0	21	70								
BM	67	LA LANDE DU BOST.....	1	30	50								
BM	68	LA LANDE DU BOST.....	0	37	30								
TOTAUX			7 90 75				TOTAUX			7 91 29			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 2990 Feuillet A					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
L'OFFICIEL INTÉGRUM	COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
	AE	27	LE GRECHOU.....	0	28	46	ZC	106	LES TERRES DE LA VACHERIE...	5	82	21	
	AE	216	LE BOUCHOU.....	2	43	53	ZC	119	LE BOUCHOU.....	3	05	15	
	AE	219	LE BOUCHOU.....	0	34	56	ZE	120	LE PALUSSIÉ.....	0	60	42	
	AH	15	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	19	50	ZE	121	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	6	35	82	
	AH	16	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	06	70	ZE	128	PRES LAFONT.....	1	93	88	
	AH	17	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	00	83							
	AH	18	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	27	20							
	AH	19	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	20	43							
	AH	23	PRES LAFONT.....	0	06	66							
	AH	24	PRES LAFONT.....	1	25	50							
	AH	28	PRES LAFONT.....	0	28	59							
	AH	29	PRES LAFONT.....	0	12	00							
	AH	31	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	74	60							
	AH	36	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	85	80							
	AH	40	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	1	25	01							
	AH	43	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	17	57							
	AH	49	LE BOS DE LIGNON.....	0	33	03							
	AH	62	LE BOS DE LIGNON.....	0	16	91							
	AH	64	LE BOS DE LIGNON.....	0	35	22							
	AH	65	LE BOS DE LIGNON.....	1	04	01							
	AH	135	LES TERRES DE LA VACHERIE...	1	97	30							
	AH	136	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	14	20							
	AH	137	LES TERRES DE LA VACHERIE...	1	33	18							
	AH	138	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	15	49							
	AH	139	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	29	09							
	AH	154	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	15	26							
	AH	155	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	11	94							
	AH	170	TERRES DE LA VIGNE.....	0	08	40							
	AH	171	TERRES DE LA VIGNE.....	0	00	64							
	AH	172	TERRES DE LA VIGNE.....	0	00	23							
	AH	173	TERRES DE LA VIGNE.....	0	57	70							
	AH	174	TERRES DE LA VIGNE.....	0	29	40							
	AH	175	TERRES DE LA VIGNE.....	0	50	70							
	AH	189	LA VACHERIE.....	0	10	66							
	AH	191	LA VACHERIE.....	0	00	23							
	AH	193	LA VACHERIE.....	0	09	60							
	AH	194	LA VACHERIE.....	0	06	00							
A REPORTER			16	36	13		A REPORTER			17	77	48	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 2990 Feuillet B				
Compte 2990 (suite)													
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	16	36	13				REPORT	17	77	48	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AH	195	LA VACHERIE.....	0	10	70								
AH	207	LA VACHERIE.....	0	03	05								
AH	211	LA VACHERIE.....	0	13	00								
AH	231	LA VACHERIE.....	0	11	97								
AI	113	LA GANNE.....	0	50	70								
AI	114	LA GANNE.....	0	62	20								
TOTAUX			17	87	75		TOTAUX			17	77	48	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3010 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AN	42	LATA.....	0	19	47		ZH	144	LA CROIX.....	8	28	94	
AN	44	LATA.....	0	09	60								
AN	56	LA CROIX.....	5	19	46								
AN	57	LA CROIX.....	0	32	34								
AN	79	LA CROIX.....	0	13	18								
AN	80	LA CROIX.....	1	26	40								
AN	124	LA CROIX.....	0	98	50								
AN	126	LATA.....	0	17	35								
TOTAUX			8 36 30				TOTAUX			8 28 94			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3020 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BK	83p02	LANDE DE LA FORET.....	0 13 80			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZN	133	FAYEMENDY.....	0 14 40		

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3030 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	67	MOULIN DU BOST.....	0	28	90		ZB	121	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	1	88	61	
BE	68	MOULIN DU BOST.....	1	32	20								
BE	144	LE BOST.....	0	26	90								
BE	291	MOULIN DU BOST.....	0	02	85								
</													

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3050 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	184	PRES DU CHEYROU.....	0 00 14			ZA	134	PRES DU CHEYROU.....	0 09 02		
CX	187	PRES DU CHEYROU.....	0 09 68								

Loisiel INTÉGRIEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3060 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BI	143	LA LANDE DU PERTOIR.....	2 99 05			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZL	101	LA LANDE DU PERTOIR.....	3 13 24		
					</						

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3070 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BL	112	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	10	10		ZN	107	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	1	56	36	
BL	113	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	38	60								
BL	117	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	59	80								
BL	118	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	14	55								
BL	119	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	31	36								
BL	154	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	01	83								
TOTAUX			1 56 24				TOTAUX			1 56 36			

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3080 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BD	131	LE COULON.....	0	00	06		ZS	158	LE COULON.....	0	24	81	
BD	132	LE COULON.....	0	00	09								
BD	245	LE COULON.....	0	03	43								
BD	246	LE COULON.....	0	03	25								
BD	247	LE COULON.....	0	00	14								
BD	286	LE COULON.....	0	18	49								
TOTAUX			0 25 46				TOTAUX			0 24 81			

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3085 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AY	38	LAUBARESSE.....	0	45	40		ZK	103	LAUBARESSE.....	4	08	99	
AY	39	LAUBARESSE.....	0	07	22								
AY	49	LAUBARESSE.....	3	45	60								
AY	50	LAUBARESSE.....	0	08	00								

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3090 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
CW	114	LE CROS BAS.....	0 16 00			ZA	101	LE CROS HAUT.....	0 47 31		
CW	291	LE CROS BAS.....	0 31 40								

Loiret Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3120

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AH	13	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	00	28		ZC	121	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	1	02	94	
AH	14	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	25	11		ZC	123	LA VACHERIE.....	0	28	09	
AH	203	LA VACHERIE.....	0	07	10		ZE	101	LA GANNE.....	3	20	74	
AH	204	LA VACHERIE.....	0	03	27								
AH	206	LA VACHERIE.....	0	15	61								
AH	251	LA VACHERIE.....	0	00	05								
AI	115	LA GANNE.....	0	76	50								
AI	116	LA GANNE.....	2	41	40								
AI	271	LA GANNE.....	0	80	70								
TOTAUX			4	50	02		TOTAUX			4	51	77	

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3130 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	282	LES TERRES GRAVES.....	0	68	40		ZH	105	LATA.....	5	19	57	
AN	26	LATA.....	3	18	30								
AN	30	LATA.....	0	44	80								
AN	31	LATA.....	1	02	20								
TOTAUX			5 33 70				TOTAUX			5 19 57			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3140 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BK	83p01	LANDE DE LA FORET.....	0 06 00			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZN	132	FAYEMENDY.....	0 06 02		

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3150 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AY	23	LAUBARESSE.....	0	40	60		ZK	105	LAUBARESSE.....	0	77	28	
AY	24	LAUBARESSE.....	0	32	40		ZP	101	LE BAC EST.....	0	20	74	
AY	27	LAUBARESSE.....	0	19	12		ZS	129	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	13	63	
BH	10	LE BAC EST.....	0	02	57								
BH	11	LE BAC EST.....	0	19	00								
TOTAUX			1 13 69				TOTAUX			1 11 65			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3160 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	359	LE BOST.....	0	04	37	ZR	177	LE BOST.....	0	15	83
BE	362	LE BOST.....	0	11	23						

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3170 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	439	LE BOST.....	0	81	57		ZR	178	LE BOST.....	1	00	51	
BE	440	LE BOST.....	0	08	07								
BE	443	LE BOST.....	0	00	11								
BE	444	LE BOST.....	0	00	62								
BE	447	LE BOST.....	0	09	92								
TOTAUX			1 00 29				TOTAUX			1 00 51			

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3190 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	72	LES VALADES.....	0	00	12		ZN	112	LA PAPONIE.....	0	58	28	
BH	74	LES VALADES.....	0	05	90		ZP	130	LES VALADES.....	0	18	04	
BH	159	LES VALADES.....	0	01	16								
BH	160	LES VALADES.....	0	11	46								
BL	103	L AUGÉ BRUNE.....	0	39	20								
BL	105	L AUGÉ BRUNE.....	0	20	50								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3200 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AE	157	LE CLOS NEUF.....	1 22 90				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZB	112	LE CLOS NEUF.....	1 28 20			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3210 Feuillet Unique							
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations		
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND									
AZ	91	LE CLOS DE VIALETTE.....	1 16 50				ZS	116	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	2 74 30					
AZ	184	LES PRES VIDEAUX.....	1 44 40												
AZ	185	LES PRES VIDEAUX.....	0 12 30												
TOTAUX					2 73 20			TOTAUX					2 74 30		

Loisiel INTÉGRIEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3220 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND CW	78	LE CROS HAUT.....	0 45 20				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZA	106	LE CROS HAUT.....	0 46 48			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3225 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AZ	157	LES PLANCHAUDS.....	0 19 06				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	136	LES PLANCHAUDS.....	0 19 23			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3230

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations		
			HA	A	CA					HA	A	CA			
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND									
AZ	92	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	45	50		ZB	126	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	1	99	84			
AZ	171	LES PRES LAURIERES.....	0	29	10		ZS	112	LES BLANCHERIES.....	1	03	62			
AZ	172	LES PRES LAURIERES.....	0	41	90		ZS	113	LES BLANCHERIES.....	0	83	45			
AZ	173	LES PRES LAURIERES.....	0	16	10		ZS	114	LES BLANCHERIES.....	0	86	54			
AZ	176	LES PRES VIDEAUX.....	0	36	80		ZS	142	LES PLANCHAUDS.....	1	86	71			
AZ	177	LES PRES VIDEAUX.....	0	45	10		ZS	143	LES PLANCHAUDS.....	0	28	21			
BC	46	LES BLANCHERIES.....	1	04	66										
BC	47	LES BLANCHERIES.....	0	18	33										
BC	53	LES BLANCHERIES.....	0	77	60										
BC	91	LES BLANCHERIES.....	0	64	80										
BC	93	LES BLANCHERIES.....	0	23	40										
BC	94	LES BLANCHERIES.....	0	14	80										
BC	95	LES BLANCHERIES.....	0	11	80										
BC	96	LES BLANCHERIES.....	0	47	40										
BC	97	LES BLANCHERIES.....	0	05	92										
BC	102	LES BLANCHERIES.....	1	13	20										
TOTAUX					6	96	41	TOTAUX					6	88	37

Logiciel INTÉGRÉM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3240 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AZ	205	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0 15 05								
TOTAUX			0 15 05		TOTAUX						

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3250 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AZ	132	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	05	81		ZS	117	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	1	86	95	
AZ	134	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	06	30		ZS	127	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	1	85	44	
AZ	135	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	72	80		ZS	133	LES PLANCHAUDS.....	3	54	15	
AZ	144	LES PLANCHAUDS.....	0	60	10								
AZ	149	LES PLANCHAUDS.....	0	19	60								
AZ	150	LES PLANCHAUDS.....	1	51	80								
AZ	153	LES PLANCHAUDS.....	1	84	00								
AZ	156	LES PLANCHAUDS.....	0	11	00								
AZ	178	LES PRES VIDEAUX.....	0	53	10								
AZ	179	LES PRES VIDEAUX.....	0	66	40								
AZ	206	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	07	90								
AZ	207	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	47	30								
BC	92	LES BLANCHERIES.....	0	12	93								
BH	23	HAUTE VERGNE.....	0	30	40								
TOTAUX			7 29 44			TOTAUX			7 26 54				

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3260 Feuillet Unique						
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	200	LA VACHERIE.....	0	15	90		ZC	124	LA VACHERIE.....	1	20	22	
AH	201	LA VACHERIE.....	0	47	40								
AH	202	LA VACHERIE.....	0	58	70								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3270 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AE	5	LES ROCHERS DE FAYE.....	0 13 00			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZC	116	LES ROCHERS DE FAYE.....	0 14 19		
			TOTAUX						TOTAUX		
			0 13 00						0 14 19		

Lorsqu'il n'est pas

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3290

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AX	44	LA ROUBERTIE.....	0	44	90		ZI	110	LA ROUBERTIE.....	17	81	60	
AX	45	LA ROUBERTIE.....	0	44	59								
AX	46	LA ROUBERTIE.....	0	49	00								
AX	47	LA ROUBERTIE.....	0	20	10								
AX	50	LA ROUBERTIE.....	4	07	60								
AX	51	LA ROUBERTIE.....	0	28	51								
AX	52	LA ROUBERTIE.....	0	75	51								
AX	53	LA ROUBERTIE.....	1	92	30								
AX	57	LA ROUBERTIE.....	2	39	60								
AX	59	LA ROUBERTIE.....	0	17	13								
AX	60	LA ROUBERTIE.....	0	42	07								
AX	61	LA ROUBERTIE.....	0	34	52								
AX	62	LA ROUBERTIE.....	0	29	19								
AX	63	LA ROUBERTIE.....	0	28	70								
AX	77	LA ROUBERTIE.....	2	73	00								
AX	126	LA FORCE.....	0	95	60								
AX	135	LA FORCE.....	0	51	76								
AX	136	LA FORCE.....	0	21	37								
AX	142	LA FORCE.....	0	88	20								
TOTAUX			17	83	65		TOTAUX			17	81	60	

Lotus Intégrum

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3300 Feuillet A			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AX	42	LA ROUBERTIE.....	0	03	12		ZI	111	LA ROUBERTIE.....	5	25	11	
AX	43	LA ROUBERTIE.....	0	39	80		ZI	113	LA FORCE.....	21	53	59	
AX	48	LA ROUBERTIE.....	1	66	30		ZK	129	LA FORCE.....	16	53	40	
AX	49	LA ROUBERTIE.....	3	59	80								
AX	54	LA ROUBERTIE.....	0	14	40								
AX	55	LA ROUBERTIE.....	0	71	80								
AX	56	LA ROUBERTIE.....	1	61	26								
AX	58	LA ROUBERTIE.....	2	22	50								
AX	100	LA GABISSE.....	0	46	30								
AX	101	LA GABISSE.....	0	66	30								
AX	102	LA GABISSE.....	0	68	00								
AX	111	LA FORCE.....	1	89	70								
AX	112	LA FORCE.....	2	19	40								
AX	113	LA FORCE.....	1	59	70								
AX	114	LA FORCE.....	0	05	70								
AX	115	LA FORCE.....	0	44	60								
AX	116	LA FORCE.....	0	02	99								
AX	117	LA FORCE.....	2	21	40								
AX	118	LA FORCE.....	2	81	40								
AX	119	LA FORCE.....	0	56	40								
AX	120	LA FORCE.....	0	16	90								
AX	121	LA FORCE.....	0	06	10								
AX	122	LA FORCE.....	0	15	10								
AX	123	LA FORCE.....	0	21	70								
AX	124	LA FORCE.....	1	06	60								
AX	125	LA FORCE.....	0	95	50								
AX	127	LA FORCE.....	0	02	65								
AX	128	LA FORCE.....	3	80	90								
AX	131	LA FORCE.....	1	59	70								
AX	132	LA FORCE.....	0	29	83								
AX	134	LA FORCE.....	0	51	80								
AX	151	LA FOUILLARGE.....	2	06	60								
AX	160	LA FORCE.....	0	44	77								
AX	162	LA FORCE.....	0	64	68								
AX	164	LA FORCE.....	1	59	74								
AX	167	LA FORCE.....	0	03	12								
AX	168	LA FORCE.....	0	01	24								
A REPORTER			37 67 80			A REPORTER			43 32 10				

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3300 Feuillet B					
Compte 3300 (suite)													
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
		REPORT	37 67 80						REPORT	43 32 10			
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AX	170	LA FORCE.....	5 73 64										
TOTAUX			43 41 44			TOTAUX			43 32 10				

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3340 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	76	LES PERRINCHES.....	0	85	94		ZR	120	MOULIN DU BOST.....	0	43	75	
BE	78	LES PERRINCHES.....	0	89	40		ZR	122	MOULIN DU BOST.....	1	73	56	
BE	293	MOULIN DU BOST.....	0	14	80								
BE	295	MOULIN DU BOST.....	0	33	30								
TOTAUX			2 23 44				TOTAUX			2 17 31			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3350 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	25	LA JAROUSSE.....	0	32	10		ZM	113	LA JAROUSSE.....	0	88	40	
BI	28	LA JAROUSSE.....	0	00	91								
BI	29	LA JAROUSSE.....	0	00	68								
BI	30	LA JAROUSSE.....	0	14	70								
BI	287	LA JAROUSSE.....	0	05	38								
BI	289	LA JAROUSSE.....	0	16	22								
BI	291	LA JAROUSSE.....	0	21	69								
TOTAUX			0 91 68				TOTAUX			0 88 40			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3360 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	86	FEYTE.....	0 05 88				ZC	128	FEYTE.....	0 26 70			
AH	87	FEYTE.....	0 04 54										
AH	243	FEYTE.....	0 06 81										
AH	245	FEYTE.....	0 10 07										

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3370

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AH	2	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	32	56		ZC	104	LES TERRES DE LA VACHERIE...	11	46	95	
AH	10	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	2	26	20		ZC	118	LE BOUCHOU.....	2	71	56	
AH	128	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	66	70		ZE	126	PRES LAFONT.....	2	92	30	
AH	129	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	47	56								
AH	131	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	29	80								
AH	140	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	29	82								
AH	141	LES TERRES DE LA VACHERIE...	3	68	40								
AH	142	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	46	20								
AH	143	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	36	00								
AH	144	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	27	70								
AH	145	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	59	92								
AH	149	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	23	80								
AH	150	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	33	91								
AH	151	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	04	42								
AH	152	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	80	97								
AH	188	LA VACHERIE.....	0	14	15								
AH	190	LA VACHERIE.....	0	29	80								
AH	192	LA VACHERIE.....	0	00	36								
AH	216	LES TERRES DE LA VACHERIE...	3	40	70								
AH	219	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	06	00								
AH	220	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	07	04								
AH	232	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	00	04								
AH	234	LES TERRES DE LA VACHERIE...	1	89	80								
AH	236	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	06	37								
AH	237	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	07	64								
AH	239	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	53	08								
AH	241	LA VACHERIE.....	0	13	41								
AH	242	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	04	21								
TOTAUX			17	86	56		TOTAUX			17	10	81	

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3380 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AH	187	LA VACHERIE.....	0 10 34			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZC	105	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0 98 07		

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3400 Feuillet Unique						
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
CX	127	LE CHEYROU.....	0 08 00				ZA	122	LE CHEYROU.....	0 12 42				
CX	203	LE CHEYROU.....	0 03 76				ZA	123	LE CHEYROU.....	0 04 92				
CX	204	LE CHEYROU.....	0 05 14											
TOTAUX									TOTAUX					
0 16 90									0 17 34					

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3410 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BK	68	FAYEMENDY.....	0	22	30		ZM	130	FAYEMENDY.....	5	09	01	
BK	73	FAYEMENDY.....	0	00	01								
BK	74	FAYEMENDY.....	0	53	80								
BK	75	FAYEMENDY.....	0	92	70								
BK	157	FAYEMENDY.....	0	30	03								
BK	159	FAYEMENDY.....	0	65	60								
BK	161	FAYEMENDY.....	0	42	85								
BK	163	FAYEMENDY.....	0	01	30								
BK	165	FAYEMENDY.....	1	89	70								
TOTAUX			4 98 29				TOTAUX			5 09 01			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3420 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND CX	107	LE CHEYROU.....	0 20 48				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZA	118	LE CHEYROU.....	0 18 63			

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3460 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BC	144	AUZELIAS.....	0	07	20		ZB	101	LES TERRES DU CHEYROU.....	0	37	36	
BC	145	AUZELIAS.....	0	09	67								
BC	172	AUZELIAS.....	0	12	32								
BC	173	AUZELIAS.....	0	02	20								

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3500

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	75	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	2	88	90		ZA	107	LE CHEYROU.....	7	47	22	
AE	91	LES JOYOSSES.....	0	63	50		ZA	115	LE CHEYROU.....	3	27	88	
AE	92	LES JOYOSSES.....	0	96	50		ZA	126	LE CHEYROU.....	11	53	30	
AE	97	LES JOYOSSES.....	0	06	40		ZA	131	PRES DU CHEYROU.....	0	95	58	
AE	98	LES JOYOSSES.....	1	34	40		ZA	139	LE GRAVIER.....	2	55	87	
AE	99	LES JOYOSSES.....	0	18	50		ZB	110	LE CLOS NEUF.....	0	37	62	
AE	111	LES JOYOSSES.....	0	05	80		ZB	122	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	3	91	93	
AE	150	LE CLOS NEUF.....	1	05	10								
BC	5	LES TERRES DU CHEYROU.....	1	21	20								
BC	147	AUZELIAS.....	0	24	51								
BC	148	AUZELIAS.....	1	07	67								
CW	62	LE CROS HAUT.....	0	00	44								
CW	63	LE CROS HAUT.....	0	18	48								
CX	1	PRES DU CHEYROU.....	0	96	10								
CX	2	PRES DU CHEYROU.....	0	28	70								
CX	3	PRES DU CHEYROU.....	0	27	30								
CX	4	PRES DU CHEYROU.....	0	09	20								
CX	46	LE GRAVIER.....	0	18	40								
CX	47	LE GRAVIER.....	1	16	90								
CX	55	LE CHEYROU.....	5	28	20								
CX	58	LE CHEYROU.....	0	96	70								
CX	59	LE CHEYROU.....	1	64	00								
CX	62	LE CHEYROU.....	0	36	32								
CX	63	LE CHEYROU.....	0	47	80								
CX	64	LE CHEYROU.....	0	26	40								
CX	65	LE CHEYROU.....	0	00	16								
CX	71	LE CHEYROU.....	1	18	70								
CX	72	LE CHEYROU.....	0	58	60								
CX	74	LE CHEYROU.....	1	15	70								
CX	83	LE CHEYROU.....	0	03	14								
CX	87	LE CHEYROU.....	1	36	60								
CX	88	LE CHEYROU.....	0	55	10								
CX	89	LE CHEYROU.....	0	04	54								
CX	90	LE CHEYROU.....	0	00	25								
CX	91	LE CHEYROU.....	0	10	10								
CX	92	LE CHEYROU.....	0	26	10								
CX	156	LE CHADEAU.....	0	29	17								
A REPORTER			27	45	58		A REPORTER			30	09	40	

Intégral Intégrém

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3500 Feuillet B				
Compte 3500 (suite)													
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	27	45	58				REPORT	30	09	40	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
CX	169	TERRES DU CROS.....	0	70	50								
CX	173	TERRES DU CROS.....	0	27	90								
CX	177	TERRES DU CROS.....	0	79	40								
CX	178	TERRES DU CROS.....	0	96	20								
CX	192	LE CHEYROU.....	0	04	90								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3540 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BD	241	LES VIGNES DU BAC.....	0 25 00				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	156	LES VIGNES DU BAC.....	0 25 51			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3550

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BK	106	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	27	74	
BK	107	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	24	53	
BK	108	LES CHEMINS BLANCS EST.....	1	23	12	
BK	109	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	95	40	
BK	110	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	31	50	
BK	111	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	31	72	
BK	117	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	09	99	
BK	190	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	26	77	
BK	192	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	58	50	
BK	195	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	37	63	
BL	122	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	47	46	
BL	123	GRANDE HAUGE.....	0	30	90	
BL	124	GRANDE HAUGE.....	0	34	96	
BL	125	GRANDE HAUGE.....	0	89	00	
BL	126	GRANDE HAUGE.....	0	09	00	
BL	127	GRANDE HAUGE.....	1	15	60	
BL	140	GRANDE HAUGE.....	0	11	40	
TOTAUX			8	05	22	

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
ZN	105	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	8	25	33	
TOTAUX			8	25	33	

Lotus Intégrum

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3560 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	402	LE BAC OUEST.....	0	07	28		ZR	143	LE BAC OUEST.....	1	15	57	
BE	451	LE BAC OUEST.....	0	17	82								
BE	453	LE BAC OUEST.....	0	00	10								
BE	467	LE BAC OUEST.....	0	00	95								
BE	468	LE BAC OUEST.....	0	00	17								
BE	469	LE BAC OUEST.....	0	01	60								
BE	470	LE BAC OUEST.....	0	05	64								
BE	471	LE BAC OUEST.....	0	01	96								
BE	472	LE BAC OUEST.....	0	02	83								
BE	473	LE BAC OUEST.....	0	23	43								
BE	474	LE BAC OUEST.....	0	32	57								
BE	476	LE BAC OUEST.....	0	21	44								
BE	477	LE BAC OUEST.....	0	00	99								
TOTAUX			1 16 78				TOTAUX			1 15 57			

Loisiel INTGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3580 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AN	23	LATA.....	0	57	03		ZH	103	LATA.....	2	07	27	
AN	97	LATA.....	0	37	14								
AN	99	LATA.....	1	13	25								
										</			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3590 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AN	15	LATA.....	0	54	30		ZH	101	LATA.....	3	17	66	
AN	16	LATA.....	0	59	40								
AN	19	LATA.....	0	09	33								
AN	20	LATA.....	1	77	00								
AN	21	LATA.....	0	08	83								
AN	32	LATA.....	0	09	80								
AN	90	LA CROIX.....	0	04	70								
TOTAUX			3 23 36				TOTAUX			3 17 66			

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3600

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AZ	137	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	19	06		ZS	132	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	1	52	67	
AZ	152	LES PLANCHAUDS.....	0	45	00		ZS	147	LES VIGNES DU BAC.....	0	03	25	
BC	78	LES BLANCHERIES.....	0	16	66		ZS	148	LES VIGNES DU BAC.....	0	28	71	
BD	97	LES VIGNES DU BAC.....	0	14	36		ZS	151	LES VIGNES DU BAC.....	0	36	66	
BD	98	LES VIGNES DU BAC.....	0	00	84								
BD	103	LES VIGNES DU BAC.....	0	29	20								
BD	104	LES VIGNES DU BAC.....	0	00	08								
BD	105	LES VIGNES DU BAC.....	0	03	10								
BD	107	LES VIGNES DU BAC.....	0	00	33								
BD	108	LES VIGNES DU BAC.....	0	01	85								
BD	109	LES VIGNES DU BAC.....	0	04	89								
BD	119	LES VIGNES DU BAC.....	0	06	00								
BD	292	LES VIGNES DU BAC.....	0	06	11								
BH	21	LE BAC EST.....	0	29	25								
BH	22	LE BAC EST.....	0	55	93								
BH	24	HAUTE VERGNE.....	0	04	34								
TOTAUX					2 37 00		TOTAUX					2 21 29	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3620 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
CX	85	LE CHEYROU.....	0	75	90		ZA	121	LE CHEYROU.....	0	12	94	
CX	86	LE CHEYROU.....	0	34	30		ZA	127	LE CHEYROU.....	1	09	13	
CX	128	LE CHEYROU.....	0	01	70								
CX	129	LE CHEYROU.....	0	06	17								
CX	130	LE CHEYROU.....	0	02	51								
TOTAUX					1 20 58	TOTAUX					1 22 07		

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3630 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	44	LE GRAVIER.....	0	27	20		ZA	112	LE CHEYROU.....	1	05	23	
CX	79	LE CHEYROU.....	0	44	09		ZA	120	LE CHEYROU.....	0	17	32	
CX	80	LE CHEYROU.....	0	36	90								
CX	131	LE CHEYROU.....	0	03	08								
CX	132	LE CHEYROU.....	0	14	80								
TOTAUX			1 26 07				TOTAUX			1 22 55			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3670 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BI	206	LA PAPONIE.....	0 09 78				ZN	116	LA PAPONIE.....	0 65 01			
BI	207	LA PAPONIE.....	0 07 90										
BI	208	LA PAPONIE.....	0 45 40										

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3680 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BK	29	FAYEMENDY.....	1	26	38		ZN	122	FAYEMENDY.....	6	10	37	
BK	69	FAYEMENDY.....	0	29	14								
BK	82	FAYEMENDY.....	2	67	90								
BK	127	FAYEMENDY.....	1	82	55								

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3690 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BK	84	LANDE DE LA FORET.....	0	43	76		ZN	123	FAYEMENDY.....	5	78	69	
BK	85	LANDE DE LA FORET.....	0	16	58								
BK	88	LANDE DE LA FORET.....	0	24	87								
BK	124	LANDE DE LA FORET.....	4	94	65								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3700 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AW	24	LES POULERIES.....	0	22	14		ZL	112	LA JAROUSSE.....	1	70	45	
BI	127	LA JAROUSSE.....	1	51	30								

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3710 Feuillet A				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
Lorsqu'il n'intègre ni	COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
	BH	31	HAUTE VERGNE.....	0	15	50	ZM	104	LA PAPONIE.....	14	97	32	
	BH	99	LES VALADES.....	2	25	30	ZN	114	LA PAPONIE.....	16	18	51	
	BH	174	LES VALADES.....	0	43	37	ZN	118	LES MEYNIAS.....	0	70	83	
	BH	180	HAUTE VERGNE.....	0	19	67	ZP	108	HAUTE VERGNE.....	1	71	94	
	BH	181	HAUTE VERGNE.....	0	02	14	ZP	109	HAUTE VERGNE.....	0	52	80	
	BH	186	HAUTE VERGNE.....	1	05	23	ZP	110	HAUTE VERGNE.....	1	24	31	
	BH	187	HAUTE VERGNE.....	0	24	32	ZP	115	BASSE VERGNE.....	2	71	58	
	BH	190	HAUTE VERGNE.....	0	59	01							
	BH	191	HAUTE VERGNE.....	1	18	69							
	BH	193	HAUTE VERGNE.....	0	01	19							
	BI	186	LA PAPONIE.....	2	31	70							
	BI	187	LA PAPONIE.....	0	04	52							
	BI	188	LA PAPONIE.....	0	37	50							
	BI	190	LA PAPONIE.....	1	13	90							
	BI	191	LA PAPONIE.....	1	50	70							
	BI	192	LA PAPONIE.....	0	02	85							
	BI	193	LA PAPONIE.....	0	14	10							
	BI	194	LA PAPONIE.....	3	06	30							
	BI	195	LA PAPONIE.....	0	09	30							
	BI	201	LA PAPONIE.....	0	74	70							
	BI	224	LA PAPONIE.....	0	72	20							
	BI	225	LA PAPONIE.....	0	03	75							
	BI	227	LA PAPONIE.....	1	03	60							
	BI	228	LA PAPONIE.....	0	83	80							
	BI	229	LA PAPONIE.....	0	94	34							
	BI	234	LA PAPONIE.....	0	12	80							
	BI	247	LA PAPONIE.....	0	00	40							
	BI	248	LA PAPONIE.....	0	01	00							
	BI	259	LA PAPONIE.....	0	57	95							
	BI	261	LA PAPONIE.....	1	69	75							
	BI	268	LA PAPONIE.....	0	00	41							
	BI	271	LA PAPONIE.....	0	46	48							
	BI	272	LA PAPONIE.....	0	03	31							
	BK	1	FAYEMENDY.....	3	08	90							
	BK	2	FAYEMENDY.....	1	69	50							
	BK	3	FAYEMENDY.....	1	20	30							
	BK	4	FAYEMENDY.....	0	74	50							
A REPORTER			28	82	98		A REPORTER			38	07	29	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3710 Feuillet B							
Compte 3710 (suite)															
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations		
			HA	A	CA					HA	A	CA			
		REPORT	28	82	98				REPORT	38	07	29			
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND													
BK	21	FAYEMENDY.....	0	61	50										
BK	129	FAYEMENDY.....	7	80	10										
BL	100	L AUGÉ BRUNE.....	0	49	80										
BL	101	L AUGÉ BRUNE.....	0	41	30										
TOTAUX			38	15	68	TOTAUX							38	07	29

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3720 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	208	LE BOST.....	0 08 00				ZR	165	LE BOST.....	0 24 89			
BE	209	LE BOST.....	0 17 10										

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3740

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BE	132	LE BOST.....	0	23	20		ZR	153	LE BAC OUEST.....	1	49	28	
BE	133	LE BOST.....	1	25	50		ZR	169	LE BOST.....	1	05	73	
BE	134	LE BOST.....	0	37	50		ZR	180	LE BOST.....	1	36	98	
BE	135	LE BOST.....	0	75	70								
BE	260	LE BOST.....	0	01	24								
BL	20	LA GRAFOUILLERE.....	0	16	95								
BL	160	LA GRAFOUILLERE.....	0	51	30								
BL	163	LA GRAFOUILLERE.....	0	63	00								
BL	164	LA GRAFOUILLERE.....	0	10	50								
BL	166	LA GRAFOUILLERE.....	0	02	18								
TOTAUX			4	07	07		TOTAUX			3	91	99	

Logiciel INTEGRHEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3750 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	321	LA CROZE.....	0	00	52		ZH	128	LES FAYES.....	0	18	35	
AM	324	LA CROZE.....	0	00	94								
AM	413	L ECOLE DE PUYGERS.....	0	00	91								
AM	414	LA CROZE.....	0	16	19								
AM	417	LA CROZE.....	0	00	26								
TOTAUX			0 18 82				TOTAUX			0 18 35			

Loisiel INTÉGRIEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3760

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	27	LE GRAVIER.....	0	68	67		ZA	119	LE CHEYROU.....	3	08	95	
CX	37	LE GRAVIER.....	0	64	80		ZA	140	LE GRAVIER.....	2	84	90	
CX	48	LE GRAVIER.....	0	61	50								
CX	49	LE GRAVIER.....	0	34	22								
CX	96	LE CHEYROU.....	0	46	90								
CX	108	LE CHEYROU.....	0	04	00								
CX	120	LE CHEYROU.....	0	06	90								
CX	122	LE CHEYROU.....	0	01	91								
CX	123	LE CHEYROU.....	0	04	22								
CX	133	LE CHEYROU.....	0	03	40								
CX	134	LE CHEYROU.....	0	00	24								
CX	135	LE CHEYROU.....	0	14	06								
CX	136	LE CHEYROU.....	0	77	00								
CX	190	LE GRAVIER.....	0	01	19								
CX	202	LE GRAVIER.....	0	71	50								
CX	205	LE CHEYROU.....	0	93	20								
CX	207	LE CHEYROU.....	0	48	12								
TOTAUX			6 01 83				TOTAUX			5 93 85			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3770 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	137	LE BOST.....	0	05	70		ZR	116	MOULIN DU BOST.....	0	29	78	
BE	138	LE BOST.....	0	86	50		ZR	117	MOULIN DU BOST.....	0	80	86	
BE	142	LE BOST.....	0	33	90		ZR	152	LE BAC OUEST.....	0	14	15	
													</

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3780

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AI	164	FAYE DE PORT.....	0	03	00		ZD	105	TERRES DE FAYE.....	0	59	87	
AI	165	FAYE DE PORT.....	0	03	05		ZD	107	FAYE DE PORT.....	0	06	41	
AI	167	FAYE DE PORT.....	0	06	47								
AI	194	TERRES DE FAYE.....	0	22	20								
AI	306	FAYE DE PORT.....	0	02	68								
AI	309	TERRES DE FAYE.....	0	13	47								
AI	310	TERRES DE FAYE.....	0	00	75								
AI	313	TERRES DE FAYE.....	0	10	85								
AI	314	TERRES DE FAYE.....	0	02	90								
TOTAUX			0	65	37		TOTAUX			0	66	28	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3800

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AM	250	PUYGERS.....	0	00	75		ZH	115	LES PRES GALETS.....	10	04	03	
AM	259	LES PRES GALETS.....	0	75	41								
AM	260	LES PRES GALETS.....	1	07	52								
AM	263	LES PRES GALETS.....	0	09	20								
AM	264	LES PRES GALETS.....	0	24	00								
AM	267	LES PRES GALETS.....	2	18	20								
AM	268	LES PRES GALETS.....	1	42	80								
AM	269	LES PRES GALETS.....	0	42	07								
AM	270	LES PRES GALETS.....	0	58	25								
AM	271	LES PRES GALETS.....	0	37	53								
AM	272	LES PRES GALETS.....	0	75	33								
AM	276	LES PRES GALETS.....	0	06	50								
AM	281	LES TERRES GRAVES.....	0	36	80								
AM	320	PUYGERS.....	0	79	10								
AM	426	PUYGERS.....	0	58	59								
AM	429	PUYGERS.....	0	03	12								
AM	430	PUYGERS.....	0	20	67								
TOTAUX			9	95	84		TOTAUX			10	04	03	

Lotus Intégrum

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3820 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AX	70	LA ROUBERTIE.....	0	10	60		ZK	127	LA ROUBERTIE.....	0	66	91	
AX	72	LA ROUBERTIE.....	0	00	75								
AX	73	LA ROUBERTIE.....	0	16	10								
AX	74	LA ROUBERTIE.....	0	14	10								
AX	173	LA ROUBERTIE.....	0	06	43								
AX	175	LA ROUBERTIE.....	0	19	21								
AX	177	LA ROUBERTIE.....	0	05	61								

Loiret et Integrem

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3830 Feuillet A				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AM	185	LA CROZE.....	2	09	20		ZH	133	LES FAYES.....	2	61	62	
AN	59	LA CROIX.....	0	72	85		ZH	134	LES FAYES.....	1	17	19	
AN	64	LA CROIX.....	0	22	60		ZK	101	LAUBARESSE.....	10	40	04	
AN	67	LA CROIX.....	0	66	60		ZK	124	LA CHABRERIE.....	28	02	22	
AW	8	LES POULERIES.....	1	36	31		ZK	132	LA CHABRERIE.....	2	74	02	
AW	9	LES POULERIES.....	0	54	39		ZL	117	LES POULERIES.....	1	87	88	
AW	10	LES POULERIES.....	0	14	55		ZM	124	LA LANDE DU PERTOIR.....	3	81	76	
AX	82	LA ROUBERTIE.....	0	09	90								
AX	85	LA GABISSE.....	2	77	40								
AX	86	LA GABISSE.....	2	07	20								
AX	87	LA GABISSE.....	0	84	80								
AX	88	LA GABISSE.....	0	29	75								
AX	89	LA GABISSE.....	0	58	18								
AX	90	LA GABISSE.....	1	00	53								
AX	95	LA GABISSE.....	1	93	20								
AX	96	LA GABISSE.....	0	03	23								
AX	97	LA GABISSE.....	0	42	80								
AX	98	LA GABISSE.....	2	82	40								
AX	99	LA GABISSE.....	0	49	30								
AY	43	LAUBARESSE.....	7	56	60								
AY	45	LAUBARESSE.....	0	20	65								
AY	102	LA CHABRERIE.....	0	73	40								
AY	103	LA CHABRERIE.....	0	64	20								
AY	106	LA CHABRERIE.....	4	24	80								
AY	107	LA CHABRERIE.....	0	39	46								
AY	108	LA CHABRERIE.....	0	29	80								
AY	109	LA CHABRERIE.....	0	00	04								
AY	110	LA CHABRERIE.....	0	06	10								
AY	111	LA CHABRERIE.....	0	28	10								
AY	112	LA CHABRERIE.....	0	06	68								
AY	113	LA CHABRERIE.....	0	06	50								
AY	114	LA CHABRERIE.....	0	14	50								
AY	115	LA CHABRERIE.....	0	45	80								
AY	116	LA CHABRERIE.....	1	72	80								
AY	117	LA CHABRERIE.....	2	99	20								
AY	118	LA CHABRERIE.....	4	42	60								
AY	119	LA CHABRERIE.....	0	34	20								
A REPORTER			43	80	62		A REPORTER			50	64	73	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)

Compte 3830 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3830

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	
			HA	A	CA					HA	A	CA		
		REPORT	43	80	62				REPORT	50	64	73		
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND														
AY	120	LA CHABRERIE.....	0	43	80									
AY	129	LA CHABRERIE.....	0	02	75									
BI	69	LA JAROUSSE.....	0	66	01									
BI	135	LA JAROUSSE.....	0	47	73									
BI	158	LA LANDE DU PERTOIR.....	1	73	80									
BI	161	LA LANDE DU PERTOIR.....	0	46	00									
BI	300	LA LANDE DU PERTOIR.....	3	11	21									
TOTAUX			50	71	92				TOTAUX			50	64	73

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3840 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BD	229	LES VIGNES DU BAC.....	0	12	15		ZS	153	LES VIGNES DU BAC.....	0	88	88	
BD	230	LES VIGNES DU BAC.....	0	58	30								
BD	231	LES VIGNES DU BAC.....	0	18	00								
BD	236	LES VIGNES DU BAC.....	0	00	60								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3850 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BD	234	LES VIGNES DU BAC.....	0 43 95			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	154	LES VIGNES DU BAC.....	0 43 73		

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3860 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	77	LES PERRINCHES.....	0 25 50				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	123	MOULIN DU BOST.....	0 25 46			

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3870 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND				
BH	107	BASSE VERGNE.....	0 07 93			ZN	111	LA PAPONIE.....	0 26 37		
BH	109	BASSE VERGNE.....	0 19 10								

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3880

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	137	LES MORLUS.....	0	25	00	
BK	97	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	16	98	
BK	98	LES CHEMINS BLANCS EST.....	1	59	30	
BK	103	LES CHEMINS BLANCS EST.....	1	32	90	
BK	139	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	98	85	
TOTAUX						

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
ZN	126	LES CHEMINS BLANCS EST.....	4	13	27	
ZP	118	BASSE VERGNE.....	0	26	16	
TOTAUX						

Logiciel INTÉGRÉM

4394

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3890 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	26	HAUTE VERGNE.....	1	43	00		ZP	107	HAUTE VERGNE.....	2	94	15	
BH	27	HAUTE VERGNE.....	1	17	00								
BH	28	HAUTE VERGNE.....	0	31	20								

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3900

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	124	LE BAC OUEST.....	1	15	80	
BE	127	LE BOST.....	0	27	40	
BE	128	LE BOST.....	0	40	63	
BL	84	L AUGÉ BRUNE.....	1	84	30	
BL	85	L AUGÉ BRUNE.....	1	87	60	
BL	86	L AUGÉ BRUNE.....	0	24	18	
BL	104	L AUGÉ BRUNE.....	0	39	16	
BL	120	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	77	50	
BL	121	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	15	41	
BL	128	GRANDE HAUGE.....	0	17	52	
BL	129	GRANDE HAUGE.....	0	17	15	
TOTAUX			7	46	65	

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
ZN	106	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	4	05	67	
ZP	136	L AUGÉ BRUNE.....	3	31	78	
TOTAUX			7	37	45	

Logiciel INTÉGRÉM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3910 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BI	31	LA JAROUSSE.....	0	06	30		ZM	112	LA JAROUSSE.....	0	26	24	
BI	39	LA JAROUSSE.....	0	20	36								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3920 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AE	40	LE GRECHOU.....	0	32	75		ZC	131	TERRES DE VIALETTE.....	0	55	37	
AZ	28	VIALETTE.....	0	06	84		ZS	102	VIALETTE.....	0	82	86	
AZ	29	VIALETTE.....	0	00	29								
AZ	30	VIALETTE.....	0	16	83								
AZ	31	VIALETTE.....	0	02	47								
AZ	55	VIALETTE.....	0	04	40								
AZ	56	VIALETTE.....	0	22	10								
AZ	58	VIALETTE.....	0	57	42								
TOTAUX			1 43 10				TOTAUX			1 38 23			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3930 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AX	24p02	LA FOUILLARGE.....	0 16 21				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZE	132	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0 15 93			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 3940 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AX	31p02	LA FOUILLARGE.....	0 16 22			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZE	131	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0 16 10		
					</						

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3950

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AH	30	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	83	31		ZE	124	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	3	17	04	
AH	41	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	43	08		ZE	125	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	6	42	01	
AH	42	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	28	34		ZI	101	LE CLOS CHOUX.....	0	73	47	
AH	47	LE BOS DE LIGNON.....	0	23	76		ZK	112	LAUBARESSE.....	3	78	86	
AH	50	LE BOS DE LIGNON.....	0	70	50		ZS	103	VIALETTE.....	7	90	47	
AH	51	LE BOS DE LIGNON.....	0	10	92		ZS	105	LE CLOS DE VIALETTE.....	8	03	12	
AH	52	LE BOS DE LIGNON.....	0	28	76								
AH	53	LE BOS DE LIGNON.....	0	50	00								
AH	54	LE BOS DE LIGNON.....	0	09	78								
AH	55	LE BOS DE LIGNON.....	0	29	93								
AH	56	LE BOS DE LIGNON.....	0	09	58								
AH	57	LE BOS DE LIGNON.....	0	07	14								
AH	58	LE BOS DE LIGNON.....	0	37	44								
AH	59	LE BOS DE LIGNON.....	1	01	44								
AH	60	LE BOS DE LIGNON.....	0	44	35								
AH	61	LE BOS DE LIGNON.....	1	28	40								
AH	68	TERRES DE FEYTE.....	2	67	60								
AH	98	FEYTE.....	0	07	80								
AH	99	FEYTE.....	0	76	40								
AH	100	FEYTE.....	0	11	04								
AH	103	FEYTE.....	0	22	60								
AH	105	FEYTE.....	0	31	10								
AH	106	FEYTE.....	0	30	00								
AH	212	FEYTE.....	0	35	70								
AN	2	LATA.....	0	91	60								
AN	92	LATA.....	0	40	74								
AN	94	LATA.....	0	76	70								
AX	14	LA FOUILLARGE.....	0	10	71								
AX	15	LA FOUILLARGE.....	1	06	40								
AY	1	LAUBARESSE.....	0	96	10								
AY	9	LAUBARESSE.....	1	84	90								
AY	11	LAUBARESSE.....	0	00	38								
AZ	48	VIALETTE.....	0	88	00								
AZ	49	VIALETTE.....	0	20	84								
AZ	50	VIALETTE.....	0	04	83								
AZ	51	VIALETTE.....	0	03	65								
AZ	52	VIALETTE.....	0	13	20								
A REPORTER			19	27	02		A REPORTER			30	04	97	

Lorsqu'il n'est pas
intégré

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 3950 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
3950

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	19	27	02				REPORT	30	04	97	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AZ	53	VIALETTE.....	0	00	68								
AZ	57	VIALETTE.....	0	34	40								
AZ	60	VIALETTE.....	1	19	00								
AZ	61	VIALETTE.....	0	88	10								
AZ	62	LE CLOS DE VIALETTE.....	4	25	50								
AZ	64	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	00	16								
AZ	67	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	05	20								
AZ	68	LE CLOS DE VIALETTE.....	1	25	90								
AZ	69	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	20	40								
AZ	70	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	50	70								
AZ	72	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	38	73								
AZ	73	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	22	74								
AZ	186	VIALETTE.....	0	08	55								
AZ	189	VIALETTE.....	0	66	91								
AZ	190	VIALETTE.....	0	05	67								
AZ	212	VIALETTE.....	0	05	16								
AZ	214	VIALETTE.....	0	87	76								
TOTAUX			30	32	58		TOTAUX			30	04	97	

Intégral Intégral

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 3990 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	194	LE BOST.....	0	12	03		ZR	176	LE BOST.....	0	20	87	
BE	195	LE BOST.....	0	09	00								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4000 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AM	265	LES PRES GALETS.....	0	06	74		ZH	110	LATA.....	1	44	80	
AM	287	LES TERRES GRAVES.....	0	70	00		ZH	111	LES PRES GALETS.....	0	47	25	
AN	27	LATA.....	0	08	16		ZH	114	LES PRES GALETS.....	1	75	05	
AN	28	LATA.....	1	19	30								
AN	29	LATA.....	0	24	80								
AN	36	LATA.....	0	33	79								
AN	49	LATA.....	0	53	06								
AN	110	LATA.....	0	08	85								
AN	112	LATA.....	0	28	00								
AN	114	LATA.....	0	05	00								
TOTAUX			3 57 70				TOTAUX			3 67 10			

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4010 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	67	LES VALADES.....	0	02	46		ZP	123	LES VALADES.....	0	08	97	
BH	69	LES VALADES.....	0	04	16		ZP	124	LES VALADES.....	0	06	70	
BH	70	LES VALADES.....	0	06	58		ZP	125	LES VALADES.....	0	02	07	
BH	171	LES VALADES.....	0	05	00								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4030 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AE	1	LES ROCHERS DE FAYE.....	0	33	90		ZC	112	LE GRECHOU.....	1	35	22	
AI	211	LES PRES FOURIQUETS.....	0	04	00								
AN	41	LATA.....	0	98	40								

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4040 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AW	1	LES POULERIES.....	5	06	30		ZI	114	LA FORCE.....	0	99	07	
AW	73	LES POULERIES.....	1	52	80		ZK	130	LA FORCE.....	8	76	94	
AW	74	LES POULERIES.....	0	47	80		ZL	119	LES POULERIES.....	10	90	80	
AW	75	LES POULERIES.....	0	86	20		ZL	121	LANDE DE BELIGOU.....	22	85	80	
AW	76	LES POULERIES.....	0	06	97								
AW	77	LES POULERIES.....	0	56	60								
AW	102	LANDE DE BELIGOU.....	0	45	40								
AW	136	LES POULERIES.....	5	98	14								
AW	137	LANDE DE BELIGOU.....	0	00	06								
AW	138	LANDE DE BELIGOU.....	18	95	94								
AX	103	LA FORCE.....	6	86	40								
AX	104	LA FORCE.....	0	40	00								
AX	105	LA FORCE.....	0	16	35								
AX	106	LA FORCE.....	0	01	70								
AX	109	LA FORCE.....	0	12	94								
AX	110	LA FORCE.....	0	09	62								
AX	130	LA FORCE.....	0	99	50								
AX	152	LA FORCE.....	0	22	06								
AX	153	LA FORCE.....	0	17	24								
AX	154	LA FORCE.....	0	81	57								
AX	155	LA FORCE.....	0	00	53								
TOTAUX			43	84	12		TOTAUX			43	52	61	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
4050

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	9	LE GRAVIER.....	0	09	40		ZA	135	LE GRAVIER.....	4	15	26	
CX	12	LE GRAVIER.....	0	44	00		ZA	145	LE GRAVIER.....	3	71	93	
CX	13	LE GRAVIER.....	1	33	00								
CX	14	LE GRAVIER.....	0	09	60								
CX	15	LE GRAVIER.....	0	35	80								
CX	17	LE GRAVIER.....	0	51	00								
CX	18	LE GRAVIER.....	0	03	98								
CX	19	LE GRAVIER.....	0	29	50								
CX	21	LE GRAVIER.....	0	30	20								
CX	24	LE GRAVIER.....	0	78	70								
CX	25	LE GRAVIER.....	0	70	20								
CX	31	LE GRAVIER.....	0	41	90								
CX	32	LE GRAVIER.....	0	70	90								
CX	197	LE GRAVIER.....	0	06	08								
CX	198	LE GRAVIER.....	0	16	22								
CX	199	LE GRAVIER.....	1	66	74								
TOTAUX			7	97	22		TOTAUX			7	87	19	

Logiciel INTÉGRHEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4080 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	74	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	3	15	20		ZA	113	LE CHEYROU.....	1	45	97	
CX	76	LE CHEYROU.....	0	65	70		ZB	120	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	4	15	50	
CX	154	LE CHADEAU.....	0	57	90								
CX	157	LE CHADEAU.....	0	49	60								
CX	175	TERRES DU CROS.....	0	81	10								
TOTAUX			5 69 50			TOTAUX			5 61 47				

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4100 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	425	LE BAC OUEST.....	0	11	35		ZR	144	LE BAC OUEST.....	0	22	16	
BE	427	LE BAC OUEST.....	0	03	72		ZR	145	LE BAC OUEST.....	0	11	74	
BE	428	LE BAC OUEST.....	0	01	57								
BE	431	LE BAC OUEST.....	0	16	74								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4120 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	196	LE BOST.....	0	08	30		ZO	113	TUQUET DES FOURCHES.....	0	55	47	
BE	197	LE BOST.....	0	00	55		ZP	138	L AUGÉ BRUNE.....	0	74	10	
BE	332	LE BOST.....	0	04	44		ZR	164	LE BOST.....	0	02	96	
BE	369	LE BOST.....	0	02	91		ZR	175	LE BOST.....	0	12	91	
BL	191	L AUGÉ BRUNE.....	0	76	85								
BM	81	TUQUET DES FOURCHES.....	0	59	20								
TOTAUX			1 52 25				TOTAUX			1 45 44			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4140 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BH	158	LES VALADES.....	0	02	11		ZP	129	LES VALADES.....	0	04	24	
BH	166	LES VALADES.....	0	02	32								

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4150 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AI	296	FAYE DE PORT.....	0	01	08		ZD	106	TERRES DE FAYE.....	0	36	01	
AI	298	FAYE DE PORT.....	0	06	81								
AI	299	FAYE DE PORT.....	0	09	02								
AI	301	FAYE DE PORT.....	0	05	00								
AI	303	FAYE DE PORT.....	0	13	11								
TOTAUX			0 35 02				TOTAUX			0 36 01			

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4160 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BH	87	LES VALADES.....	0	32	80		ZP	132	LES VALADES.....	7	32	03	
BH	88	LES VALADES.....	6	23	70		ZP	135	L AUGÉ BRUNE.....	3	77	22	
BH	89	LES VALADES.....	0	20	64		ZP	139	L AUGÉ BRUNE.....	11	36	76	
BH	163	LES VALADES.....	0	17	25								
BH	165	LES VALADES.....	0	40	99								
BL	35	LA GRAFOUILLERE.....	0	07	40								
BL	60	LA GRAFOUILLERE.....	0	63	20								
BL	61	L AUGÉ BRUNE.....	0	50	80								
BL	62	L AUGÉ BRUNE.....	0	33	57								
BL	63	L AUGÉ BRUNE.....	0	27	53								
BL	64	L AUGÉ BRUNE.....	0	61	00								
BL	65	L AUGÉ BRUNE.....	2	98	30								
BL	66	L AUGÉ BRUNE.....	0	13	20								
BL	67	L AUGÉ BRUNE.....	0	33	47								
BL	68	L AUGÉ BRUNE.....	1	03	62								
BL	78	L AUGÉ BRUNE.....	0	36	50								
BL	79	L AUGÉ BRUNE.....	0	39	80								
BL	80	L AUGÉ BRUNE.....	0	45	10								
BL	90	L AUGÉ BRUNE.....	1	81	00								
BL	91	L AUGÉ BRUNE.....	0	25	18								
BL	92	L AUGÉ BRUNE.....	0	76	60								
BL	93	L AUGÉ BRUNE.....	0	09	45								
BL	94	L AUGÉ BRUNE.....	0	36	20								
BL	96	L AUGÉ BRUNE.....	0	26	30								
BL	97	L AUGÉ BRUNE.....	0	05	30								
BL	108	L AUGÉ BRUNE.....	0	85	20								
BL	109	L AUGÉ BRUNE.....	1	77	80								
BL	110	L AUGÉ BRUNE.....	0	42	95								
BL	157	L AUGÉ BRUNE.....	0	36	20								
TOTAUX			22	51	05		TOTAUX			22	46	01	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4170 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
AZ	1	L ETANG DU MOULIN.....	0	10	95		ZC	101	LE MOULIN CHATEAU.....	1	49	39	
AZ	2	L ETANG DU MOULIN.....	0	38	30								
AZ	3	L ETANG DU MOULIN.....	0	94	60								
AZ	4	L ETANG DU MOULIN.....	0	08	63								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4180 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BL	71	L AUGÉ BRUNE.....	0 46 93			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZN	102	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0 42 75		
TOTAUX			0 46 93			TOTAUX			0 42 75		

Logiciel INTÉGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4185 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AY	89	LA BETUSSA.....	0	08	00		ZK	117	LA BETUSSA.....	0	08	00	
AY	125	LA BETUSSA.....	0	00	52								

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4230 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BE	449	MOULIN DU BOST.....	1 23 68				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZR	110	MOULIN DU BOST.....	1 19 47			
						</							

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4240 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND								
AW	69	LES POULERIES.....	1 57 50			ZL	127	LA LANDE DE SAINT HILAIRE...	4 89 84				
AW	103	LA LANDE DE SAINT HILAIRE...	0 07 37										
AW	104	LA LANDE DE SAINT HILAIRE...	0 53 70										
AW	105	LA LANDE DE SAINT HILAIRE...	2 52 90										
AW	106	LA LANDE DE SAINT HILAIRE...	0 10 60										
TOTAUX					4 82 07			TOTAUX					4 89 84

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4250 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AW	139	LES POULERIES.....	0	33	45		ZL	120	LES POULERIES.....	1	04	50	
AW	143	LES POULERIES.....	0	50	53								

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
4270

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND
AE 213 LES PRES CHAPELET..... 1 79 50
AH 97 FEYTE..... 0 05 74
AH 107 LE CLOS CHOUX..... 1 85 50
AH 108 LE CLOS CHOUX..... 1 25 00
AH 109 LE CLOS CHOUX..... 2 70 60
AH 111 LE CLOS CHOUX..... 0 06 60
AH 112 LE CLOS CHOUX..... 0 69 90
AH 113 LE CLOS CHOUX..... 0 22 46
AH 114 LE CLOS CHOUX..... 0 04 58
AH 115 LE CLOS CHOUX..... 0 14 80
AH 116 LE CLOS CHOUX..... 1 47 60
AH 120 TERRES DE VIALETTE..... 0 23 45
AH 121 TERRES DE VIALETTE..... 1 87 83
AH 122 TERRES DE VIALETTE..... 1 48 40
AH 123 TERRES DE VIALETTE..... 0 28 20
AH 124 TERRES DE VIALETTE..... 7 75 40
AH 126 TERRES DE VIALETTE..... 0 23 14
AH 127 TERRES DE VIALETTE..... 0 25 80
AH 223 TERRES DE FEYTE..... 0 43 84
AI 216 LES PRES FOURIQUETS..... 1 95 80
AN 81 LA CROIX..... 0 86 00
AN 82 LA CROIX..... 0 31 66
AN 83 LA CROIX..... 0 42 69
AN 121 LA CROIX..... 2 26 11
AN 123 LA CROIX..... 1 09 92
AN 125 LA CROIX..... 1 55 60
AX 5 LA FOUILLARGE..... 0 28 34
AX 6 LA FOUILLARGE..... 0 62 71
AX 7 LA FOUILLARGE..... 0 55 15
AX 8 LA FOUILLARGE..... 0 29 58
AX 9 LA FOUILLARGE..... 0 34 20
AX 10 LA FOUILLARGE..... 0 16 21
AX 11 LA FOUILLARGE..... 0 60 42
AX 12 LA FOUILLARGE..... 0 32 64
AX 13 LA FOUILLARGE..... 1 06 50
AX 16 LA FOUILLARGE..... 0 23 20
AX 18 LA FOUILLARGE..... 0 10 05

A REPORTER 35 95 12

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

SectionN° du PlanLieuditContenance
HA A CAObservations

COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND
ZC 109 LE GRECHOU..... 21 09 43
ZC 120 TERRES DE LA VIGNE..... 2 52 29
ZC 134 TERRES DE VIALETTE..... 0 17 56
ZD 102 TERRES DE FAYE..... 1 88 22
ZD 103 TERRES DE FAYE..... 1 92 19
ZH 142 LA CROIX..... 6 40 13
ZI 102 LE CLOS CHOUX..... 29 42 85
ZI 103 LE CLOS CHOUX..... 2 99 25
ZS 101 VIALETTE..... 0 08 42

Lorsqu'il n'intègre ni

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 4270 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
4270

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	35	95	12				REPORT	66	50	34	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AX	19	LA FOUILLARGE.....	1	60	80								
AX	20	LA FOUILLARGE.....	0	21	50								
AX	21	LA FOUILLARGE.....	4	28	20								
AX	22	LA FOUILLARGE.....	0	20	77								
AX	23	LA FOUILLARGE.....	0	22	60								
AX	24p01	LA FOUILLARGE.....	0	37	69								
AX	25	LA FOUILLARGE.....	0	69	80								
AX	26	LA FOUILLARGE.....	0	19	80								
AX	27	LA FOUILLARGE.....	1	03	80								
AX	28	LA FOUILLARGE.....	0	99	00								
AX	30	LA FOUILLARGE.....	0	11	00								
AX	31p01	LA FOUILLARGE.....	1	07	98								
AX	143	LA FOUILLARGE.....	0	12	80								
AX	172	LA FOUILLARGE.....	6	33	29								
AZ	20	VIALETTE.....	0	50	90								
AZ	21	VIALETTE.....	0	02	80								
AZ	22	VIALETTE.....	0	00	28								
AZ	23	VIALETTE.....	0	93	80								
AZ	24	VIALETTE.....	1	40	10								
AZ	25	VIALETTE.....	1	11	90								
AZ	26	VIALETTE.....	0	91	60								
AZ	34	VIALETTE.....	0	19	90								
AZ	35	VIALETTE.....	0	24	80								
AZ	37	VIALETTE.....	0	28	40								
AZ	38	VIALETTE.....	1	43	90								
AZ	39	VIALETTE.....	0	05	80								
AZ	78	LE CLOS DE VIALETTE.....	0	40	50								
AZ	158	LES PLANCHAUDS.....	0	83	70								
AZ	187	VIALETTE.....	0	01	64								
AZ	188	VIALETTE.....	0	20	41								
AZ	213	VIALETTE.....	0	00	69								
AZ	215	VIALETTE.....	3	19	54								
AZ	229	VIALETTE.....	0	33	35								
AZ	231	VIALETTE.....	0	59	17								
AZ	247	TERRES DE VIALETTE.....	0	19	10								
TOTAUX			66	36	43		TOTAUX			66	50	34	

Logiciel INTÉGRÉM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

4280

Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
Lorsqu'il n'est pas intégral	COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
	AE	3	LES ROCHERS DE FAYE.....	0	83	20	ZC	126	TERRES DE FEYTE.....	4	80	98	
	AE	6	LES ROCHERS DE FAYE.....	0	07	39	ZC	130	TERRES DE VIALETTE.....	28	81	13	
	AE	13	LE BOUCHOU.....	0	08	55	ZE	127	PRES LAFONT.....	3	61	34	
	AE	14	LE BOUCHOU.....	0	02	01							
	AE	15	LE BOUCHOU.....	0	36	70							
	AE	32	LE GRECHOU.....	0	30	80							
	AE	33	LE GRECHOU.....	0	41	60							
	AE	34	LE GRECHOU.....	0	28	25							
	AE	35	LE GRECHOU.....	0	75	19							
	AE	36	LE GRECHOU.....	0	07	48							
	AE	37	LE GRECHOU.....	0	69	30							
	AE	38	LE GRECHOU.....	0	86	70							
	AE	39	LE GRECHOU.....	0	16	84							
	AE	43	LE GRECHOU.....	0	14	54							
	AE	44	LE GRECHOU.....	0	09	65							
	AE	45	LE GRECHOU.....	0	82	78							
	AE	46	LE GRECHOU.....	0	27	94							
	AE	47	LE GRECHOU.....	0	52	37							
	AE	49	LE GRECHOU.....	1	88	10							
	AE	62	LE MOULIN CHATEAU.....	0	82	50							
	AE	63	LE MOULIN CHATEAU.....	0	80	90							
	AE	64	LE MOULIN CHATEAU.....	0	74	20							
	AH	5	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	1	26	80							
	AH	20	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	40	30							
	AH	21	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	40	80							
	AH	22	LE CLOS DE LA VACHERIE.....	0	35	40							
	AH	25	PRES LAFONT.....	1	78	40							
	AH	26	PRES LAFONT.....	0	23	00							
	AH	44	LES BOIGES DE LA VACHERIE...	0	27	33							
	AH	48	LE BOS DE LIGNON.....	0	17	55							
	AH	63	LE BOS DE LIGNON.....	0	52	00							
	AH	76	TERRES DE FEYTE.....	0	44	40							
	AH	77	TERRES DE FEYTE.....	0	39	00							
	AH	78	TERRES DE FEYTE.....	0	58	40							
	AH	79	FEYTE.....	0	03	62							
	AH	80	FEYTE.....	0	18	26							
	AH	81	FEYTE.....	1	58	60							
A REPORTER			19	70	85		A REPORTER			37	23	45	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 4280 (suite)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
4280

Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	19	70	85				REPORT	37	23	45	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AH	82	FEYTE.....	0	40	90								
AH	83	FEYTE.....	0	57	80								
AH	101	FEYTE.....	0	69	60								
AH	102	FEYTE.....	0	16	12								
AH	117	LE CLOS CHOUX.....	1	49	30								
AH	125	TERRES DE VIALETTE.....	0	13	52								
AH	161	TERRES DE LA VIGNE.....	0	25	30								
AH	163	TERRES DE LA VIGNE.....	2	23	60								
AH	164	TERRES DE LA VIGNE.....	0	16	84								
AH	165	TERRES DE LA VIGNE.....	0	08	77								
AH	166	TERRES DE LA VIGNE.....	0	37	46								
AH	167	TERRES DE LA VIGNE.....	0	20	88								
AH	168	TERRES DE LA VIGNE.....	0	56	30								
AH	176	TERRES DE LA VIGNE.....	0	54	00								
AH	177	TERRES DE LA VIGNE.....	0	15	06								
AH	178	TERRES DE LA VIGNE.....	0	12	45								
AH	180	TERRES DE LA VIGNE.....	0	57	90								
AH	181	TERRES DE LA VIGNE.....	0	62	20								
AH	184	LA VACHERIE.....	0	27	48								
AH	185	LA VACHERIE.....	0	08	85								
AH	213	FEYTE.....	0	25	80								
AH	244	FEYTE.....	0	75	39								
AH	246	FEYTE.....	0	00	51								
AH	247	FEYTE.....	0	00	02								
AH	249	LA VACHERIE.....	0	12	97								
AI	210	LES PRES FOURIQUETS.....	0	00	35								
AN	3	LATA.....	1	06	72								
AN	4	LATA.....	0	66	81								
AX	17	LA FOUILLARGE.....	0	16	63								
AZ	27	VIALETTE.....	0	27	56								
AZ	32	VIALETTE.....	0	00	84								
AZ	33	VIALETTE.....	0	06	87								
AZ	54	VIALETTE.....	0	08	00								
AZ	59	VIALETTE.....	0	53	40								
AZ	169	LES PRES LAURIERES.....	1	92	00								
A REPORTER			35	39	05		A REPORTER			37	23	45	

Lotus Intégrum

L'original INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4280 Feuillet C					
Compte 4280 (suite)													
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		REPORT	35	39	05				REPORT	37	23	45	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND													
AZ	170	LES PRES LAURIERES.....	0	90	71								
BD	91	LES VIGNES DU BAC.....	0	08	70								
BD	94	LES VIGNES DU BAC.....	1	80	00								
BD	96	LES VIGNES DU BAC.....	0	21	40								
TOTAUX			38	39	86		TOTAUX			37	23	45	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4285 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	252	LE CLOS CHOUX.....	1	00	59		ZC	133	TERRES DE VIALETTE.....	2	64	75	
AH	253	LE CLOS CHOUX.....	0	01	01		ZI	115	LE CLOS CHOUX.....	0	24	72	
AH	254	LE CLOS CHOUX.....	0	97	29								
AH	255	LE CLOS CHOUX.....	0	06	51								
AZ	36	VIALETTE.....	0	06	96								
AZ	40	VIALETTE.....	0	11	20								
AZ	41	VIALETTE.....	0	03	88								
AZ	42	VIALETTE.....	0	08	10								
AZ	245	TERRES DE VIALETTE.....	0	19	16								
AZ	246	TERRES DE VIALETTE.....	0	00	74								
AZ	248	TERRES DE VIALETTE.....	0	05	70								
AZ	249	TERRES DE VIALETTE.....	0	09	45								
AZ	250	TERRES DE VIALETTE.....	0	18	95								
TOTAUX			2 89 54				TOTAUX			2 89 47			

Lorsqu'il n'est pas

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

Le Président de la Commission Communale

N° de Compte

4290

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	18	LE BOUCHOU.....	0	08	24		ZS	141	LES PLANCHAUDS.....	7	94	33	
AE	19	LE GRECHOU.....	0	37	50		ZS	145	LES VIGNES DU BAC.....	2	96	36	
AE	20	LE GRECHOU.....	0	10	08								
AE	29	LE GRECHOU.....	0	10	80								
AE	30	LE GRECHOU.....	0	12	70								
AE	31	LE GRECHOU.....	0	18	80								
AE	42	LE GRECHOU.....	0	28	42								
AE	50	LE GRECHOU.....	1	50	30								
AE	57	LE MOULIN CHATEAU.....	0	40	00								
AE	58	LE MOULIN CHATEAU.....	0	06	50								
AE	60	LE MOULIN CHATEAU.....	0	22	35								
AE	61	LE MOULIN CHATEAU.....	2	38	40								
AH	27	PRES LAFONT.....	0	35	68								
AH	162	TERRES DE LA VIGNE.....	0	72	40								
AH	169	TERRES DE LA VIGNE.....	0	16	10								
AZ	161	LES PLANCHAUDS.....	0	59	70								
AZ	162	LES PLANCHAUDS.....	0	77	50								
AZ	163	LES PLANCHAUDS.....	0	71	95								
AZ	165	LES PLANCHAUDS.....	1	33	80								
BD	95	LES VIGNES DU BAC.....	0	69	80								
TOTAUX			11	21	02		TOTAUX			10	90	69	

Lotus Intégrum

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4300 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AZ	227	LES LOUBARESSES.....	0 36 14			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZS	123	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0 34 76		

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4310 Feuillet Unique							
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations		
			HA	A	CA					HA	A	CA			
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND									
AZ	141	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	0	63	05		ZC	132	L ETANG DU MOULIN.....	1	25	49			
AZ	174	LES PRES LAURIERES.....	0	06	39		ZR	101	MOULIN DU BOST.....	1	31	56			
AZ	175	LES PRES LAURIERES.....	0	53	60										
BE	270	MOULIN DU BOST.....	0	36	73										
BE	271	MOULIN DU BOST.....	0	04	37										
BE	272	MOULIN DU BOST.....	0	04	37										
BE	273	MOULIN DU BOST.....	0	90	69										
TOTAUX						2 59 20			TOTAUX					2 57 05	

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4320 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	323	LES PERRINCHES.....	0 18 02				ZR	129	LE BAC OUEST.....	0 24 40			
BE	324	LES PERRINCHES.....	0 00 57										
</													

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :
Le Président de la Commission Communale

N° de Compte
4330

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BK	54	FAYEMENDY.....	0	76	40		ZM	129	FAYEMENDY.....	9	01	41	
BK	55	FAYEMENDY.....	2	05	20								
BK	57	FAYEMENDY.....	0	26	47								
BK	58	FAYEMENDY.....	0	21	60								
BK	62	FAYEMENDY.....	0	09	30								
BK	158	FAYEMENDY.....	0	32	55								
BK	160	FAYEMENDY.....	0	10	50								
BK	162	FAYEMENDY.....	0	23	75								
BK	164	FAYEMENDY.....	0	11	90								
BK	166	FAYEMENDY.....	0	05	50								
BK	167	FAYEMENDY.....	0	20	60								
BK	170	FAYEMENDY.....	0	35	40								
BK	171	FAYEMENDY.....	0	41	71								
BK	173	FAYEMENDY.....	0	13	00								
BK	175	FAYEMENDY.....	0	11	97								
BK	178	FAYEMENDY.....	3	63	60								
TOTAUX			9	09	45		TOTAUX			9	01	41	

Logiciel INTÉGRÉM

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4350 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	88	FEYTE.....	0	07	02		ZC	129	FEYTE.....	2	01	95	
AH	89	FEYTE.....	0	10	10								
AH	90	FEYTE.....	0	10	10								
AH	91	FEYTE.....	0	29	60								
AH	92	FEYTE.....	0	36	60								
AH	93	FEYTE.....	0	24	40								
AH	96	FEYTE.....	0	88	00								

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4360 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BC	64	LES BLANCHERIES.....	1 12 00				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZA	141	LE GRAVIER.....	1 14 60			

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4370 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	105	LE BAC OUEST.....	0	08	10		ZR	139	LE BAC OUEST.....	0	31	09	
BE	106	LE BAC OUEST.....	0	05	40								
BE	110	LE BAC OUEST.....	0	06	60								
BE	306	LE BAC OUEST.....	0	02	05								
BE	436	LE BAC OUEST.....	0	10	05								
TOTAUX			0 32 20				TOTAUX			0 31 09			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4380 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
BE	434	LE BAC OUEST.....	0	06	32		ZR	138	LE BAC OUEST.....	0	22	09	
BE	435	LE BAC OUEST.....	0	14	83								
</													

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4410 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BD	232	LES VIGNES DU BAC.....	0 26 20				ZS	155	LES VIGNES DU BAC.....	0 27 04			
BD	233	LES VIGNES DU BAC.....	0 00 95										

Feuillet INTÉGRÉ

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4420 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
BH	141	LE BAC EST.....	0 00 36				ZP	105	HAUTE VERGNE.....	0 24 67			
BH	143	LE BAC EST.....	0 24 64										

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4430 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AI	168	FAYE DE PORT.....	0	12	30		ZD	108	FAYE DE PORT.....	0	22	11	
AI	172	FAYE DE PORT.....	0	05	50								
AI	173	FAYE DE PORT.....	0	04	20								

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4440 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AE	67	LE MOULIN CHATEAU.....	1	28	00		ZB	124	LES GRANDS BOIS DU MOULIN...	19	43	55	
AE	68	LE MOULIN CHATEAU.....	0	33	32		ZC	102	LE MOULIN CHATEAU.....	4	21	51	
AE	70	LE MOULIN CHATEAU.....	7	84	20								
AE	221	LE MOULIN CHATEAU.....	0	00	80								
AE	222	LE MOULIN CHATEAU.....	0	78	50								
AE	223	LE MOULIN CHATEAU.....	1	05	70								
AE	224	LE MOULIN CHATEAU.....	0	01	85								
AE	225	LE MOULIN CHATEAU.....	0	10	15								
AH	134	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	01	72								
AH	156	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	06	10								
AH	157	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	21	50								
AH	217	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	14	90								
AH	218	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	86	90								
AH	221	LES TERRES DE LA VACHERIE...	0	49	35								
BC	21	LES BLANCHERIES.....	5	06	20								
BC	28	LES BLANCHERIES.....	1	34	00								
BC	34	LES BLANCHERIES.....	1	62	20								
BC	35	LES BLANCHERIES.....	0	68	76								
BC	37	LES BLANCHERIES.....	0	78	60								
BC	38	LES BLANCHERIES.....	0	14	25								
BC	39	LES BLANCHERIES.....	0	89	80								
TOTAUX			23	76	80		TOTAUX			23	65	06	

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4470 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA		Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND AW	111	LA LANDE DE SAINT HILAIRE...	0 14 20			COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZL	128	LA LANDE DE SAINT HILAIRE...	0 14 27		
			TOTAUX						TOTAUX		
			0 14 20						0 14 27		

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4480 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
BK	114	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	06	70		ZN	108	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	37	42	
BK	115	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	06	60								
BK	189	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	06	73								
BK	191	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	03	70								
BK	193	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	01	70								
BK	194	LES CHEMINS BLANCS EST.....	0	11	57								
TOTAUX			0 37 00			TOTAUX			0 37 42				

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4500 Feuillet Unique						
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND					13 17 99			
BM	99	TUQUET DES FOURCHES.....	0 16 90			ZO	120	LA LANDE DU FORGERON NORD...						
BM	100	TUQUET DES FOURCHES.....	3 38 60											
BM	102	TUQUET DES FOURCHES.....	0 16 78											
BM	104	TUQUET DES FOURCHES.....	2 41 00											
BM	105	TUQUET DES FOURCHES.....	0 00 21											
BM	106	TUQUET DES FOURCHES.....	0 34 83											
BM	107	TUQUET DES FOURCHES.....	0 36 90											
BM	108	TUQUET DES FOURCHES.....	0 28 62											
BM	109	TUQUET DES FOURCHES.....	0 22 24											
BM	110	TUQUET DES FOURCHES.....	0 42 10											
BM	111	LA LANDE DU FORGERON NORD...	2 69 60											
BM	115	LA LANDE DU FORGERON NORD...	1 23 50											
BM	116	LA LANDE DU FORGERON NORD...	0 44 00											
BM	117	LA LANDE DU FORGERON NORD...	0 85 50											
BM	118	LA LANDE DU FORGERON NORD...	0 07 42											
TOTAUX					TOTAUX					13 08 20				
										TOTAUX 13 17 99				

Loisiel INTGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4510 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AN	17	LATA.....	0	25	10		ZI	106	LE CLOS CHOUX.....	0	27	24	
AN	18	LATA.....	0	04	01								

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4520 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AZ	112	LES LOUBARESSES.....	0	07	60		ZS	119	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	5	00	79	
AZ	113	LES LOUBARESSES.....	1	34	30								
AZ	114	LES LOUBARESSES.....	0	17	60								
AZ	115	LES LOUBARESSES.....	1	28	00								
AZ	116	LES LOUBARESSES.....	0	14	22								
AZ	143	LE CLOS DES PLANCHAUDS.....	1	46	10								
TOTAUX			4 47 82			TOTAUX			5 00 79				

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4530 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
AH	208	LA VACHERIE.....	0	00	20		ZE	129	PRES LAFONT.....	0	11	68	
AH	224	LA VACHERIE.....	0	00	45								
AH	225	LA VACHERIE.....	0	01	02								
AH	226	LA VACHERIE.....	0	02	28								
AH	227	LA VACHERIE.....	0	00	15								
AH	228	LA VACHERIE.....	0	04	22								
AH	230	LA VACHERIE.....	0	03	86								
TOTAUX			0 12 18				TOTAUX			0 11 68			

Loisiel INTÉGRIEM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4570 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BI	17	LA JAROUSSE.....	0 05 01				COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND ZM	115	LA JAROUSSE.....	0 04 87			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4580 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
BE	403	LE BAC OUEST.....	0	03	79		ZR	142	LE BAC OUEST.....	0	11	96	
BE	404	LE BAC OUEST.....	0	00	13								
BE	405	LE BAC OUEST.....	0	00	03								
BE	408	LE BAC OUEST.....	0	00	92								
BE	409	LE BAC OUEST.....	0	02	58								
BE	475	LE BAC OUEST.....	0	05	80								
TOTAUX			0 13 25				TOTAUX			0 11 96			

Logiciel INTEGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)					PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4590 Feuillet Unique		
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.				
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND BM	180	TUQUET DES FOURCHES.....	0 04 31						
TOTAUX			0 04 31		TOTAUX				

Loiret Integrem

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4600 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND					COMMUNE DE		JUMILHAC-LE-GRAND				
CX	22	LE GRAVIER.....	0 09 10				ZA	144	LE GRAVIER.....	0 65 38			
CX	23	LE GRAVIER.....	0 57 20										

Loisiel INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4610 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
BL	193	L AUGÉ BRUNE.....	0	05	51		ZN	101	LES CHEMINS BLANCS OUEST....	0	27	39	
BL	194	GRANDE HAUGE.....	0	13	26		ZO	114	TUQUET DES FOURCHES.....	7	63	72	
BL	196	GRANDE HAUGE.....	0	35	93		ZR	118	MOULIN DU BOST.....	0	08	21	
BL	198	GRANDE HAUGE.....	0	14	23								
BL	200	L AUGÉ BRUNE.....	0	26	98								
BL	203	L AUGÉ BRUNE.....	1	09	10								
BL	205	L AUGÉ BRUNE.....	1	73	92								
BL	206	GRANDE HAUGE.....	0	00	58								
BL	208	GRANDE HAUGE.....	0	05	23								
BL	209	LA GRAFOUILLERE.....	0	01	34								
BM	86	TUQUET DES FOURCHES.....	0	13	97								
BM	87	TUQUET DES FOURCHES.....	1	74	30								
BM	150	TUQUET DES FOURCHES.....	0	11	23								
BM	179	TUQUET DES FOURCHES.....	2	19	89								
TOTAUX			8 05 47			TOTAUX			7 99 32				

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4620 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE	JUMILHAC-LE-GRAND					
AM	273	LES PRES GALETS.....	0	39	33		ZH	116	LES PRES GALETS.....	0	64	87	
AM	275	LES PRES GALETS.....	0	25	30								

Lorsqu'il n'est pas

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale		N° de Compte 4630 Feuillet Unique					
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Observations
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							
AN	70	LA CROIX.....	0 19 60			ZH	139	LA CROIX.....	2 84 70				
AN	72	LA CROIX.....	0 07 40										
AN	76	LA CROIX.....	2 77 40										
AO	29	CHAMPVIEL.....	0 04 80										
AX	138	LA FORCE.....	0 74 80										
TOTAUX					3 84 00	TOTAUX					2 84 70		

Loisiel INTÈGREM

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)							PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4640 Feuillet Unique			
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
		COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND				
BI	18	LA JAROUSSE.....	0	40	50		ZM	121	LA JAROUSSE.....	1	33	91	
BI	19	LA JAROUSSE.....	0	04	90								
BI	21	LA JAROUSSE.....	0	03	70								
BI	23	LA JAROUSSE.....	0	35	20								
BI	24	LA JAROUSSE.....	0	43	40								
TOTAUX			1 27 70				TOTAUX			1 33 91			

Feuillet INTÉGRÉ

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Designation conforme aux articles 5 et 6 du decret du 4 janvier 1955)						PV Signé par : Le Président de la Commission Communale			N° de Compte 4650 Feuillet Unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Observations
			HA	A	CA					HA	A	CA	
COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND							COMMUNE DE JUMILHAC-LE-GRAND						
CW	61	LE CROS HAUT.....	0	01	20		ZA	103	LE CROS HAUT.....	0	64	37	
CW	64	LE CROS HAUT.....	2	06	40		ZA	104	LE CROS HAUT.....	6	92	44	
CW	65	LE CROS HAUT.....	0	24	40								
CW	66	LE CROS HAUT.....	0	36	80								
CW	67	LE CROS HAUT.....	0	04	87								
CW	69	LE CROS HAUT.....	0	30	40								
CW	72	LE CROS HAUT.....	1	16	90								
CW	73	LE CROS HAUT.....	0	79	20								
CW	74	LE CROS HAUT.....	0	13	20								
CW	75	LE CROS HAUT.....	0	13	20								
CW	76	LE CROS HAUT.....	1	24	20								
CW	77	LE CROS HAUT.....	0	27	28								
CW	79	LE CROS HAUT.....	0	91	20								
TOTAUX			7 69 25				TOTAUX			7 56 81			

Loisiel INTÈGREM

TOTAUX POUR CONTROLE :

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE JUMILHAC LE GRAND

Edit  le 23/07/2026

REGISTRES DE PROPRIETE ou P.V. :

Parcelles de s lection 1-2-3

Surface Apports imprim s : 1894 43 28

Nombre de parcelles Apports imprim es : 3082

Surface Attributions imprim es : 1884 49 11

Nombre de parcelles Attributions imprim es : 566

Nombre de Comptes imprim s : 339

Nombre de Pages d'Imprim s : 360